

Note

DESTINATAIRE : Raymond Cournoyer
Serge Alain

DATE : Le 23 mai 2006

OBJET : **Rapport de visite de terrain du 17 et 18 mai 2006**

La visite de terrain au parc national du Mont-Orford, les 17 et 18 mai derniers, avait plusieurs objectifs : la validation du contour de la sapinière, la localisation des belvédères de Mont-Orford inc. et du sentier des Crêtes, et l'observation de problèmes d'érosion sur le domaine skiable. J'ai également revisité le site de la coupe illégale sur le flanc ouest. Camille-Antoine Ouimet, garde-parc, m'a accompagné pendant ces travaux.

Sapinière à bouleau blanc et épinette rouge

Étant donné les fortes pentes et les falaises qu'on retrouve dans ce peuplement, il était pratiquement impossible d'en marcher le contour. Des points de contrôle ont donc été prélevés le long des pentes, de la ligne électrique, de pistes illégales et du chemin d'accès afin de valider la photo-interprétation. Cette démarche a permis de valider que le contour de la sapinière illustré sur les fichiers informatiques du MRNF est précis sur les côtés sud, ouest et nord (voir carte). À l'est la sapinière se poursuit sur une faible distance dans le domaine skiable jusqu'à une altitude approximative de 750 à 800 mètres, cédant parfois la place à la bétulaie blanche à bouleau jaune.

Cette sapinière est fortement dégradée par endroit et continue de subir des pressions. Outre la perturbation évidente du centre de ski et de ses équipements, des pentes de ski de sous-bois ont été ouvertes illégalement ce printemps du côté nord-ouest (voir figures 1 à 3). La carte ci-jointe ne présente qu'un extrait du réseau développé illicitement, qui compte environ quatre parcours rejoignant la pente de la Grande Coulée. Les autres perturbations incluent l'aménagement d'une aire de pique-nique et BBQ à proximité de la station météo (figure 4), l'étêtement de plusieurs sapins (figure 5) pour le passage d'une ligne électrique maintenant enfouie (à l'aide de dynamitage), et l'aménagement de trottoirs et belvédères.

...2

Belvédères

L'emplacement des belvédères a été relevé par GPS et est illustré sur la carte. Le belvédère au sud-ouest n'est pas complété (figure 7). Il se situe près de l'ancrage sud de la passerelle projetée. Des câbles sont déjà installés du côté nord (figure 9).

Sentier des Crêtes

Le tracé de la portion du sentier des Crêtes à l'intérieur du bail est indiqué sur la carte. Depuis le camping Entremont, il rejoint le chemin d'accès, puis contourne les yourtes par l'ouest (figure 11) et suit la pente de la Grande Coulée avant de bifurquer vers le nord en direction du sommet du mont Alfred-Desrochers.

Érosion

Outre les berges du ruisseau Castle (figure 12), les principaux foyers d'érosion sur les flancs des monts Orford et Alfred-Desrochers sont associés aux chemins utilisés par des véhicules et de la machinerie. Ailleurs, les pistes sont soit déjà complètement délavées de matériaux meubles ou adéquatement protégées par la végétation herbacée et arbustive (figure 13).

En au moins deux endroits, le chemin d'accès au sommet du mont Orford crée de la sédimentation dans le réseau de drainage. Du matériel meuble tassé en bordure du chemin, sur un replat, se fait délavé par l'eau de surface (figure 14). Le MDDEP y aurait déjà signalé une infraction. Plus bas, c'est une conduite brisée et une barre d'eau creusée par de la machinerie qui amènent des sédiments directement dans un ruisseau (figure 15).

Le chemin d'accès au sommet du mont Alfred-Desrochers constitue le pire site d'érosion puisqu'il n'est pas gravelé. Le passage répété des véhicules tout-terrain, l'absence de ponceau et l'inefficacité des barres d'eau contribuent à l'érosion de cette piste dénudée de végétation par endroits (figures 17 à 21). La situation est d'autant plus préoccupante que ce chemin servira d'accès pour les employés de la Sépaq qui travailleront cet été à l'amélioration du sentier des Crêtes. Par ailleurs, de nombreux randonneurs utilisant ce même chemin pour rejoindre le sentier des Crêtes sont témoin de cette scène désolante.

Coupe illégale

La Sépaq disposait d'un montant de 7 000 \$ pour restaurer le parterre de coupe illégale et reboiser le camping Stukely selon des dispositions énoncées dans une entente rédigées à l'époque par la direction des Parcs. Sur le parterre de coupe, les ruisseaux ont été dégagés (figure 22) et des rigoles ont été creusées dans le chemin en pente afin de dévier l'eau hors des chemins. Par contre, d'autres conditions de l'entente n'ont pas été respectées : les chemins n'ont pas été barrés à la limite du parc (figure 23) et les ornières n'ont pas été reprofilées pour éviter que l'eau s'y canalise (figure 24). Comme la végétation a déjà repris, surtout en framboisier mais aussi en érable à sucre (figure 25), on peut se questionner sur la pertinence de réaliser ces travaux, surtout qu'ils nécessiteraient de la machinerie pouvant causer d'autres dommages.

Les travaux de reboisement au camping Stukely n'ont pas eu lieu. Cependant, des travaux majeurs de surfacage y sont prévus, et la Sépaq souhaiterait en profiter pour réaliser les plantations.

Terrains à exclure du parc

Je profite de cette note pour faire part de préoccupations personnelles et d'employés du parc sur la limite des terrains à exclure.

- La limite du terrain à céder pourrait exclure tous les peuplements forestiers de type boréal à l'extérieur du domaine skiable (voir zone verte sur la carte). Cela répondrait à la préoccupation des scientifiques qui ont souligné l'importance de protéger le gradient altitudinal de la végétation du mont Orford.
- D'après un inventaire réalisé par la Sépaq en 2005, le ruisseau Orford abrite trois espèces de salamandres : à deux lignes, sombre du Nord et pourpres. Ces deux dernières sont sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Il serait donc souhaitable de maintenir ce ruisseau à l'intérieur du parc pour éviter que d'autres pentes de ski y soient aménagées (voir zone bleue sur la carte).
- Le projet de loi 23 prévoit qu'aucune construction ne peut excéder la cote d'altitude de 350 m. Or, une partie de la colline des Sureau au-delà de cette cote se trouve dans la zone d'habitation aménageable (voir zone mauve sur la carte).
- Le projet de loi prévoit des bandes de protection de 30 m pour les ruisseaux Giroux, Orford et Castle. La même logique pourrait s'appliquer au ruisseau du Grand-Rocher et à l'étang K-2 (voir zone orange sur la carte).

- La portion du ruisseau du Grand Rocher au sud du bail de golf pourrait rester dans le parc plutôt que faire l'objet d'une servitude. Cela permettrait une meilleure protection de ce ruisseau, vulnérable au développement qui sévit juste au sud. De plus, l'inclusion du ruisseau au parc éviterait qu'on isole le bloc au sud-est du terrain de golf.



Alain Thibault
Chargé de projet

- p. j. Carte de la sapinière, des zones à protéger et des équipements
Photos de la visite de terrain



CARTE DE LA SAPINIÈRE DU MONT ORFORD, DES ZONES À PROTÉGER ET DES ÉQUIPEMENTS

Légende

-  Parc national du Mont-Orford
-  Terrain à soustraire du parc
-  Servitude - Tour de télécommunications
-  Sapinière à bouleau blanc et épinette rouge
-  Peuplements forestiers de type boréal
-  Habitat de salamandre pourpre et salamandre sombre du Nord
-  Zone d'habitation aménageable au-delà de 350 m d'altitude
-  Bande de 30 m du ruisseau du Grand Rocher et de l'étang K2
-  Belvédères
-  Trottoir en bois
-  Portion de réseau de ski illicite
-  Section du sentier des Crêtes dans le territoire à exclure

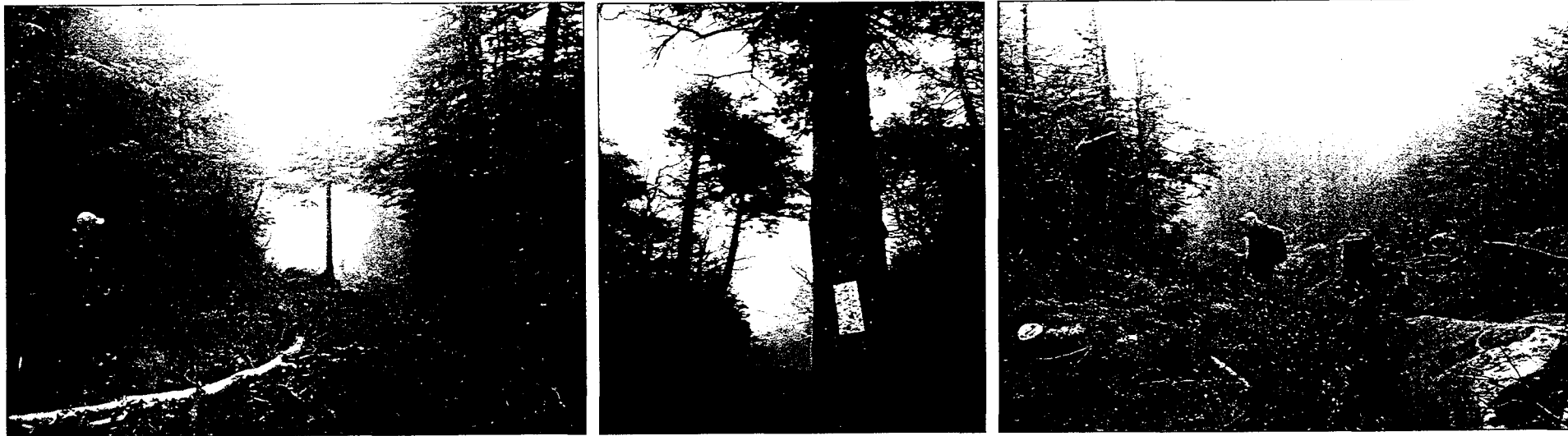
0 250 500 Mètres
1:10 000

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec 

LE 23 MAI 2006
Source : Fichiers informatiques du ministère des
Ressources naturelles et de la Faune, 3^e décennal.

PHOTOS DE LA VISITE DE TERRAIN DU 17 ET 18 MAI 2006

Sapinière à bouleau blanc et épinette rouge



Figures 1, 2 et 3 : Pistes de ski illicites sur le flanc nord-ouest du mont Orford



Figure 4 : Aire de pique-nique au sommet



Figure 5 : Sapins étêtés pour le passage provisoire d'une ligne électrique

Belvédères

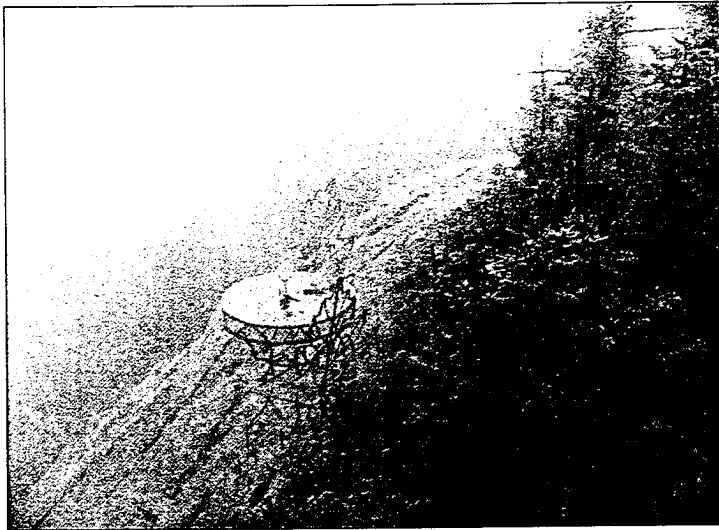


Figure 6 : Œuvre d'art (?) au belvédère sud-est

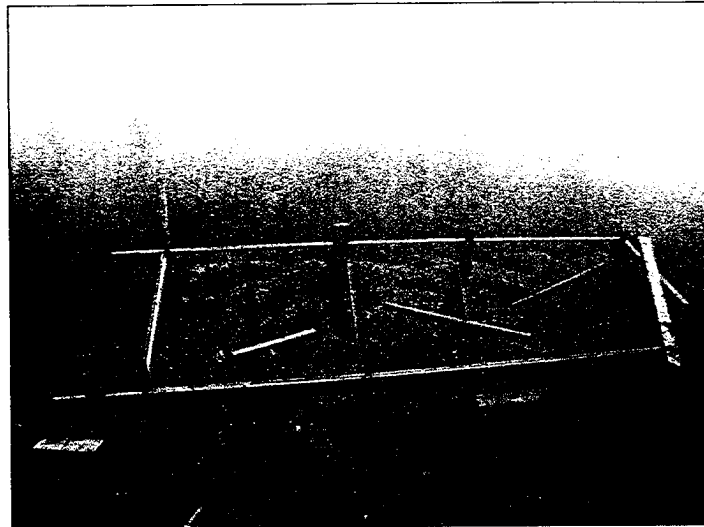


Figure 7 : Belvédère inachevé

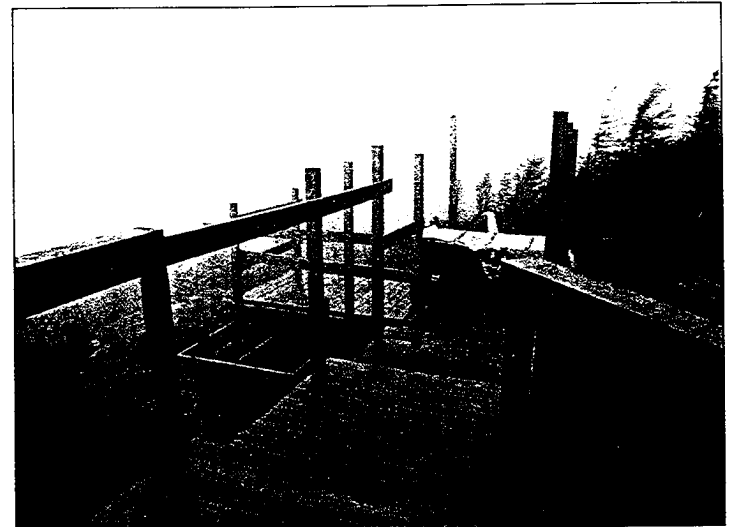


Figure 8 : Trottoir en bois inachevé



Figure 9 : Câbles du côté nord de la passerelle projetée

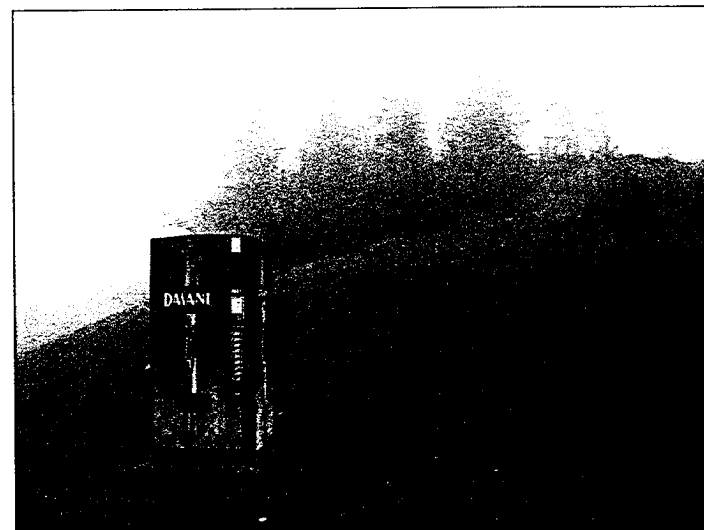


Figure 10 : Pour se rafraîchir entre deux belvédères

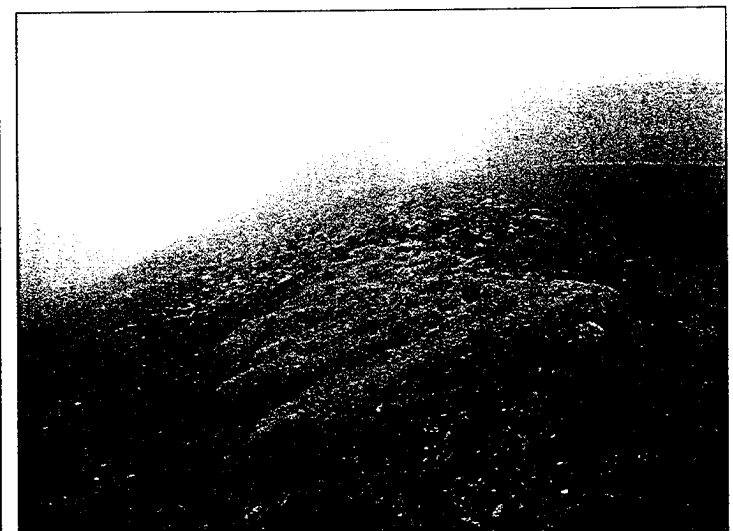


Figure 11 : Le sentier des Crêtes passe à gauche de ce talus cimenté

Érosion



Figure 12 : Érosion au ruisseau Castle (et tuyau d'origine inconnue)



Figure 13 : Piste couverte de plantes herbacées et arbustives



Figure 14 : Infraction sur la route d'accès au mont Orford



Figure 15 : Ponceau ouvert sur la route d'accès au mont Orford



Figure 16 : Talus exposé par l'aménagement d'une pente



Figures 17 à 21 : Chemin d'accès au mont Alfred-Desrochers : sédiments en surface et absence de ponceaux

Coupe illégale



Figure 22 : Ruisseau dégagé



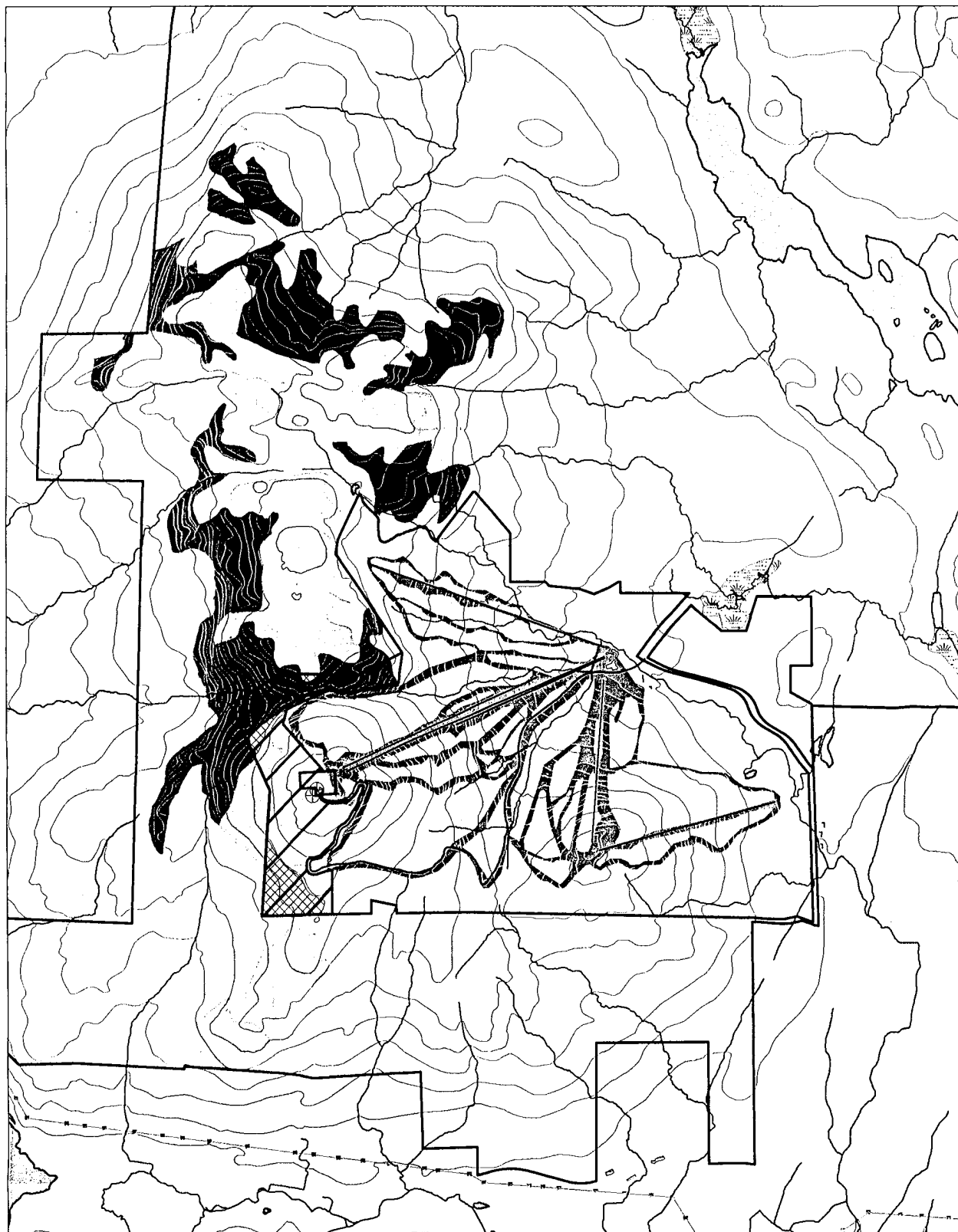
Figure 23 : Chemin de débardage à la limite du parc



Figure 24 : Ornière devenue ruisseau intermittent



Figure 25 : Régénération en érable à sucre sur le chemin de débardage



Légende

- Parc national du Mont-Orford
 - Terrain à soustraire du parc
 - Servitude - Tour de télécommunications
 - Surface inutilisable pour aménagement de pentes de ski (17,7 ha)
 - Territoire à protéger (46,9 ha)
- Peuplements forestiers de type boréal**
- Bétulaie blanche à bouleau jaune
 - Bétulaie blanche à bouleau jaune et épinette rouge
 - Bétulaie blanche à bouleau blanc et épinette rouge
 - Sapinière à bouleau blanc et épinette rouge
 - Sapinière à épinette rouge

0 0,5 1 Kilomètres
1:20 000

Développement durable,
Environnement
et Parcs
Québec

LE 10 MAI 2006

Source : Fichiers informatiques du ministère des

115

DESCRIPTION DE LA VÉGÉTATION FORESTIÈRE DES TERRAINS DE
L'ÉCHANGE PROPOSÉ DANS LE CADRE DU PROJET INTERMONT

PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD



Direction des parcs

21 octobre 2004

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec



DESCRIPTION DE LA VÉGÉTATION FORESTIÈRE DES TERRAINS DE
L'ÉCHANGE PROPOSÉ DANS LE CADRE DU PROJET INTERMONT

PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

1. INTRODUCTION

En septembre 2001, le Groupe Intermont Inc. présentait à la Société de la faune et des parcs du Québec un plan conceptuel de développement du Centre de golf et de la station de ski du mont Orford (Daniel Arbour et Associés, 2001). Ce plan implique un échange de terrains entre le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et Intermont (voir carte sur la localisation des terrains en annexe).

Dans le processus d'évaluation de ce plan, la Direction des parcs a réalisé des travaux d'inventaire sur le terrain afin de caractériser la végétation du territoire visé par le projet de développement. Ainsi trois campagnes de terrain ont eu lieu en 2001, soit du 6 au 9 août dans le territoire au pied des pentes de ski et dans le secteur du ruisseau Castle, du 11 au 13 septembre dans le secteur du lac Fraser et le 1^{er} octobre dans le secteur du mont de l'Ours. Ce dernier a pour l'instant été retiré de la proposition finale d'échange.

À la suite de modifications apportées au projet, une autre campagne s'est déroulée les 6 et 7 juin 2002 pour visiter trois autres terrains, un à l'extrême sud du parc, dans le secteur du ruisseau Sinueux et deux autres à l'extérieur du parc, dans les secteurs du mont Chauve et du pic aux Corbeaux.

Les campagnes de terrain visaient à caractériser la végétation forestière et les milieux humides, à documenter la présence d'éléments particuliers (espèces menacées ou vulnérables) et à évaluer qualitativement leur intégrité et leur représentativité. Le présent document fournit une synthèse de ces caractéristiques pour les cinq terrains visés par la proposition d'échange du projet Intermont.

2. MÉTHODOLOGIE

Les deux plus gros terrains de l'échange, soit le secteur du pied des pentes et du ruisseau Castle dans le parc (116 ha), et le secteur du lac Fraser à l'extérieur du parc (159 ha), ont fait l'objet d'inventaire forestier systématique à l'aide de virées d'inventaire et de parcelles-échantillons. La taille plus petite des trois autres terrains (de 7 à 38 ha) a permis de faire une reconnaissance complète sans l'aide de virées. Les informations recueillies étaient alors davantage d'ordre qualitatif.

Pour les boisés du secteur du pied des pentes et du ruisseau Castle, des stations furent disposées aléatoirement et de façon à inventorier les principaux peuplements forestiers indiqués sur les feuillets écoforestiers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et

des Parcs. Pour ce secteur, trois virées, comportant un total de 17 stations, furent réalisées. À chaque station, des informations concernant la localisation, la végétation et les perturbations étaient relevées.

Pour le secteur du lac Fraser, l'inventaire forestier fut basé sur le découpage en peuplements forestiers réalisé par Services Forestiers François Martel inc. Seize stations furent disposées le long de deux virées.

3. AJOUTS AU PARC

3.1 Secteur du lac Fraser

Ce terrain est situé à l'extrémité nord-est du parc, entre le lac Fraser et le marais du lac Brompton. Il couvre une superficie de 159 ha sur les lots 800 à 810 du rang D et une partie des lots 812 et 817 du rang A du cadastre du canton d'Orford. Le terrain englobe une basse colline représentative des basses collines de la région naturelle des monts Sutton.

Le terrain est bordé par un développement résidentiel au nord et par des terrains privés boisés au sud. À l'ouest, le terrain est immédiatement adjacent au parc, où se trouvent des écosystèmes forestiers exceptionnels (voir carte en annexe) servant de refuges à des plantes menacées ou vulnérables. Le terrain, en plus de présenter un potentiel pour certaines de ces espèces, pourrait, une fois acquis, servir de zone tampon afin de mieux protéger les éléments vulnérables situés à la limite du parc. Par ailleurs, le terrain rejoint pratiquement le marais Brompton à l'est, séparé seulement par la route 220. La protection de ce terrain contribuerait à la connectivité entre le parc national du Mont-Orford et le marais du lac Brompton.

Le terrain présente des communautés forestières de compositions et d'âges disparates qui témoignent des opérations forestières ayant eu lieu dans les dernières décennies. La portion est du terrain, dans le rang A, a fait l'objet de coupes forestières relativement récentes. Les associations forestières se résument aux érablières sucrières, aux prucheraies et aux peupleraies, avec quelques variantes quant à l'âge et aux essences compagnes.

Les érablières inventoriées ont de 30 à 70 ans. L'érable à sucre est parfois accompagné du frêne d'Amérique et du bouleau jaune. Sur le sommet de la colline, le frêne d'Amérique domine l'érable à sucre. D'autres essences, dont le peuplier à grandes dents, le hêtre à grandes feuilles, le tilleul d'Amérique, le cerisier tardif, l'ostryer de Virginie, l'orme d'Amérique et le chêne rouge, sont présentes de façon sporadique.

Les érablières sucrières sont les groupements forestiers dominants du parc du Mont-Orford. L'acquisition d'autres érablières du même type ne serait donc pas un gain considérable pour la représentativité du parc. Néanmoins, l'érablière sucrière sur site mésique à l'est de la colline (figure 1) pourrait potentiellement présenter un intérêt particulier sur le plan floristique, notamment pour l'ail des bois (*Allium tricoccum*), désigné vulnérable.



Figure 1 : Érablière sucrière mésique sur le versant est de la colline

Le terrain renferme quelques peuplements dominés par la pruche situés surtout sur des versants ouest de petits promontoires. L'érable rouge et l'épinette rouge (figure 2) sont les principales essences compagnes. Des chicots de sapin baumier témoignent du passage de la tordeuse des bourgeons d'épinette. Les prucheraies à érable rouge sont bien représentées à l'intérieur du parc par des peuplements couvrant de plus grandes superficies. Par contre, les prucheraies à épinette rouge sont relativement rares dans le parc. On ne retrouve que quelques peuplements, en association avec le bouleau jaune, dans le secteur du lac Stukely (Provencher et al, 1979).



Figure 2 : Prucheraie à épinette rouge au nord-est du terrain

Les peupleraies sont présentes aux extrémités ouest et est du terrain. Elles résultent d'opérations de coupe ayant créé des ouvertures dans le couvert forestier. À l'est, la coupe est récente et les peuplements seront dominés par des essences héliophiles pour plusieurs décennies encore (figure 3). À l'inverse, la peupleraie à l'ouest est âgée et l'érable à sucre y est déjà présent en abondance.



Figure 3 : Jeune peupleraie à l'est du terrain

Le terrain comporte trois milieux humides. L'un de ceux-ci, un étang à castor situé au sud de la propriété, est en majeure partie à l'extérieur du terrain, ce qui pourrait compliquer les efforts de conservation. Ce milieu humide est dominé par une herbaçaie à *Calamagrostis canadensis*, et par endroits, une cariçaie. Ces herbaçaies sont parsemées de boutons arbustifs où dominent le myrique baumier, la cassandre et les spirées (spirée tomenteuse et spirée blanche). Ce milieu donne sur un herbier aquatique à végétation à feuilles flottantes. Au nord, ce marais se poursuit en petit étang longiforme et étroit, situé dans un creux topographique. Cet étang est dominé par une graminée introduite, le phragmite. Son affluent, asséché lors de la visite, comporte par endroits, sur ses berges, un couvert dominé par le *Laportea canadensis* et l'*Impatiens capensis*.

Une troisième zone humide, de faible superficie, et donnant sur l'étang du lac Brompton (de l'autre côté de la route 220) a aussi été observée (figure 4). Il est caractérisé par une diversité de communautés végétales assujetties à des fluctuations du niveau d'eau. Du riz sauvage (*Zizania palustris*) a été observé à ce marais.



Figure 4 : Marais en bordure de la route 220, donnant sur l'étang du lac Brompton

3.2 Secteur du mont Chauve

Le secteur du mont Chauve est situé au nord du parc et est accessible par la route 220. Il couvre 38 ha sur une partie des lots 973 et 974 du rang B du cadastre du canton d'Orford. Il est bordé à l'ouest, au sud et à l'est par le parc et par des propriétés privées au nord. Le terrain fait partie du massif du mont Chauve et se retrouve à une altitude de 250 à 490 m.

Le terrain présente un étagement de trois peuplements forestiers, du nord au sud : vieille érablière sucrière à la base, pessière rouge mature sur pente forte (figure 5) et jeune érablière sucrière avec îlots conifériens au sommet. Les érablières couvrent environ les trois quarts du territoire, le reste étant majoritairement occupé par le peuplement d'épinettes rouges. Une faible portion du terrain abrite une prucheraie.



Figure 5 : Pessière rouge perchée sur la falaise

Ces forêts sont généralement intègres, à l'exception de la vieille érablière sucrière à la base, laquelle a fait l'objet d'une exploitation acéricole. En conséquence, les érables présentent de nombreuses cicatrices d'entailles et la forêt a été épurée des essences compagnes, comme le bouleau jaune et le frêne d'Amérique. Aussi, l'absence d'une cohorte d'arbres en régénération avancée peut s'expliquer par le débroussaillage qui aurait été réalisé pour faciliter les déplacements lors des opérations acéricoles. D'ailleurs, la vieille tubulure a été abandonnée sur place (figure 6).



Figure 6 : Érablière anciennement exploitée et tubulure laissée sur place

L'annexion de ce terrain au parc permettrait la protection complète du massif du mont Chauve, en plus d'ajouter à la représentativité une pessière rouge sur pente forte, peuplement relativement rare, et un ruisseau alpin présentant une bonne diversité en bryophytes (figure 7). Idéalement, la proposition d'échange aurait inclus tout le ruisseau David, dont la tête se situe dans le parc. Toutefois, il faudrait pour ce faire acquérir des grands bâtiments d'hébergement dispendieux et incompatibles avec le concept d'aménagement de ce secteur du parc.



Figure 7 : Ruisseau alpin (sans nom)

3.3 Secteur du pic aux Corbeaux

Ce terrain de forme triangulaire couvre à peine sept hectares sur une partie des lots 1C et 1D du rang 14 du cadastre du canton de Magog. Il se situe au sud du parc, au nord de la route 112. Il est bordé à l'ouest et au nord par le parc, à l'est par un terrain en friche et au sud par un petit développement résidentiel et hôtelier.

Le terrain est situé sur le versant sud du massif du mont Orford et du mont Giroux à une altitude de 350 à 430 m. Il est bien visible depuis l'autoroute 10 en provenance de Sherbrooke. Sa position géographique le rend donc sensible au niveau du paysage. Le terrain est partiellement sillonné par un ancien chemin tracé en boucle dont les fossés sont profonds, ce qui entraîne une modification du drainage.

L'ensemble du terrain est couvert d'une érablière sucrière dont la majeure partie est en régénération avancée. Elle ne porte pas de trace d'activités anthropiques et présente une bonne intégrité écologique. On y retrouve du noyer cendré et des semis de chênes rouges, deux essences rencontrées seulement dans la partie sud du parc (figure 8). D'ailleurs, la majeure partie du terrain est incluse dans le périmètre d'un site candidat d'écosystème forestier exceptionnel composé de chênes rouges, un peuplement rare dans la région naturelle des monts Sutton (voir carte en annexe).

En outre, le pic aux corbeaux est un secteur présentant une flore riche en espèces rares ou d'intérêt particulier pour la région (Hall, 2001). Dans son rapport, Hall recommande de trouver des moyens pour diminuer l'impact des activités humaines sur cette flore. En ce sens, l'annexion du terrain au parc serait un atout considérable.

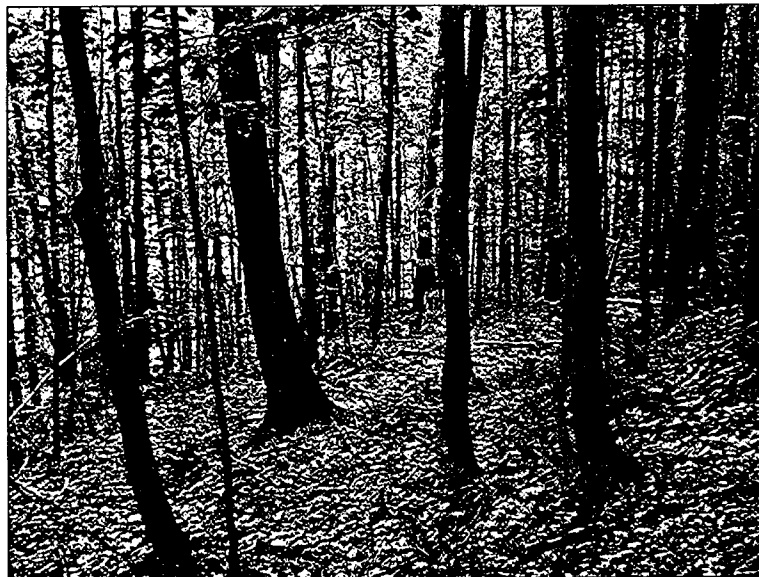


Figure 8 : Érablière sucrière avec noyers cendrés

4. RETRAITS DU PARC

4.1 Secteur du pied des pentes et du ruisseau Castle

Ce secteur est le cœur du plan de développement du projet Intermont. Il occupe une partie des lots 1053, 1054, 1055 et 1056 du rang 17 et une partie des lots 998, 999 du rang 16 du cadastre du canton d'Orford. Ce territoire s'étend de part et d'autre du chemin du parc, couvrant une superficie de 116 ha et se trouve en partie en territoire sous bail. Il exclut le ruisseau Castle ainsi qu'une bande de protection de 25 m de part et d'autre. La partie ouest de ce secteur loge les équipements de ski alpin (bâtiments, remonte-pentes, stationnements). Ailleurs, le territoire est couvert de boisés matures et exempts de perturbation. Tout le terrain se trouve sous la cote d'altitude de 350 m, à l'exception d'une petite colline à l'est du chemin du parc, qui culmine à 370 m.

En général, les boisés du secteur présentent une bonne intégrité écologique, sans trace de perturbation anthropique et sans espèce envahissante. On retrouve deux principaux groupements forestiers, soit des érablières sucrières et des boisés mixtes dominés par l'érable rouge et la pruche. Des peuplements purs de pruche et des érablières à tilleul, en bordure de ruisseaux, ont aussi été observés. Le territoire est principalement couvert de forêts matures de 50 à 90 ans.

Les érablières sucrières à hêtre, les érablières sucrières à bouleau jaune (figure 9) et les érablières sucrières à hêtre et frêne blanc sont les groupements forestiers dominants du parc. Leur exclusion ne nuit donc pas de façon importante à la représentativité.



Figure 9 : Érablière à bouleau jaune à proximité du ruisseau Castle

Là où l'érablière est interrompue, dans les stations mal drainées, on retrouve des sapinières en régénération avec, comme espèces co-dominantes, le bouleau jaune ou l'érable rouge. C'est dans l'une de ces sapinières que fut observé l'hamamélis de Virginie (*Hamamelis virginiana*),

un arbuste retiré de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Sur les abords de ruisseau, on retrouve de la pruche, du tilleul d'Amérique, du frêne noir et de l'orme d'Amérique. D'autres essences, dont le bouleau à papier, le peuplier à grandes dents, l'épinette rouge, l'ostryer de Virginie, le cerisier tardif, le pin blanc et le thuya occidental sont présentes de façon sporadique sur le secteur.

Là où il y a des bris de pente importants avec écoulement latéral, quelques fougères d'intérêt ont été observées, soit la dryoptère de Goldie (*Dryopteris goldiana*), la cystoptère à bulbes (*Cystopteris bulbifera*) et le polystich de Braun (*Polystichum braunii*). Quelques falaises supportant une bonne diversité en bryophytes ont aussi été observées, notamment sur le flanc est de la colline à l'est du chemin du parc.

Les prucheraies sont surtout composées d'arbres matures, les plus gros individus atteignant les 50 cm de diamètre (figure 10). Les peuplements dominés par l'érable rouge et la pruche sont bien représentés ailleurs dans le parc par des peuplements couvrant des superficies plus grandes que ceux du site à l'étude (Provencher *et al.*, 1979).



Figure 10 : Prucheraie à érable rouge, au nord des stationnements de la base de ski

Contrairement à ce que Provencher *et al.* (1979) écrivent dans leur description des prucheraies à érable rouge, à l'effet qu'il s'agirait de peuplements stables, les peuplements inventoriés sur le site à l'étude ne se régénèrent pas en pruche ou en érable rouge. La régénération est principalement constituée d'érable à sucre, de sapin baumier et de hêtre à grandes feuilles.

Une importante zone de chablis se trouve au sommet et sur le versant ouest de la colline à l'est du chemin du parc (figure 11). Les pentes y sont parfois très fortes et les arbres croissent sur un substrat mince graveleux et sablonneux ou directement sur le roc, ce qui les rend très vulnérables au déchaussement. L'aménagement d'ouvertures dans ces milieux pourrait occasionner d'autres chablis importants.



Figure 11 : Chablis total à l'ouest de la colline

Par ailleurs, le secteur à l'est de cette colline est traversé par un ruisseau et comporte quelques dépressions mal drainées. Sur l'une d'elle, on retrouve une bétulaie jaune à sapin sur tourbe, un peuplement relativement peu commun dans le parc.

Le secteur présente un bon potentiel pour la présence de deux plantes figurant sur la liste des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, notamment la platanthère à grandes feuilles (*Platanthera macrophylla*) et le carex des Appalaches (*Carex appalachica*). À quelques stations de boisés mixtes, des plants végétatifs de platanthères ont été observés, mais l'absence de plants fertiles empêche la détermination de l'espèce. De plus, des plants fertiles de Carex, qui s'apparentent au *Carex appalachica* ont été trouvés à deux stations. Finalement, les boisés visités présentent un faible potentiel pour la présence de l'ail des bois (*Allium tricoccum*).

4.2 Secteur du ruisseau Sinueux

Ce terrain de forme rectangulaire est situé à l'extrême sud du parc, immédiatement au nord de la route 112. Il occupe 16 ha sur une partie du lot 1D du rang 14 du cadastre du canton de Magog. Il est bordé à l'ouest et à l'est par des propriétés privées encore boisées, au nord par le parc et au sud par la route 112 et des échangeurs de l'autoroute 10. Il s'étend du pied du mont Giroux jusqu'à un replat, entre 350 et 280 m d'altitude.

La majeure partie du terrain abrite des peuplements mélangés typiques pour la région, composés de pins blancs, érables rouges, bouleaux jaunes, mélèzes et thuyas. Toutefois, on retrouve quelques îlots de végétation d'intérêt, particulièrement des groupements dominés par le pin blanc et l'épinette rouge, le long de la limite ouest et au coin sud-est du terrain.

N'ayant pas tous les attributs d'une forêt ancienne (Chabot, Pomerleau & Associés, 2002), ces îlots n'en comportent pas moins certaines qualités : arbres de très fortes dimensions et coexistence d'arbres vivants, sénescents et morts. On y retrouve des pins blancs et des érables à sucre de plus d'un mètre de diamètre (figures 12 et 13), ainsi que des épinettes rouges, des pruches et des bouleaux jaunes de plus de 60 cm de diamètre (figure 14). Cet écosystème, possiblement non représenté ailleurs dans le parc, présente un grand intérêt de conservation, d'autant plus qu'il est situé en bordure du ruisseau Sinueux.



Figure 12 : Pin blanc de près d'un mètre de diamètre



Figure 13 : Érable à sucre de plus d'un mètre de diamètre

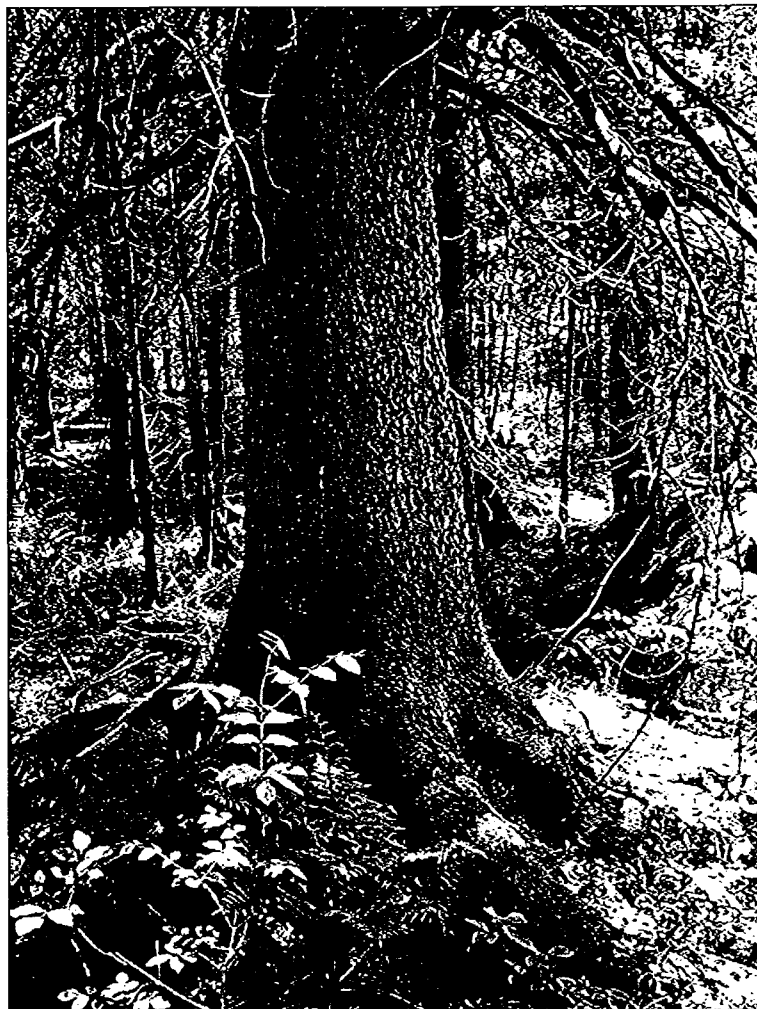


Figure 14 : Épinette rouge de 62 cm de diamètre

La partie nord du terrain, à la limite de l'écosystème forestier exceptionnel de la chênaie rouge mentionnée dans la section 3.3, abrite une érablière sucrière mature traversée par un ruisseau montueux. On y retrouve du noyer cendré, du chêne rouge et une diversité de plantes printanières qui ne poussent pas à une altitude plus élevée (figure 15).



Figure 15 : Érablière mature bordant un écosystème forestier exceptionnel au nord du terrain

5. CONCLUSION

Ce document, bien que basé sur des inventaires non exhaustifs, se veut un outil d'évaluation de l'ampleur des gains et des pertes, au regard de la végétation forestière, résultant de l'échange de terrains proposé dans le cadre du projet Intermont. Il demeure toutefois difficile de se prononcer précisément sur le bilan environnemental résultant de l'échange de terrain, étant donné la dimension et la nature variée des parcelles à expertiser.

Il est inévitable que le retrait de certains terrains du parc créera des pertes d'écosystème particulier et de boisés matures. En effet, bien que les terrains du pied des pentes soient en partie dégradés par les équipements du centre de ski, une portion de ce secteur est couverte d'érablières intègres présentant une diversité floristique plus élevée que celles en altitude. De même, le secteur du ruisseau Sinueux abrite des petits peuplements ayant des attributs de forêt ancienne possiblement non représentés ailleurs dans le parc. Aussi, en cas d'échange, l'acte de cession devra contenir des clauses obligeant Intermont à prendre des mesures pour assurer la protection de ces îlots.

D'autre part, l'ajout des secteurs du lac Fraser et du mont Chauve procure des gains évidents en ce qui a trait à la représentativité des basses collines et des massifs montagneux de la région naturelle des monts Sutton, un aspect important de la mission des parcs.

En outre, l'échange de terrain apporterait plusieurs gains environnementaux indéniables :

- Gain net en superficie de 72 ha
- Protection complète du massif du mont Chauve
- Protection de forêts refuges de plantes rares dans le secteur du lac Fraser
- Protection de chênaie rouge et de plantes rares dans le secteur du pic aux Corbeaux
- Connectivité entre le parc et le marais du lac Brompton
- Représentativité d'une basse colline des monts Sutton

Par ailleurs, il serait inadéquat de comparer les terrains en cause sans considérer que l'échange impliquerait des réductions significatives de la superficie des territoires sous bail afin de contraindre l'étendue du développement à l'intérieur du parc au niveau où il se trouve présentement. Ainsi, on assurerait entre autres la protection des berges du ruisseau du Grand Rocher et le sommet du mont Alfred-Desrochers, un secteur riche en plantes d'intérêt.

Le tableau suivant résume les caractéristiques biophysiques des terrains visés dans le cadre du projet Intermont.

TABLEAU SYNTHÈSE DES TERRAINS DE L'ÉCHANGE PROPOSÉ DANS LE CADRE DU PROJET INTERMONT

CRITÈRES	AJOUTS AU PARC			RETRAITS DU PARC	
	1- Secteur du Lac Fraser	2- Secteur du mont Chauve	3- Secteur du pic aux Corbeaux	1- Secteur du pied des pentes	2- Secteur du ruisseau Sinueux
Superficie (ha)	159	38	7	116	16
Sup. totale (ha)	204			132	
Principaux peuplements forestiers	65% Érablière / Frênaie 25% Peupleraie / Bétulaie 10% Prucheraie	70% Érablière 25% Pessière rouge 5% Prucheraie	100% Érablière	70% Érablière 15% Prucheraie à érable rouge 15% Déboisé (Centre de ski)	35% Érablière 65% Mixte
Âge des peuplements	20% 10 ans 10% 30 ans 40% 50 ans 30% 70 ans	20% Jeune inéquien 55% Vieil inéquien 25% 50 ans	70% Jeune inéquien 30% Vieil inéquien	35% Jeune inéquien 40% 50 ans 10% 70 ans 15% 90 ans	65% Jeune inéquien 35% Vieil inéquien
Perturbations anthropiques	Coupes forestières récentes (10 – 20 ans) Déchets, miradors, anciens bâtiments	Ancienne exploitation acéricole Tubulure désuète abandonnée sur place	Ancien chemin et fossés modifiant le drainage naturel	Équipements de ski sur environ 15% du terrain Quelques déchets et feux illicites	Mirador
Espèces menacées ou vulnérables	Habitat potentiel d' <i>Allium tricoccum</i> dans l'érablière au nord-est			Présence potentielle du <i>Carex appalachica</i> et de <i>Plantathera macrophylla</i>	
Espèces ou groupements exceptionnels ou peu communs	Prucheraie à épinette rouge Chêne rouge Hamamélis de Virginie	Pessière rouge	Noyer cendré Semis de chêne rouge	Bétulaie jaune à sapin baumier sur tourbe Hamamélis de Virginie	Îlots de gros pins blancs et épinettes rouges Arbres remarquables Semis de chêne rouge Noyer cendré
Hydrographie	Petit marais en bordure de la route et partie d'étang de castor	Ruisseau sans nom avec cascades Ruisseau David	Ruisseau sans nom sur 100 m	Affluent du ruisseau Castle au sud	Ruisseau Sinueux Ruisseau montueux sans nom
Topographie	Colline culminant à 370 m d'altitude	Versant nord-est du mont Chauve de 250 m à 490 m d'altitude	Versant sud-est du pic aux Corbeaux de 350 m à 430 m d'altitude	Pied de montagnes, versant nord-est sous les 350 m d'altitude Petite colline culminant à 370 m d'altitude	Bas de montagne et replat de 280 m à 350 m d'altitude
Intérêt pour la représentativité et la conservation	Représentativité des basses collines Protection de forêts refuges du parc Présence potentielle d'une plante vulnérable (<i>Allium tricoccum</i>) Connectivité entre le parc et le marais du lac Brompton	Représentativité des massifs montagneux Ruisseau alpin et cascades Pessière rouge à flanc de falaise Protection de l'ensemble du massif du mont Chauve	Érablière avec noyer cendré Écosystème forestier exceptionnel de chêne rouge Protection accrue de forêts refuges du parc Protection du massif du mont Orford	Bonne intégrité écologique des forêts Présence potentielle de deux plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (<i>Plantathera macrophylla</i> et <i>Carex appalachica</i>)	Îlots d'arbres de très grandes dimensions Écosystème possiblement unique dans le parc Érablière mature avec noyer cendré

DOCUMENTS CITÉS

Chabot, Pomerleau & Associés. 2002. Évaluation du potentiel sylvicole, relatif à la présence d'éléments forestiers exceptionnels sur une partie de la propriété du parc national du Mont-Orford. 4 pages plus annexes.

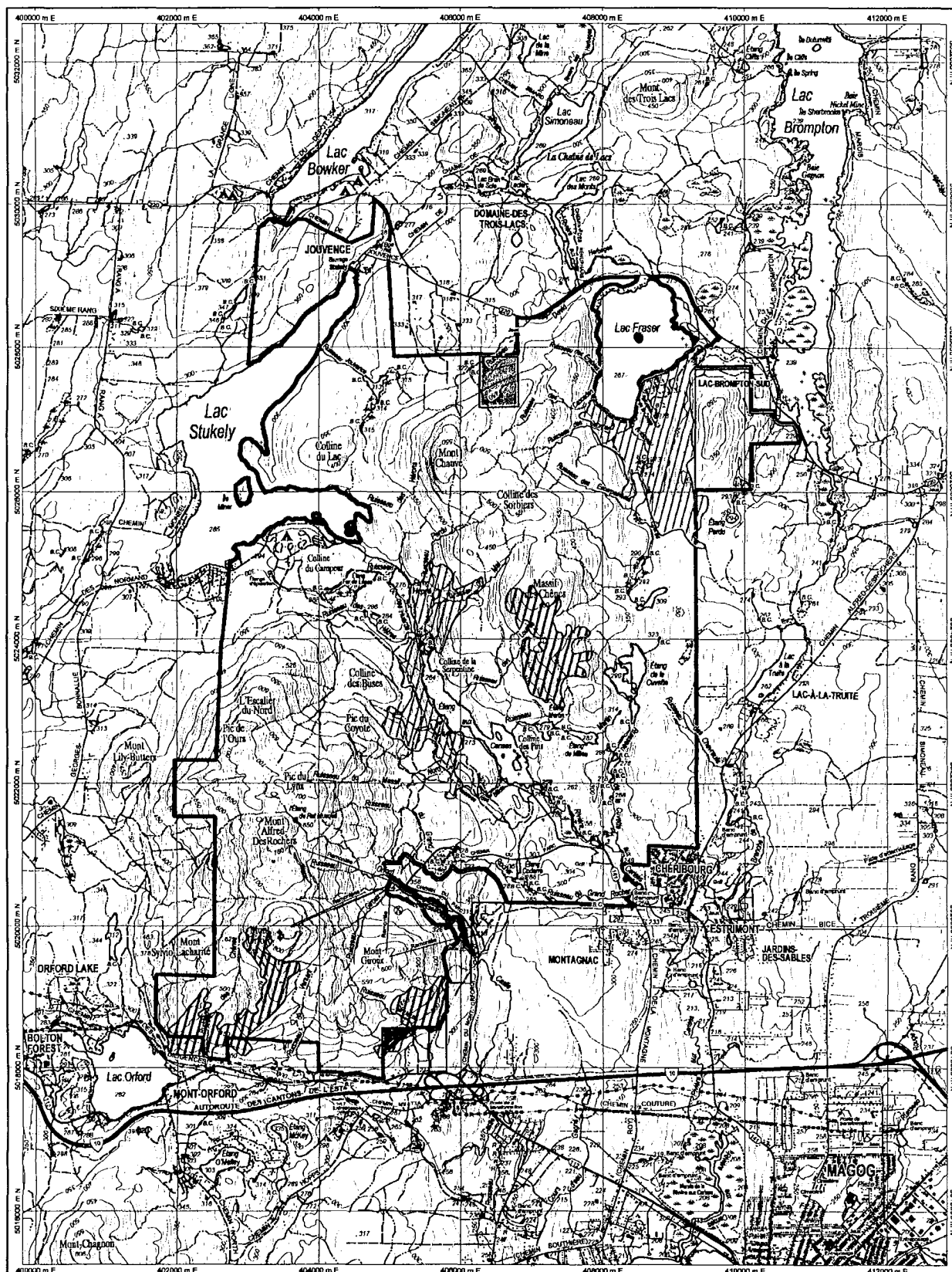
Daniel Arbour et Associés. 2001. Plan conceptuel de développement du Mont Orford. Rapport final préparé pour Intermont inc. 123 pages.

Hall, G. 2001. Inventaire et évaluation floristiques du parc du Mont-Orford, secteurs est et sud-ouest. Rapport préparé pour la Société des établissements de plein air du Québec. 116 pages.

Provencher, L. 1979. Caractéristiques biophysiques et potentiels d'utilisation récréative. Parc du Mont-Orford. Document de travail préparé pour le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale des Cantons de l'Est, Service des parcs et du plein air. 315 pages.

ANNEXE 1

CARTE DE LOCALISATION DES TERRAINS DE L'ÉCHANGE PROPOSÉ DANS LE CADRE
DU PROJET INTERMONT ET DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS



AJOUTS AU PARC

-  Secteur du lac Fraser
-  Secteur du mont Chauve
-  Secteur du pic aux Corbeaux

RETRAITS DU PARC

-  Secteur du pied des pentes et du ruisseau Castle
-  Secteur du ruisseau Sinuoux
-  Limite projetée du parc national du Mont-Orford

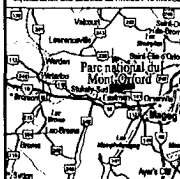
ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL

-  Forêt mixte d'espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s)
-  Site candidat de forêt rare (chêne rouge)

Source :

Carte de base :

Plan topographique (1) de la carte de base 1:50 000 de la région des Cantons de la Gaspésie et des Parcs (NOTO)
 Système de référence géodésique : NAD83
 Projection Mercator transverse modifiée
 Système de coordonnées des plans de la Gaspésie, NAD83
 Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres



Parc national du Mont-Orford

Localisation des terrains
 dans le cadre du projet Intermont
 et des écosystèmes forestiers exceptionnels

Conception : Direction des parcs

Réalisation : Direction de la cartographie générale
 et administration

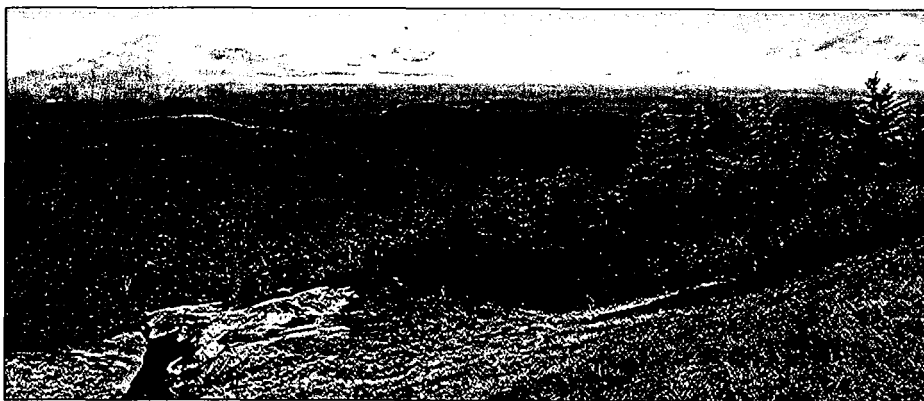
Échelle 1 : 50 000

Carte :

Décembre 2004

Ressources
 naturelles,
 faune et parcs

Québec



**Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs**

Québec 

Gagnon, Jean

De : Madeleine[SMTP:madeleine.chagnon@hy.cgocable.ca]
Date : 11 décembre, 1997 13:21
A : Gagnon, Jean
Objet : Nouvelles mentions: Parcs

M Gagnon

Voici tel que convenu la liste des espèces nouvelles ou nouvelles mentions pour les deux parcs que nous avons échantillonné

Parc du Mont-Orford

Nouvelles espèces :
Pseudachorutes sp A Qué.
Pseudachorutes sp B Qué.

Ces espèces sont présentement à Kiev (en Ukraine) pour confirmation officielle de nouvelles espèces pour la Science.

Première et SEULE mention pour le Québec : Isotomurus palustroides

Parc d'Oka

Nouvelles espèces :

Hypogastrura sp. A Qué.
(écomorphe de *I. perplexa* . Les écomorphes se retrouvent uniquement dans des conditions écologiques très particulières).

Isotomurus truncata ? Il s'agit probablement pas de *truncata* mais d'une nouvelles espèce, cette découverte est encore en validation

Nouvelles mention pour le Québec :
Proisotoma ewingi
Tullbergia nulla

Pour ces deux espèces c'est la première et SEULE mention pour le Québec

Il y aussi d'autres espèces qui sont de nouvelles mentions pour le Québec qui ont été retrouvées dans ces deux Parcs, mais ces espèces ont aussi été retrouvées à plusieurs autres endroits au cours de notre étude.

N'hésitez à communiquer avec nous si quelques clarifications s'imposent

Cordialement

Madeleine Chagnon



Pedobiologia, 44, 148–174 (2000)
© Urban & Fischer Verlag
<http://www.urbanfischer.de/journals/pedo>

*Pedo
biologia*

Community structures of Collembola in sugar maple forests: relations to humus type and seasonal trends

Madeleine Chagnon¹, Christian Hébert² and David Paré^{1,2}

¹ Groupe de recherche en écologie forestière, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. Centre-Ville, Montréal, Québec H3C 3P8, Canada

² Natural Resources Canada, Canadian Forest Service, Laurentian Forestry Centre, P.O. Box 3800, Sainte-Foy, Québec G1V 4C7, Canada

Accepted: 30. August 1999

Summary

Community structures of Collembola and their seasonal fluctuations were studied in eight southern Quebec sugar maple (*Acer saccharum* Marsh.) forests growing on mull, moder and mor humus types. Endogeic species were extracted from soil cores using Berlese-Tullgren funnels while epigeic species were collected using pit-light traps (Luminoc®). Comparisons of species presence, abundance, and dominance among sites and seasons were done using Sorensen's similarity coefficients and CA-NOCO. A total of 92 species from 7 families and 35 genera were identified. Species dominance and community structure differed according to humus types. Two groups of endogeic species were identified. The mor/moder type group included *Folsomia penicula*, *Hypogastrura* (*Ceratophysella*) spp. Que., *Micrisotoma achromata*, *Onychiurus* (*Protaphorura*) ?*parvicornis*, *Onychiurus* (*Onychiurus*) sp. A Que. and *Onychiurus* (*Onychiurus*) sp. B Que. The mull/moder type group included *Iso-toma* (*Desoria*) *notabilis*, *Tullbergia* (*Tullbergia*) *silvicola*, *Tullbergia* (*Tullbergia*) *clavata*, and *Pseudosinella alba*. Such clear humus type relationships were not found among the epigeic species, but important seasonal changes in community structures were found for these species. Spring species were *Sminthurinus* (*Katiannina*) *macgil-livrayi*, *Hypogastrura* (*Ceratophysella*) *maheuxi*, *Hypogastrura* (*Hypogastrura*) sp. A Que. and *Sminthurinus* (*Sminthurinus*) *latimaculosus*. *Tomocerus* (*Pogonognathellus*) *flavescens*, *Sminthurinus* (*Sminthurinus*) *henshawi*, and *Orchesella hexfasciata* ap-

Correspondence to: Christian Hébert

0031-4056/00/44/02-148 \$ 12.00/0

Parc du Mont-Orford

Plantes vasculaires menacées ou vulnérables au Québec

Pour le parc du Mont-Orford ¹⁰ espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

- ✓ 1. *Allium tricoccum* (désignée vulnérable)
- ✓ 2. *Panax quinquefolius* (désignée menacée) *Établ. à l'Est et fr. d'Amérique*
- ✓ 3. *Platanthera macrophylla* (candidate à la désignation)
- ✓ 4. *Solidago simplex* subsp. *randii* var. *monticola* (candidate à la désignation)
- ✓ 5. *Ceratophyllum echinatum* (candidate à la désignation)
- ✓ 6. *Utricularia gibba* (candidate à la désignation)
- ✓ 7. *Dryopteris clintoniana* (candidate à la désignation)
- ✓ 8. *Adiantum viridimontanum* (candidate à la désignation)
- ✓ 9. *Carex appalachica* (candidate à la désignation)
- 10. *Lysimachia quadrifolia* (candidate à la désignation)

Deux espèces légalement désignées, soit l'ail des bois (*Allium tricoccum*) et le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), en vertu de la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. Le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*) est considérée « en voie de disparition au Canada » dans le Registre fédéral de la Loi sur les espèces en péril.

¹⁰
Les espèces 1, 2, 3, 7 et 9 sont périphériques nord, c'est-à-dire, à, ou près de leur limite nord de répartition dans le nord-est de l'Amérique.

Les espèces 5 et 6, deux plantes aquatiques sont dites sporadiques, c'est-à-dire qu'elles sont dispersées sur l'ensemble de leur aire de répartition.

Et les espèces 4 et 8, *Solidago simplex*, subsp. *randii*, var. *monticola* et *Adiantum viridimontanum* sont toutes deux plantes serpentinicoles, et endémiques du nord est de l'Amérique du Nord. Cette dernière espèce a une répartition limitée, étant connue de quelques sites du nord du Vermont et de l'Estrie.

La plupart de ces espèces ont été répertoriées par Geoffrey Hall, botaniste de l'Estrie, lors de travaux d'inventaire au parc du Mont-Orford, au cours des dernières années.

Sources :

- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 pages.
- Claudia Descelles, courriel à Jean Gagnon, 2 mars 2004
- Registre fédéral de la Loi sur les espèces en péril

Plantes vasculaires :

Deux plantes vasculaires rares à l'échelle canadienne sont documentées pour le parc du Mont-Orford. Il s'agit de la mousse *Pseudotaxiphyllum distichaceum* et du lichen *Pseudevernia cladonia*. Nous ne possédons cependant pas à ce jour de telle liste pour les champignons et hépatiques rares au parc du Mont-Orford.

Mousse : *Pseudotaxiphyllum distichaceum* (= *Isopterygium distichaceum*).

Pseudotaxiphyllum distichaceum (Mitt.) Iwats.

Identification originale : *Isopterygium distichaceum* (Mitt.) Jaeg.

Mont Orford

Sapinière à bouleau blanc. Sol : podzol. Roche-mère T/R et R. Humidité Dr 2-3. Présence de *Pohlia nutans*.
Nuyt, C., 1991, 1^{er} octobre 1981, CANM

Pseudotaxiphyllum distichaceum (Mitt.) Iwats.

Synonyme : *Isopterygium distichaceum* (Mitt.) Jaeg.

Répartition québécoise : Deux localités québécoises, parc du mont-Mégantic et parc du mont-Orford

Provinces d'occurrence au Canada : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve

Répartition globale : Tempéré - Interrompu

Habitats : sapinières, tourbières à épinette noire, et rochers maritimes

Écozones : Maritime Atlantique, Bouclier canadien

Rang global : G4-G5

Rang national : N1 (1 à 5 occurrences au Canada)

Rang provincial probable : S1

(Source : Banque de données de René J. Belland sur les mousses rares à l'échelle canadienne et Belland, R.J. 1998. The rare mosses of Canada. A review and first listing. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ottawa. 91 pages.

Lichen : *Pseudevernia cladonia* (un lichen endémique des Appalaches, à sa limite nord de répartition) Ce lichen a été découvert au sommet du mont Orford en 1959 par le fr. Fabius (Leblanc) mais ce n'est qu'en 2004 que cette découverte a été vraiment connue. Monsieur S. Clayden a retrouvé l'espèce au sommet du mont Orford à l'été 2004.

***Pseudevernia cladonia* (Tuck.) Hale & Culb.**

Identification originale : *Parmelia cladonia* (Tuck.) Du Rietz

Mont Orford, sommet

Tronc (20 pieds) d'un *Picea mariana* dans un Abietum. Avec *P. consocians*.

Leblanc. 29 juin 1959. 11589 et 11622. QFA.

***Pseudevernia cladonia* (Tuck.) Hale & Culb.**

Synonyme : *Parmelia cladonia* (Tuck.) Du Rietz

Répartition québécoise : Estrie

Provinces d'occurrence au Canada : Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

Répartition globale : Tempéré - Interrompu

Habitats : Forêts conifériennes des régions montagnardes humides (Appalaches) et côtières (Fundy)

Écozones : Non-spécifié

Rang global : G?

Rang national : N?

Rang provincial : S?

Références pour le Québec: Goward et. al. 1998; Leblanc 1960; Leblanc 1963.

Goward, T., I.M. Brodo et S.R. Clayden. 1998. Rare lichens of Canada. A review and provisional listing. Comité sur le statut des espèces menaces de disparition au Canada. Ottawa. 74 pages.

Leblanc, F. 1960. Écologie et phytosociologie des épiphytes corticoels du sud du Québec. Thèse de doctorat, Département de biologie, Université de Montréal, Québec. 554 pages.

Leblanc, F. 1963. Quelques sociétés ou unions d'épiphytes du sud du Québec. Canadian Journal of Botany 41 : 591-638.

Vertébrés

On retrouve aussi au parc du Mont-Orford des espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérable, en vertu de la législation québécoise.

Information partielle pour celles présentes au parc du Mont-Orford (à valider auprès du Centre de données sur le patrimoine du Québec, volet faune) soit :

- La grenouille des marais
- La salamandre sombre du Nord
- La salamandre pourpre
- La chauve-souris rousse
- La chauve-souris cendrée
- La chauve-souris argentée
- (incomplet)

Invertébrés :

Dans un échange de courriel, en décembre 1997, Madame Madeleine Chagnon m'indiquait qu'elle a découvert deux nouvelles espèces (nouvelles pour la science) de collemboles (insectes) au parc du mont-Orford, dans le genre *Pseudachorutes*. De plus, elle rapporte une première et seule mention pour le Québec, pour *Isotomurus palustroides*. À ce stade-ci, nous ne connaissons pas la localisation précise des sites où se trouvent ces espèces à l'intérieur du parc.

Gagnon, Jean

De: Claudia Lascelles [lascelles.claudia@sepaq.com]
Envoyé: 2 mars 2004 11:02
À: jean.gagnon@fapaq.gouv.qc.ca
Objet: RE : Espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au parc du Mont-Orford

Bonjour Jean,

Tel que demandé, voici la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être présentes au parc national du Mont-Orford. Cette liste est la plus à jour que nous ayons et comprend les découvertes de Geoffrey Hall.

1. *Allium tricoccum*
2. *Panax quinquefolius*
3. *Platanthera macrophylla*
4. *Solidago simplex* subsp. *randii* var. *monticola*
5. *Ceratophyllum echinatum*
6. *Utricularia gibba*
7. *Dryopteris clintoniana*
8. *Adiantum viridimontanum*
9. *Carex appalachica*

En espérant que ça répondra à tes attentes, je te souhaite une très bonne journée!

Claudia Lascelles

Responsable du Service de la conservation et de l'éducation
Parc national du Mont-Orford
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone: (819) 843-4545 poste 428
Télécopieur: (819) 868-1259
Courriel: lascelles.claudia@sepaq.com
Site internet : www.parcsquebec.com

-----Message d'origine-----

De : jean.gagnon@fapaq.gouv.qc.ca [mailto:jean.gagnon@fapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé : 1 mars, 2004 14:25
À : lascelle.claudia@sepaq.com
Cc : lascelles.claudia@sepaq.com
Objet : Espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au parc du Mont-Orford

Bonjour Claudia,

Tel que je te laissais sur message téléphonique, j'aimerais avoir la liste des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées au parc du Mont-Orford, incluant notamment celles relevées par Jeffrey Hall au cours des dernières années. À ma grande surprise, seulement 4 de ces espèces seraient consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (du ministère de l'Environnement du Québec), notamment *Ceratophyllum echinatum*, *Panax quinquefolius*, *Platanthera macrophylla* et *Utricularia gibba*. Te remerciant pour ta bonne collaboration,

NOTE

DESTINATAIRE : Raymond Courmoyer

DATE : 14 août 2001

OBJET : Reconnaissance sur le terrain pour une partie du territoire sous bail au parc du Mont-Orford

Tel que vous me le demandiez, j'ai effectué une visite sur le terrain, du 6 au 9 août 2001, sur une partie du territoire sous bail au parc du Mont-Orford, et sur des terrains du parc, situés à proximité. J'étais accompagné d'Alain Thibault, ing. f., M. ATDR, de la Direction de la planification et du développement des parcs. Je vous ferai part ici, de mes impressions générales sur le secteur visité, et un rapport plus détaillé sur la visite de terrain vous sera remis au cours de l'automne.

Le territoire visité présente une bonne intégrité écologique, comportant peu de perturbations d'origine anthropique. Ce territoire est principalement couvert de forêts matures et comporte également quelques milieux humides d'importance.

Boisés

Les boisés sont dominés par deux principaux types forestiers, soit des érablières sucrières ou des boisés mixtes dominés par l'érable rouge et la pruche. Des peuplements purs de pruche ont aussi été observés. Quelques peuplements d'érablière sucrière à tilleul ont été observées notamment en bordure de ruisseaux et au bas de pentes. Aucun peuplement forestier exceptionnel n'a été observé. Des évidences du verglas de janvier 1998 ont été observées au plus haut sommet ainsi qu'une importante zone de chablis, sur le versant ouest du plus haut sommet.

Une bonne part des forêts sont souvent situées sur substrat mince, sur substrat sablonneux/graveleux ou directement sur le roc, ce qui les rend très vulnérables aux chablis. De plus, une partie du territoire visité comporte de fortes pentes. La création d'ouvertures dans ces milieux pourra occasionner des chablis importants.

Au niveau de l'érablière, là où il y a des bris de pente importants avec écoulement latéral, quelques fougères d'intérêt ont été observées, soit la dryoptère de Goldie (*Dryopteris goldiana*), la cystoptère à bulbes (*Cystopteris bulbifera*) et le polystic de Braun (*Polystichum braunii*). Quelques falaises supportant une bonne diversité en bryophytes ont aussi été observées. De plus, un arbuste d'intérêt, l'Hamamélis de Virginie (*Hamamelis virginiana*) a été observé dans une sapinière à érable rouge.

Milieux humides

Les milieux humides visités présentent une bonne diversité en plantes aquatiques, et plus particulièrement l'étang Coderre, où des anatidés ont été observés, notamment une femelle de canard branchu. Quelques forêts marécageuses ont aussi été observées, notamment à la base du versant est du plus haut sommet (forêt marécageuse à sapin et à bouleau jaune). À l'un de ces endroits, un faon de cerf de Virginie a été observé.

Espèces menacées ou vulnérables

Le secteur visité présente un faible potentiel pour les plantes menacées ou vulnérables, dont l'ail des bois (*Allium tricoccum*), la platanthère à grandes feuilles (*Platanthera macrophylla*) et une utriculaire (*Utricularia gibba*). À quelques stations de boisés mixtes, des plants végétatifs de platanthères ont été observés. Et, au niveau de l'étang nord-ouest, des plants stériles d'une utriculaire restent à identifier. Il pourrait potentiellement s'agir de l'*Utricularia gibba*.

Au niveau des espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, et selon l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, l'on note pour le secteur à l'étude la grenouille des marais (*Rana palustris*) et la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*). Le secteur présente aussi un bon potentiel pour quelques autres espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables, retrouvées dans les territoires adjacents, au niveau de ruisseaux alpins (salamandre sombre du Nord et salamandre pourpre) et des cavités naturelles (chauve-souris rousse, chauve-souris argentée et chauve-souris cendrée). Il faudrait donc s'assurer qu'un éventuel développement du projet n'affecte pas significativement les cavités naturelles ou les milieux humides et ruisseaux alpins présents ni leur hydrologie.

Autres points

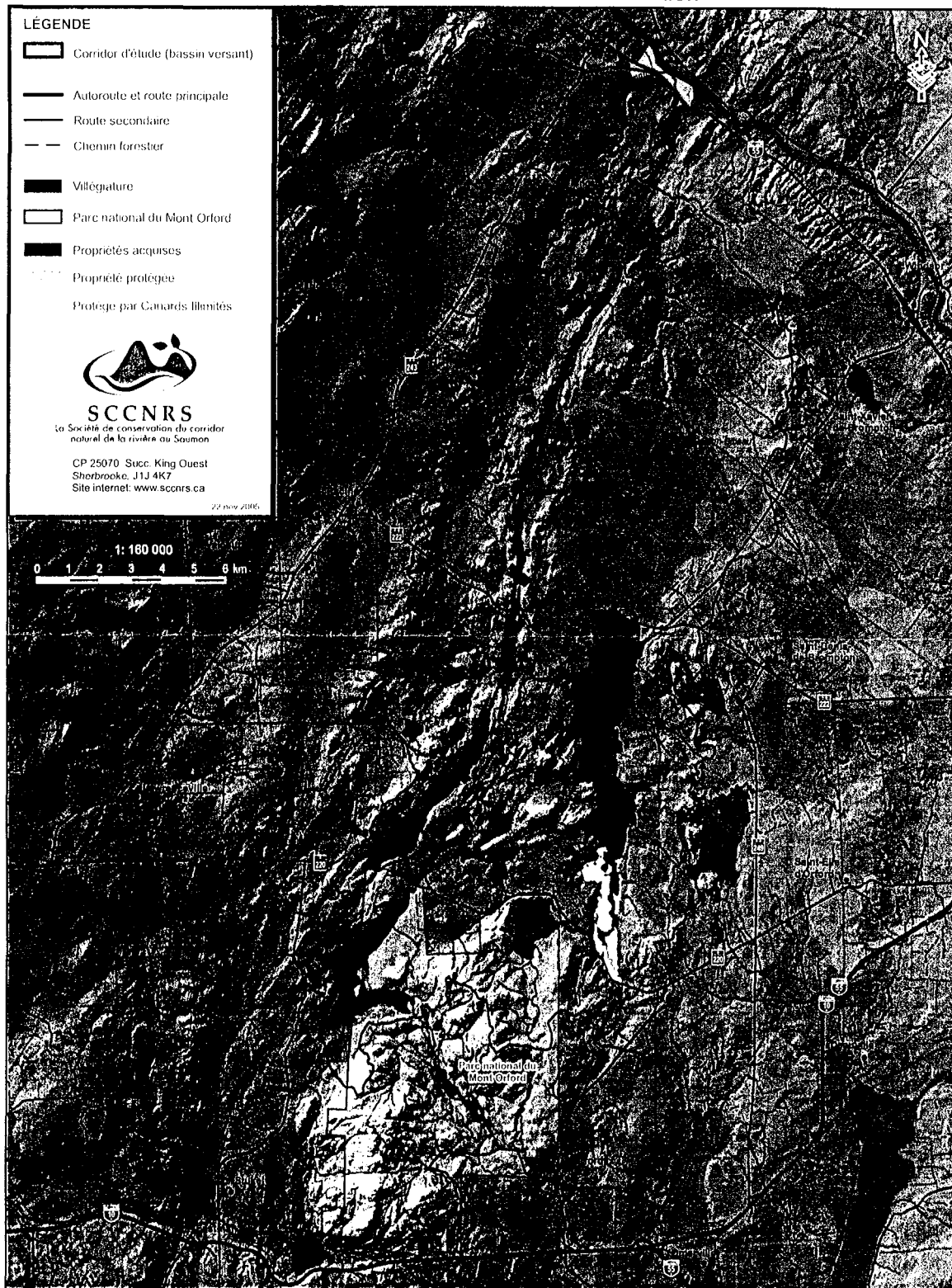
Outre les points mentionnés ci-dessus, le développement du territoire soulève, à ce stade-ci, quelques questions lesquelles, à mon avis, devraient aussi être documentées :

- l'impact du projet d'aménagement sur l'intégrité écologique, sur le milieu naturel du parc du Mont-Orford, à moyen et long terme;
- l'impact du développement du territoire convoité sur l'hydrologie du bassin versant en cause - l'approvisionnement en eau nécessaire au maintien du golf et à l'enneigement des pistes de ski alpin et l'impact anticipé sur les milieux humides existants (marais, étangs et ruisseaux alpins), et sur les espèces associées;
- le maintien de populations animales figurant sur la liste des espèces menacées ou vulnérables;
- la valeur écologique d'un éventuel territoire proposé pour échange.

Jean Gagnon, M.Sc. biologiste

cc. Madame Claudette Blais
 Monsieur Serge Alain
 Monsieur Jean Côté
 Monsieur Jacques Talbot

CARTE DE LOCALISATION DU CORRIDOR NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON

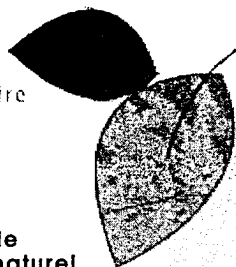


Réalisation: François Grenier



SCCNRS
la Société de conservation du corridor
naturel de la rivière au Saumon

Nous joindre



**Explorez le
corridor naturel**

Milieu Physique

Milieu Naturel

Biodiversité

Découvrez | Explorez | Protégez | Sensibilisez | Participez

Explorez le corridor naturel

Explorez le corridor naturel

Le territoire couvre l'ensemble du bassin versant de la rivière au Saumon, un corridor naturel reliant le parc national du mont Orford au sud et l'embouchure de la rivière au Saumon au nord. Ce sous-bassin de la rivière Saint-François s'étend sur un territoire de plus de 290 km² et il est entièrement de tenure privée.

Choisi pour ses caractéristiques physiques particulières, son milieu forestier peu fragmenté et son importante biodiversité, le bassin versant de la rivière au Saumon est un milieu privilégié pour l'implantation d'un corridor naturel protégé.

Document **SCCNRS Carte du Corridor 3D**
(Adobe Acrobat, 1.7 Mo)



Buse à queue rousse

(*Buteo jamaicensis*)

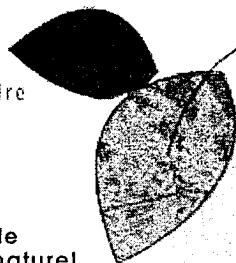
Photo : Jeffrey MacDonald

Dernière édition : 2006-04-07 12:04:45



SCCNRS
la Société de conservation du corridor
naturel de la rivière du Saguenay

Nous joindre



Explorez le
corridor naturel

Milieu Physique

Milieu Naturel

Biodiversité

Découvrez | Explorez | Protégez | Sensibilisez | Participez

Explorez le corridor naturel

Milieu Physique

Situé dans la province naturelle des Appalaches, le territoire du corridor naturel s'insère dans le prolongement naturel du parc national du Mont-Orford. Du lac Miller jusqu'au parc national du Mont-Orford, le territoire est caractérisé par des montagnes et des lacs dont les lacs Brompton, Larouche, Brais, Miller, Fraser et Stukely ainsi que quelques autres lacs de plus petites superficies. La forme longue et mince de certains lacs tels que le lac Bowker, est le résultat de l'érosion glaciaire provenant de la dernière période glaciaire il y a environ 10,000 ans.

Au centre du territoire, dans l'axe nord-sud, on note la présence d'une zone d'escarpements bordée de chaque côté par des terrains onduleux. Ces escarpements correspondent à de profondes cassures d'un super-continent en îlots continentaux, il y a environ 600 millions d'années créant ainsi de grands fossés. On assiste alors à un nouveau cycle d'ouverture et de fermeture d'un océan, celui de l'océan lapétus. Dans notre corridor naturel, la limite entre le continent affaissé et le fonds océanique lapétus peut être suivi depuis Mansonville en Estrie jusqu'à Port-Daniel en Gaspésie. Cette limite géologique est la plus importante faille du territoire et porte le nom de « ligne Brompton-Baie-verte ».



De 560 à 540 million d'années, des roches sédimentaires et volcaniques se déposent dans le fossé situé le plus près de la masse continentale de l'Amérique du Nord. Ce fossé traverse le corridor naturel de la rivière au Saumon. On peut y voir les vestiges dans le secteur s'étendant de Richmond à Sutton en Estrie. Curieusement, les géologues ont constaté que le paysage ressemble à celui de Djibouti en Éthiopie, à l'extrémité nord-est du continent africain !

Vallée du ruisseau Gulf

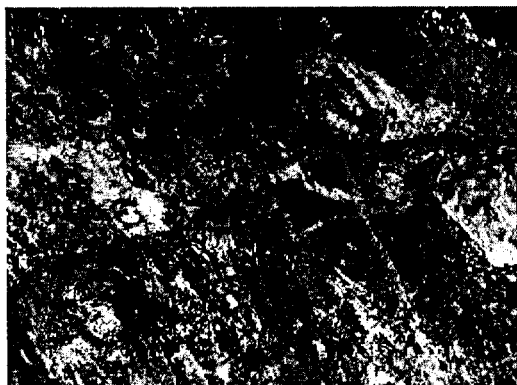
Photo : Jeffrey MacDonald

Entre 450 et 500 millions d'années, le mouvement des plaques continentales s'inversent : c'est la fermeture partielle de l'océan lapétus. Lors de la fermeture de cet océan, une partie du fond océanique s'est trouvée coincé entre deux plaques continentales donnant ainsi naissance à la chaîne des montagnes appalachiennes. Le mont Orford est un des vestiges du fond océanique disparu.

Top

Géomorphologie

Le fonds de l'océan lapétus est responsable de la mise en place d'une bande de roches métamorphiques, l'ardoise, que l'on retrouve le long de la ligne Brompton-Baie-Verte. Cette bande d'ardoise traverse le bassin versant de la rivière au Saumon dans son axe nord-sud. L'ardoise fut populaire dans la région et exploitée à la fin du 19^e siècle dans les municipalités du Canton de Melbourne, de Rockland et de Kingsbury. Elle a été exportée dans plusieurs régions du Québec jusqu'en 1912 et elle a servi, en outre, à recouvrir les toitures de bâtiments.



Le long de cette bande d'ardoise, on constate la présence d'affleurements de serpentine issus également du fonds de l'océan lapétus. Ces affleurements confèrent au milieu naturel un intérêt particulier. La serpentine est une roche métamorphique qui contient des concentrations élevées de métaux toxiques pour la flore tels que le magnésium, le cobalt, le nickel et le fer. Par contre, ses concentrations en éléments nutritifs recherchés par les plantes tels que le calcium, le potassium,

Un morceau de serpentine

Photo : Jeffrey MacDonald

l'azote et le silicium sont pauvres. Cette absence d'éléments nutritifs favorise la croissance d'espèces végétales spécifiques aux affleurements de

serpentine. Ces espèces floristiques particulières sont rares dans la région de l'Estrie, au Québec et sur le plan mondial car cette formation rocheuse totalise moins de 1% de la surface de la terre.

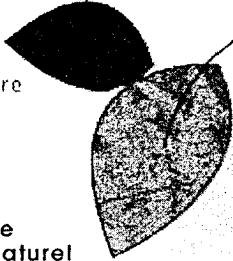
Document **SCCNRS Géologie et topographie** (Adobe Acrobat, 1.6 Mo)

Top

Dernière édition : 2006-04-07 12:04:20

> Tatou communication visuelle ★ > Inexis solution web

Propulsé par Geranium CMS v2.5



La Société de conservation du corridor
naturel de la rivière au Sarrasin

Explorez le
corridor naturel
Milieu Physique
Milieu Naturel
Biodiversité



Milieu Naturel

Le plus important cours d'eau est la rivière au Saumon qui est alimenté par dix-huit lacs et douze cours d'eau. D'une longueur de 22 kilomètres, elle prend sa source à la décharge du lac Brompton, celui-ci étant situé au pied Mont-Orford. Son embouchure est située dans la zone inondable de la rivière. Les principaux cours d'eau qui l'alimentent sont les ruisseaux Gulf, Miller, Ély, et la rivière au Perse.



La rivière au Saumon traverse le territoire dans l'axe nord-sud, en grande partie dans le milieu forestier, ce qui lui a permis de conserver un aspect « sauvage ». Elle est bordée de chaque côté par des boisés de feuillus offrant ainsi un dépaysement complet.

2006-05-24

Photo : Jeffrey MacDonald

Le lac Brompton occupe la première place. D'une superficie de 1 191 hectares et d'une profondeur de 11,5 mètres, il est alimenté par neuf tributaires. Le lac Stukely occupe la seconde place avec une superficie de 386 hectares et une profondeur de 14 mètres. Le lac Bowker vient en troisième place avec une superficie de 231 hectares et une profondeur exceptionnelle de 59 mètres. Cette particularité résulte de la dernière érosion glaciaire.

[Top](#)

Plusieurs lacs et cours d'eau du bassin versant de la rivière au Saumon sont des éléments d'intérêt pour de nombreux pêcheurs. On y a recensé différentes frayères dont celles de l'omble de fontaine, de la truite arc-en-ciel, de la truite brune, de la truite mouchetée, du doré, du brochet, de la perchaude, du meunier noir et de l'achigan.



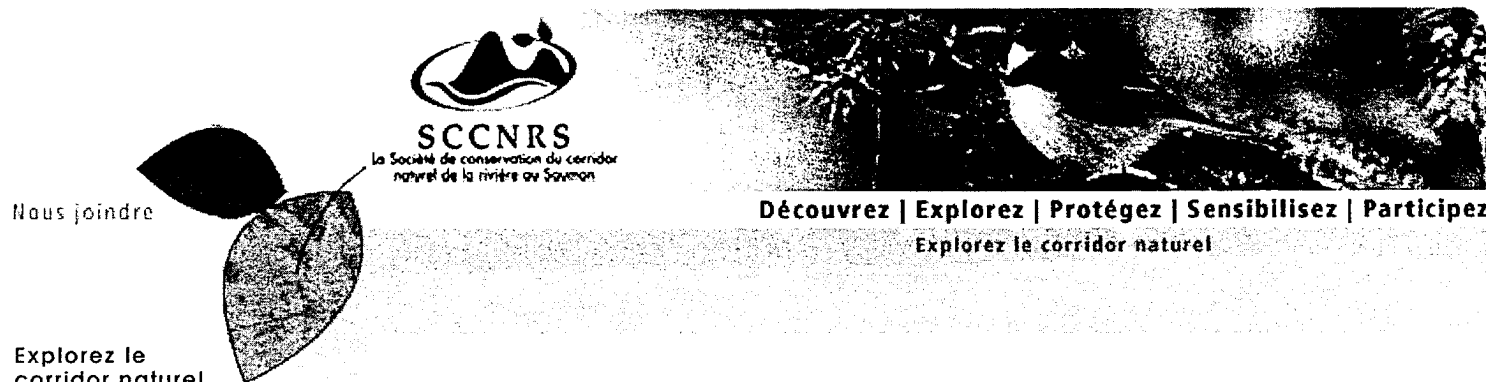
Le marais du
lac Brompton
Photo : Jeffrey
MacDonald

Les milieux humides du territoire, marais, marécages, étangs et tourbières, sont nombreux : trente-neuf sites de plus de 1 hectare ont été répertoriés. Ils sont des lieux exceptionnels pour leur riche biodiversité et précieux pour des centaines d'espèces fauniques qui y trouvent abris, nourritures et lieux de reproduction. Ils sont également essentiels à la santé des lacs et des cours d'eau du territoire : ils protègent leurs rives de l'érosion, ils contrôlent les inondations, ils régularisent les niveaux d'eau et filtrent l'eau du territoire en retenant les sédiments en suspension.

Parmi les milieux humides remarquables du territoire, mentionnons le marais du lac Brompton et le marais de Kingsbury qui sont reconnus comme « aires de concentration d'oiseaux aquatiques » par le Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec.

[Top](#)

Dernière édition : 2005-07-25 10:07:37



Nous joindre

Explorez le
corridor naturel

Milieu Physique

Milieu Naturel

Biodiversité

Biodiversité

La grande diversité des milieux naturels favorise la présence de nombreuses espèces fauniques et floristiques dont plusieurs d'entre elles sont menacées, vulnérables ou rares. Des inventaires effectués sur l'ensemble du territoire et sur des propriétés ciblées nous ont permis de recenser des espèces à statut précaire et de proposer des solutions quant à leur protection.

Notre milieu forestier

Les peuplements du bassin versant de la rivière au Saumon sont typiques de la zone bioclimatique du domaine de l'érablière à tilleul qui compose en partie la zone végétale tempérée nordique. Ainsi, les peuplements forestiers sont majoritairement dominés par des érablières associées à des feuillus tels que le caryer cordiforme, le noyer cendré, le chêne rouge et l'ostryer de Virginie ou des résineux. Ceux-ci varient selon différents facteurs tels que la topographie, le drainage, la géologie des sols et le micro-climat local. Par exemple, le long de la rivière au Saumon on retrouve un milieu forestier caractérisé par de l'érable à



sucré et du bouleau jaune accompagnés par du hêtre à grandes feuilles, du noyer cendré, de l'ostoyer de Virginie, du frêne blanc d'Amérique, du chêne rouge et du cerisier tardif. Sur les affleurements rocheux secs et dénudés d'un sol riche en humus, on retrouve des prucheraies, des pinèdes rouges et des pins blancs.

Le milieu forestier du ruisseau Gulf

Photo : Jeffrey MacDonald

Les milieux humides quant à eux, sont souvent colonisés par l'épinette noire, le mélèze laricin, l'érable rouge et la thuya occidental. On peut observer dans des secteurs en régénération, la présence de peupliers, de bouleaux blancs et d'épinettes blanches et rouges. Ces espèces arborescentes sont accompagnées d'arbustes tels que l'aulne rugueux, le myrique baumier, la kalmia et la spirée à larges feuilles.



Une EFE refuge de l'ail des bois

Photo : Jeffrey MacDonald

On retrouve sur le territoire du bassin versant de la rivière au Saumon, douze écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), soit une forêt ancienne, cinq forêts rares et six forêts refuges. Les forêts anciennes sont caractérisées par la présence d'arbres qui ont largement dépassé l'âge de la maturité ou qui ont été peu touchés par des activités humaines. Les forêts rares ont une composition particulière en espèces végétales. Elles peuvent également être rares à cause de leur structure ou de leur localisation. On pense ici à des pinèdes rouges à l'état naturel localisés sur des affleurements de serpentine. La majorité de ces écosystèmes forestiers rares sont disparus sous l'effet des activités anthropiques. Finalement, les forêts refuges sont les forêts où l'on retrouve des espèces floristiques rares, menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être.

Top

Notre flore

Les peuplements de cette zone bioclimatique sont accompagnés par des espèces herbacées typiques des forêts décidues du Québec méridional. Dans les érablières riches ainsi que dans les boisés frais et à l'ombre, les espèces retrouvées le plus souvent sont la sanguinaire du Canada, l'oxalide de montagne, le coptide du Groenland, le caulophylle faux-pigamon, le cornouiller du Canada, le maïanthème du Canada, la streptope rose, l'erythrone d'Amérique et le trille dressé.

C'est dans les milieux humides que l'on retrouve la plus grande diversité de plantes herbacées, c'est-à-dire une abondance d'espèces de carex, de graminées, de fougères et d'autres plantes adaptées pour vivre dans ou près de l'eau.



Corydale toujours-verte
(*Corydalis sempervirens*)

Photo : Jeffrey MacDonald

Les sous-bois de notre territoire recèlent de petites plantes indigènes, de mousses, de lichens et de champignons sauvages. Ainsi, la mixité de notre milieu forestier composé à la fois de feuillus mélangés et de résineux favorise la croissance de champignons de toutes sortes. Ainsi, on peut y découvrir plusieurs espèces de bolets, de chanterelles, d'amanites, de pleurotes et de russules.

Top

Notre faune

Mammifères, amphibiens, reptiles et oiseaux, toutes ces espèces sont présentes en grand nombre dans le corridor naturel du bassin versant de la rivière au Saumon. Plus d'une trentaine de



mammifères y sont représentés et circulent dans la vallée du ruisseau Gulf et la vallée de la rivière au Saumon, une zone forestière peu fragmentée du territoire. Parmi ceux-ci, on retrouve l'ours noir, l'orignal et le cerf de Virginie. D'autres espèces plus rares, comme le pékan, le vison, le lynx roux profitent de ces grandes superficies forestières pour y trouver abri, refuge et nourriture. Une promenade en forêt vous permettra de déceler la présence du renard roux, du rat musqué, du castor, du porc-épic, du lièvre d'Amérique et plusieurs petits mammifères.

Cerf de Virginie

(*Odocoileus virginianus*)

Photo : Jeffrey MacDonald



Buse à queue rousse

(*Buteo jamaicensis*)

Photo : Jeffrey MacDonald

La faune aviaire présente dans cette importante aire naturelle s'ajoute aux nombreuses espèces de mammifères. Plus de 190 espèces d'oiseaux ont été observées dans les limites du bassin versant de la rivière au Saumon. La diversité du milieu forestier ainsi que la présence de zones agricoles et de milieux humides sur le territoire procurent aux différentes espèces aviaires les conditions nécessaires pour nicher, se réfugier et se nourrir. Des inventaires ont confirmé la présence de soixante espèces d'oiseaux nicheurs sur le territoire. Parmi celles-ci, on retrouve, en outre, le faucon pèlerin, l'épervier de Cooper, le grand-duc d'Amérique, le grand pic, le tangara écarlate, le busard Saint-Martin, la gélinothe huppée et la petite nyctale.

Les amphibiens et les reptiles occupent également une place de choix dans les milieux humides ou à proximité de ceux-ci. Plus de 20 espèces y ont été inventoriées dont 16 amphibiens (grenouilles et salamandres) et 6 reptiles (couleuvres et tortues). Les anoues, telles que la grenouille verte, le ouaouaron et le crapaud d'Amérique, sont les amphibiens les plus faciles à déceler. Ils se font remarquer par leur chant au cours du printemps et de l'été. Les salamandres quant à elles sont plutôt discrètes : elles sont bien cachées sous des



pierres, des bûches en décomposition ou le long des ruisseaux. On pense ici à la salamandre maculée, la salamandre à deux-lignes ou le triton vert. En ce qui concerne les reptiles, la tortue des bois, la tortue peinte et la tortue serpentine, peuvent être observées dans les milieux humides et dans certains lacs. Sous les nombreuses roches ou troncs d'arbres du milieu forestier, vous pouvez observer la couleuvre rayée, la couleuvre à ventre rouge et la couleuvre à collier.

Salamandre maculée
(*Ambystoma maculatum*)

Photo : Jeffrey MacDonald

Top

Nos espèces à statut précaire

Le bassin versant de la rivière au Saumon se caractérisant par un milieu forestier peu fragmenté, plusieurs espèces rares, menacées ou vulnérables ont été identifiées lors des inventaires. La présence de ces espèces fauniques et floristiques est indicatrice de la qualité des habitats forestiers et aquatiques du territoire.

Selon la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables au Québec et selon le Comité sur les espèces en péril au Canada (COSEPAC)*, des espèces fauniques et floristiques sont en déclin au niveau régional, provincial ou national. Elles nécessitent une attention particulière. Le pygargue à tête blanche, le faucon pèlerin et la buse à épaulettes sont trois rapaces dont le statut est précaire. La grenouille des marais, la salamandre pourpre, la salamandre sombre du Nord et la tortue des bois font partie des espèces d'amphibiens et de reptiles pour lesquelles des mesures de conservation doivent être considérées. Leur présence dans certains cours d'eau du territoire est un excellent indicateur



Grenouille de marais

(*Rana palustris*)

Photo : Jeffrey MacDonald

de la qualité du milieu aquatique. Enfin, parmi les mammifères, le lynx roux est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le Québec.

Parmi les espèces floristiques rares et à statut précaire, mentionnons l'adiante des montagnes vertes, fougère typique des affleurements de serpentine, ainsi que l'all des bois, le ginseng à cinq folioles, le carex de Bailey et le trille blanc.

Top



All des bois

(*Allium tricoccum*)

Photo : Jeffrey MacDonald

Dernière édition : 2005-08-19 10:08:03

> Tafou communication visuelle ★ > Inexis solution web

Propulsé par Geranium CMS v2.5

Voici un portrait des interventions de coupe forestière dans les terrains sous réserve foncière, d'après les fichiers numériques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du 3^e décennal. Les coupes datant de plusieurs décennies ainsi que les interventions les plus récentes ne sont pas documentées dans ces fichiers.

Un minimum de 15,5 % (836,7 ha) du couvert forestier total des terrains sous réserve origine de coupes totales. La majorité de ces parterres de coupe (81,4 %) sont aujourd'hui couverts d'une végétation feuillue ou mixte assez dense, de 4 à 7 m de hauteur, de moins de 20 ans. Seuls 155,7 ha de parterres de coupe totale ne sont pas encore régénérés, toujours selon les données du MRNF.

En plus des coupes totales, un minimum de 15,5 % (838 ha) du territoire a fait l'objet de coupes partielles. Ces données ne comptent pas les dernières coupes, dont celles à l'est du lac Brais et au nord du mont des Trois Lacs. Théoriquement, ces coupes partielles n'affectent pas la structure ni la classe d'âge des érablières, lesquelles dominent les peuplements forestiers des terrains sous réserve. Toutefois, il arrive que les coupes partielles ne soient pas réalisées selon les règles de l'art, et que le prélèvement soit trop intensif, les arbres rémanents blessés et le réseau de drainage modifiés par l'orniérage. La coupe partielle à l'ouest du pic de l'Ours est un exemple flagrant de récolte mal exécutée. Nous n'avons pas vu les autres parterres de coupe, mais les photos présentées par M. Stéphane Bergeron laissent croire qu'on retrouve à d'autres endroits sur les terrains sous réserve de l'orniérage et des blessures sur les arbres laissés sur pied.

Comme le secteur a été touché par le verglas de 1998, on peut penser qu'une partie de ces coupes partielles ont été réalisées dans le cadre du *programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par le verglas de janvier 1998*, dont l'application a été confiée aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées, afin de restaurer et de remettre en production les boisés endommagés.

Malgré l'importance des opérations sylvicoles, près des deux tiers des forêts du territoire, soit 65,8 % (3 555,3 ha), sont des peuplements matures de plus de 41 ans ou présentant une structure inéquienne (voir tableau). La carte ci-jointe illustre bien la distribution de ces forêts matures : à l'est du lac Fraser, à l'est du lac Brompton, au nord du mont Chauve, la portion sud-ouest du bloc au nord de la route 222 et le bloc s'étendant de la route 222 jusqu'à environ un kilomètre au nord du mont des Trois Lacs. À l'inverse, la partie nord du lac Brompton et le bloc à l'est des lacs Simoneau et des Monts, servant de lien entre les terrains du nord et le parc, présentent des forêts jeunes issues de coupes récentes. C'est là qu'on retrouve la majorité des 34,2 % (1 847,0 ha) des forêts de moins de 40 ans. Seulement 16,3 % (879,7 ha) des forêts du territoire ont moins de 20 ans.

Tableau 1 : Classes d'âge des peuplements forestiers des terrains mis sous réserve

CLASSE D'ÂGE	SUPERFICIE (HA)	POURCENTAGE (%)
COUPES TOTALES RÉCENTES	155,7	2,9
DE 0 À 20 ANS	724,0	13,4
DE 21 À 40 ANS	967,3	17,9
DE 41 À 60 ANS	466,4	8,6
DE 61 À 80 ANS	56,7	1,1
JEUNE INÉQUIENNE	1 861,0	34,4
VIEILLE INÉQUIENNE	1 171,2	21,7
TOTAL	5 402,3 ¹	100

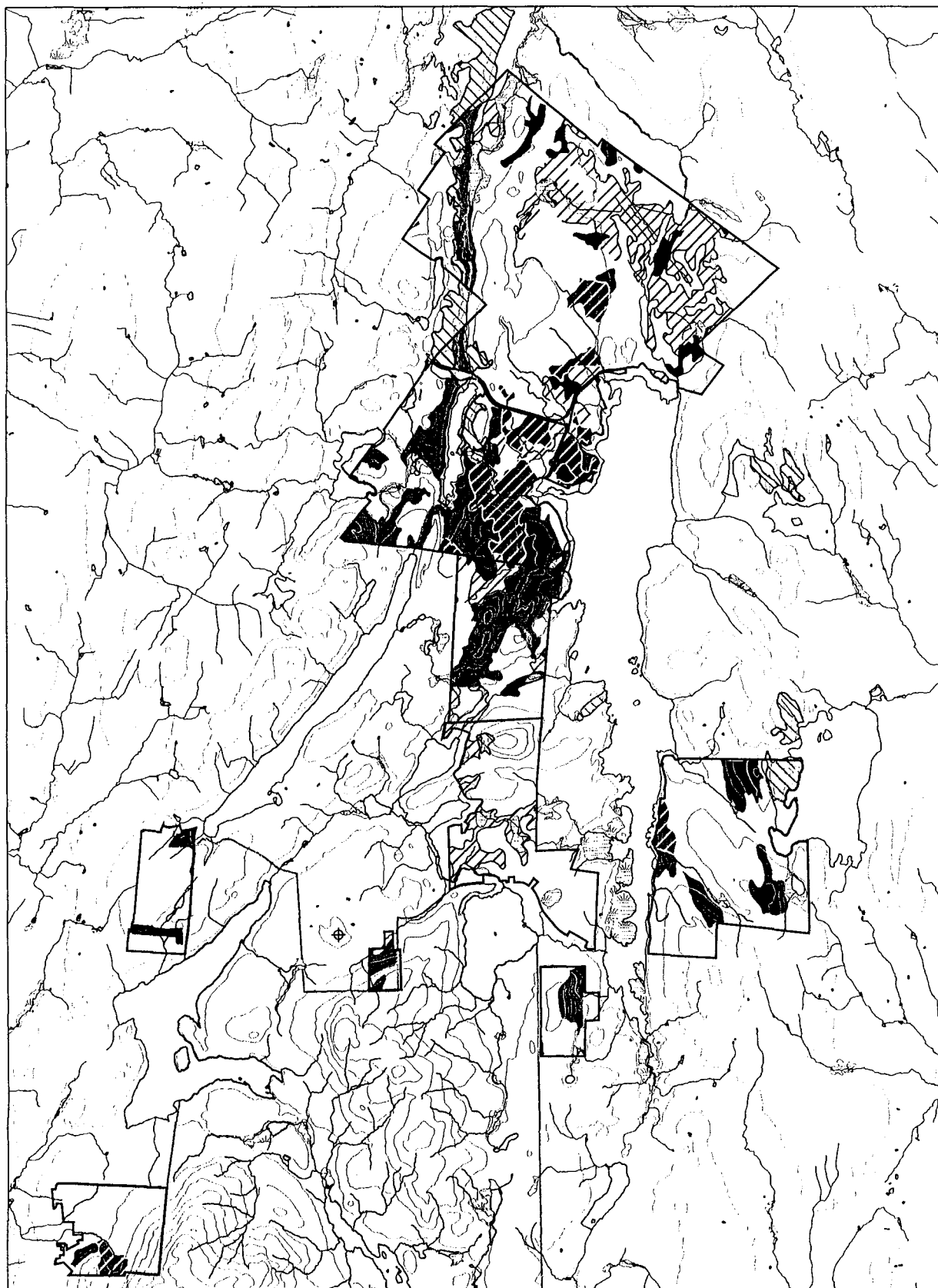
Par mesure de comparaison, dans le projet de parc national du lac Témiscouata, c'est 9,3 % du couvert forestier qui origine de coupes totales, 16,9 % qui a fait l'objet de coupes partielles et 86,6 % des boisés qui sont d'âge mature. Plusieurs parcs ont été créés à partir de forêts jeunes et récemment coupées. Par exemple, la presque totalité du parc national de la Jacques-Cartier a été déboisée dans les 50 ans précédant sa création.

Enfin, soulignons que les terrains sous réserve comptent cinq propositions d'écosystème forestier exceptionnel, dont deux peuplements rares pour la région et trois forêts refuges d'espèce menacée ou vulnérable (voir carte).

RÉDIGÉ PAR ALAIN THIBAUT, CHARGÉ DE PROJET, LE 21 AVRIL 2006.

¹ Les calculs ne s'appliquent qu'à la superficie forestière productive du territoire. Ils excluent les 218,5 ha de lacs, marais, aulnaie, gravière et autres terrains à vocation non forestière.

CLASSES D'ÂGE DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DE LA ZONE D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD



- Parc national du Mont-Orford
- Terrains sous réserve
- Propositions d'écosystèmes forestiers exceptionnels

- Coupes totales récentes
- Coupes totales
- Coupes partielles

Classes d'âge

de 0 à 20 ans

de 21 à 40 ans

de 41 à 60 ans

de 61 à 80 ans

Jeune inéquienne

Vieille inéquienne

0 1 2 4 Kilomètres

Développement durable,
Environnement
et Forêts
Québec

LE 20 AVRIL 2006

Source : Fichiers informatiques du ministère des
Ressources naturelles et de la Faune, 3e décennal

RAPPORT DE SURVOL DES TERRAINS CIBLÉS POUR L'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Environ la moitié des terrains visés pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford ont fait l'objet de coupes forestières totales ou partielles. Les coupes les plus évidentes et les plus vastes se trouvent principalement au nord du lac Brompton. Les autres secteurs touchés par la coupe forestière sont le sud-est du lac La Rouche, l'est du lac de la Mine (nord du mont des Trois-Lacs) et l'est du lac Brais.

Le terrain à l'ouest du mont de l'Ours, adjacent au parc, a aussi fait l'objet d'importantes récoltes de bois.

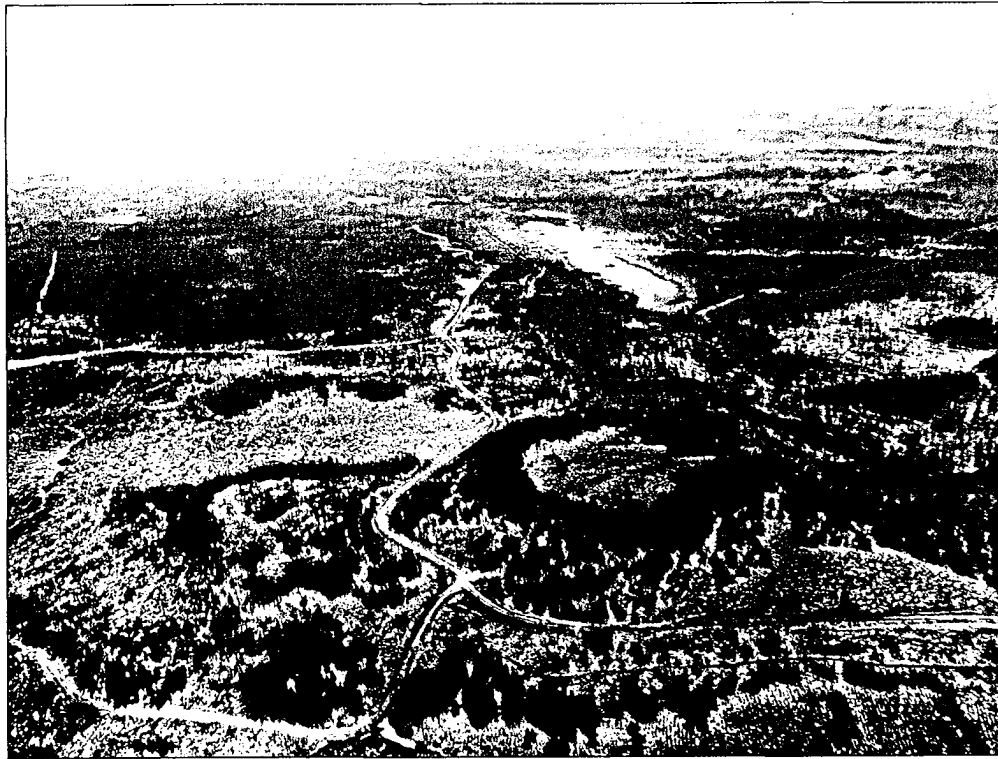
Ailleurs, les signes de perturbations sont moins évidents. C'est notamment le cas du terrain au nord du lac Stukely, du lot au nord du mont Chauve, du terrain à l'est du lac Fraser et de celui comprenant le lac Chevreuil, à l'est du lac Brompton.

En ce qui concerne un lien potentiel entre le lac Fraser et les terrains convoités plus loin au nord, en terme de couvert forestier, il semble possible malgré qu'il y ait du développement au nord de la route 220. La colline à l'est du lac Simoneau semble exempte de perturbation.

Les plus importantes concentrations de villégiature se trouvent au nord du lac Brompton, au lac Miller, au lac Bowker et aux lacs Simoneau, Bran de Scie, Leclerc et des Monts, tous en dehors des terrains visés pour l'agrandissement du parc.

Malgré l'importance des coupes et la présence de deux routes provinciales, le territoire ne présente pas de grande discontinuité dans le couvert forestier, sauf au nord des terrains de la compagnie forestière. Les terrains en friche, cultivés ou occupés par la villégiature y sont marginaux. Toutefois, la difficulté de distinguer clairement les essences et la hauteur du couvert forestier à partir d'un avion invite à la prudence avant de tirer des conclusions sur l'état des forêts des terrains en périphérie du parc.

Alain Thibault
29 mars 2006



Coupes totales et partielles au nord du lac Brompton



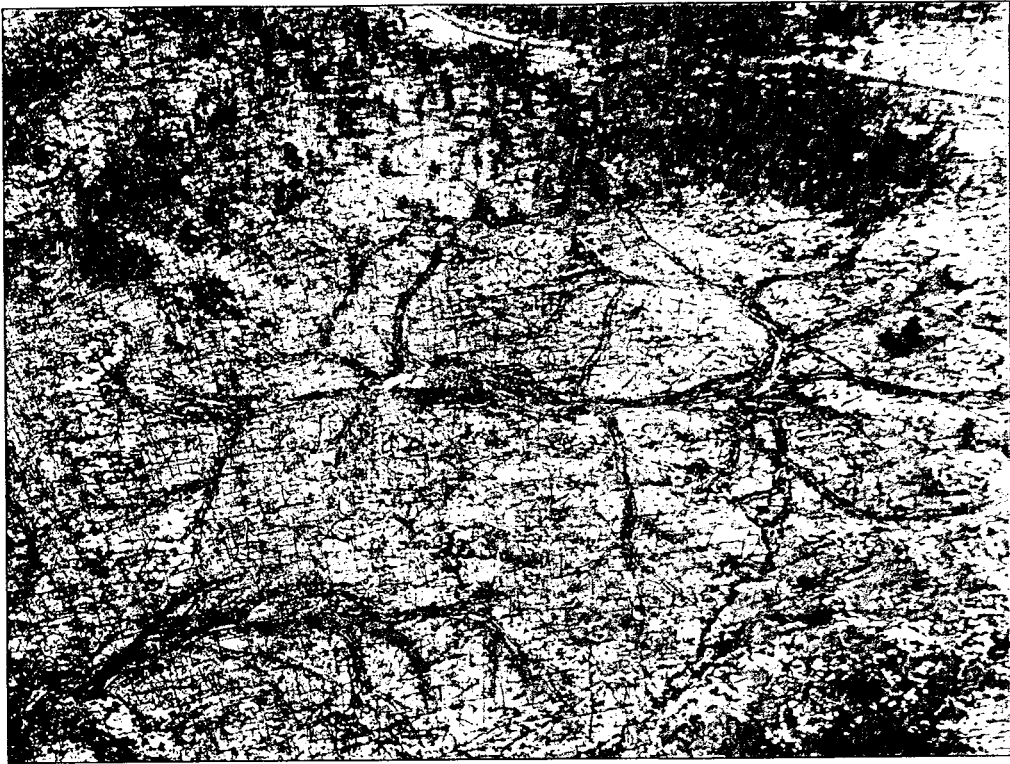
Coupes totales et partielles au nord du lac Brompton



Jeunes forêts en régénération à l'ouest du lac Brompton



Aperçu de la gravière au nord du ruisseau Ély



Coupes partielles et orni rage au nord du mont des Trois Lacs



Coupes partielles   l'est du lac Brais



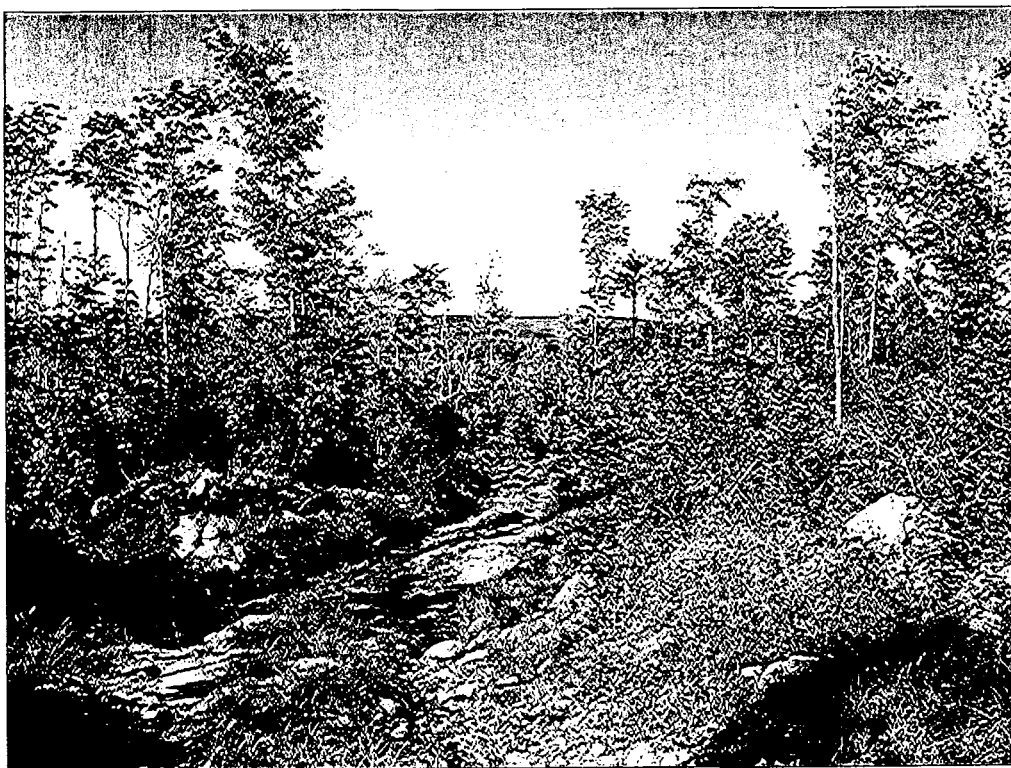
Déboisement au nord du lac Stukely



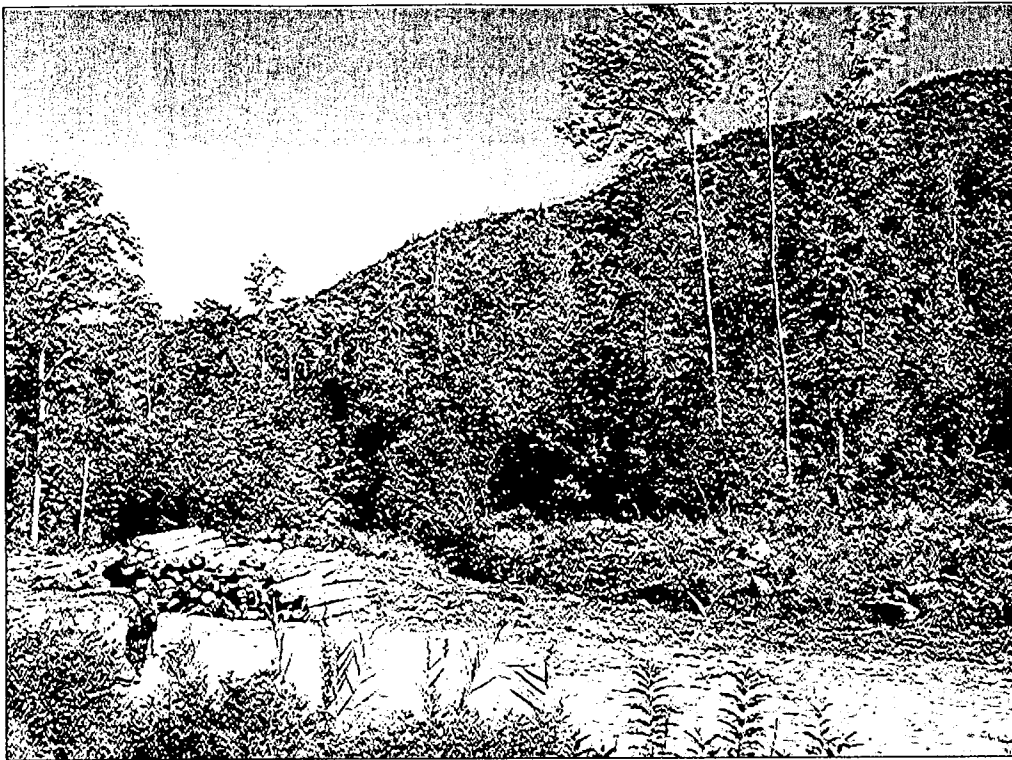
Coupes partielles près du lac Chevreuil



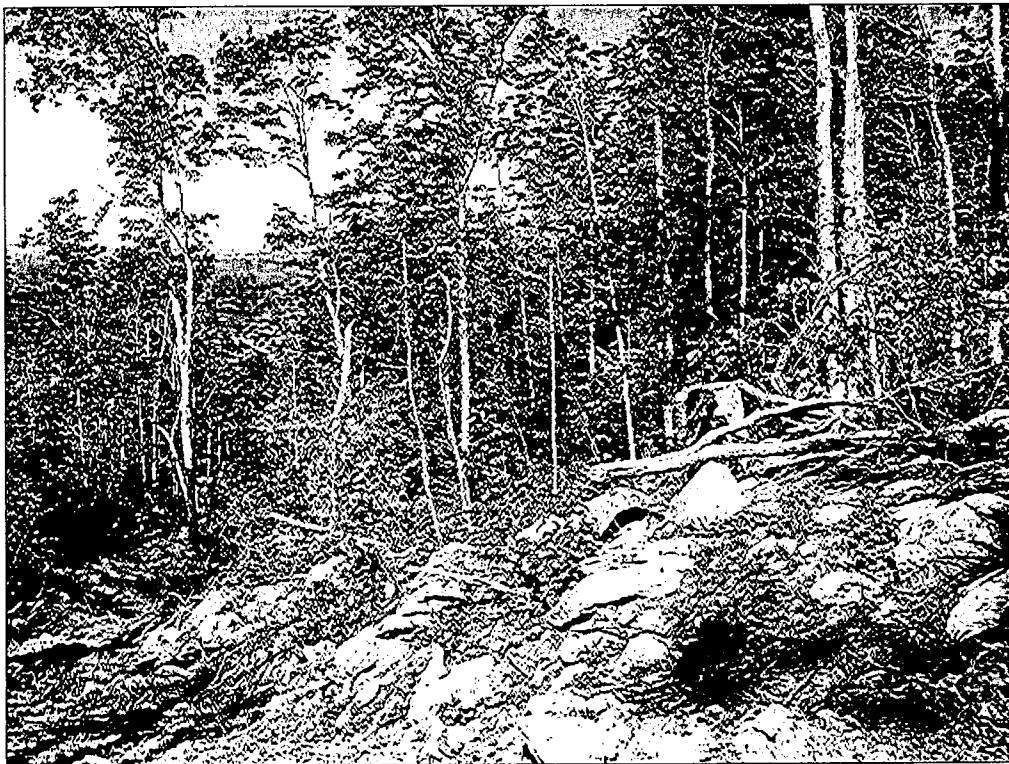
Jeune forêt de peupliers et de bouleaux à l'est du lac Fraser



Coupes partielles intensives à l'ouest du pic de l'Ours



Chemin forestier et aire d'empilement à l'ouest du pic de l'Ours



Coupe partielle et modification du réseau de drainage à l'ouest du pic de l'Ours



Ancienne exploitation acéricole au nord du mont Chauve

D'importants milieux humides le long du ruisseau Ely, entre le lac Brais et le lac La Rouche et entre ce dernier lac et le lac Brompton. D'autres marais d'importance sont situés au sud du lac La Rouche et en périphérie du lac Brompton, dans sa partie méridionale.

Selon les données consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, douze espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont documentées pour les territoires visés par l'agrandissement du parc du Mont-Orford. Celles-ci se concentrent dans trois principaux types d'habitats, soit les affleurements de serpentine ou calcaires (5 espèces), les milieux humides (3 espèces), et les érablières (3 espèces).

Adiantum viridimontanum

Adiantum aleuticum

Allium tricoccum

Arethusa bulbosa

Carex baileyi

Eleocharis robbinsii

Moehringia macrophylla

Panax quinquefolius

Pellaea glabella subsp. *glabella*

Platanthera macrophylla

Schoenoplectus torreyi

Solidago simplex subsp. *simplex* var. *monticola*

De plus, six telles espèce fauniques pour le territoire visé. Trois de celles-ci, des amphibiens sont situées en bordures de ruisseaux.

Épervier de Cooper

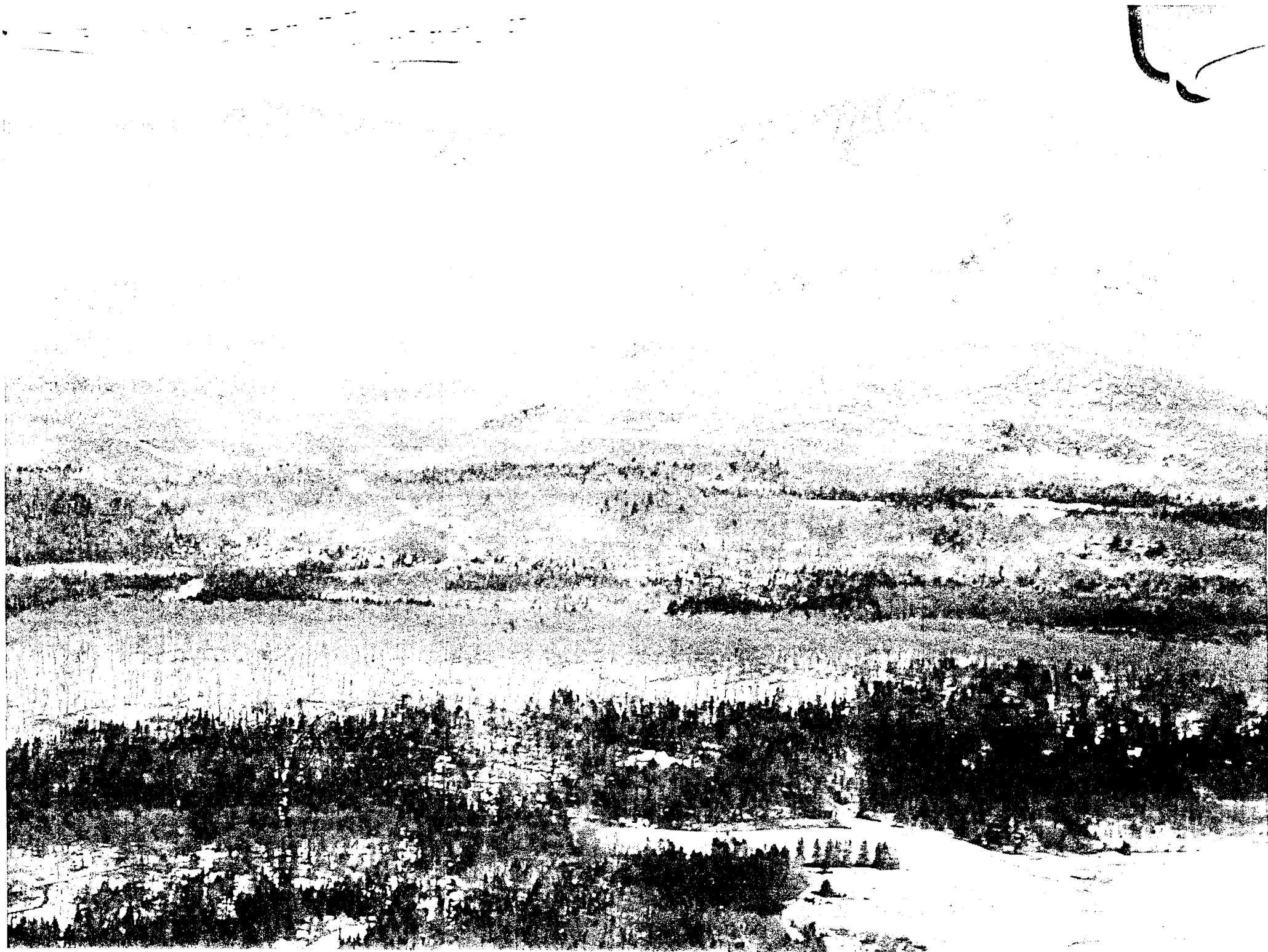
Grenouille des marais

Musaraigne fuligineuse

Musaraigne pygmée

Salamandre sombre du Nord

Salamandre pourpre

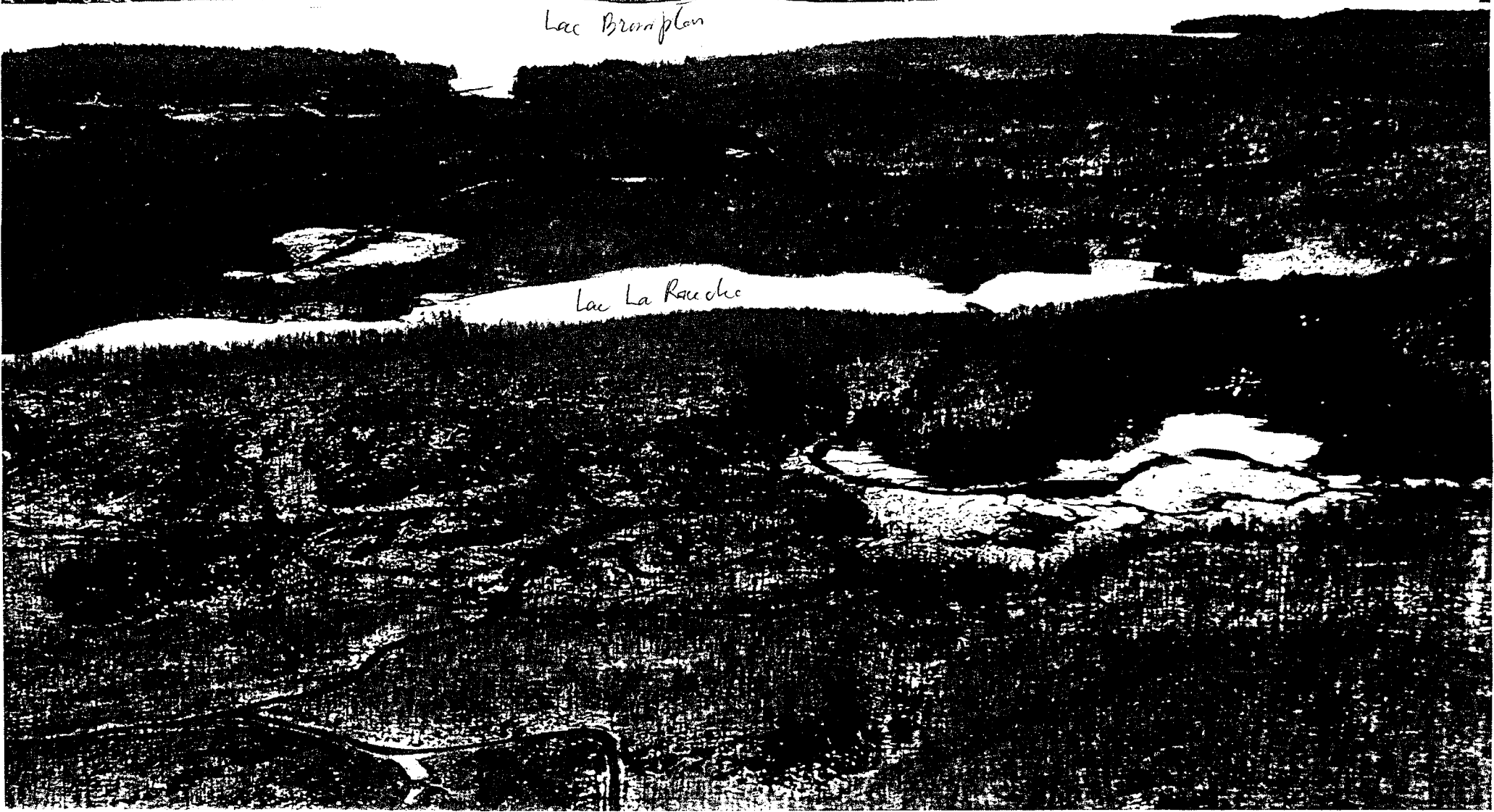








Lac Brémont



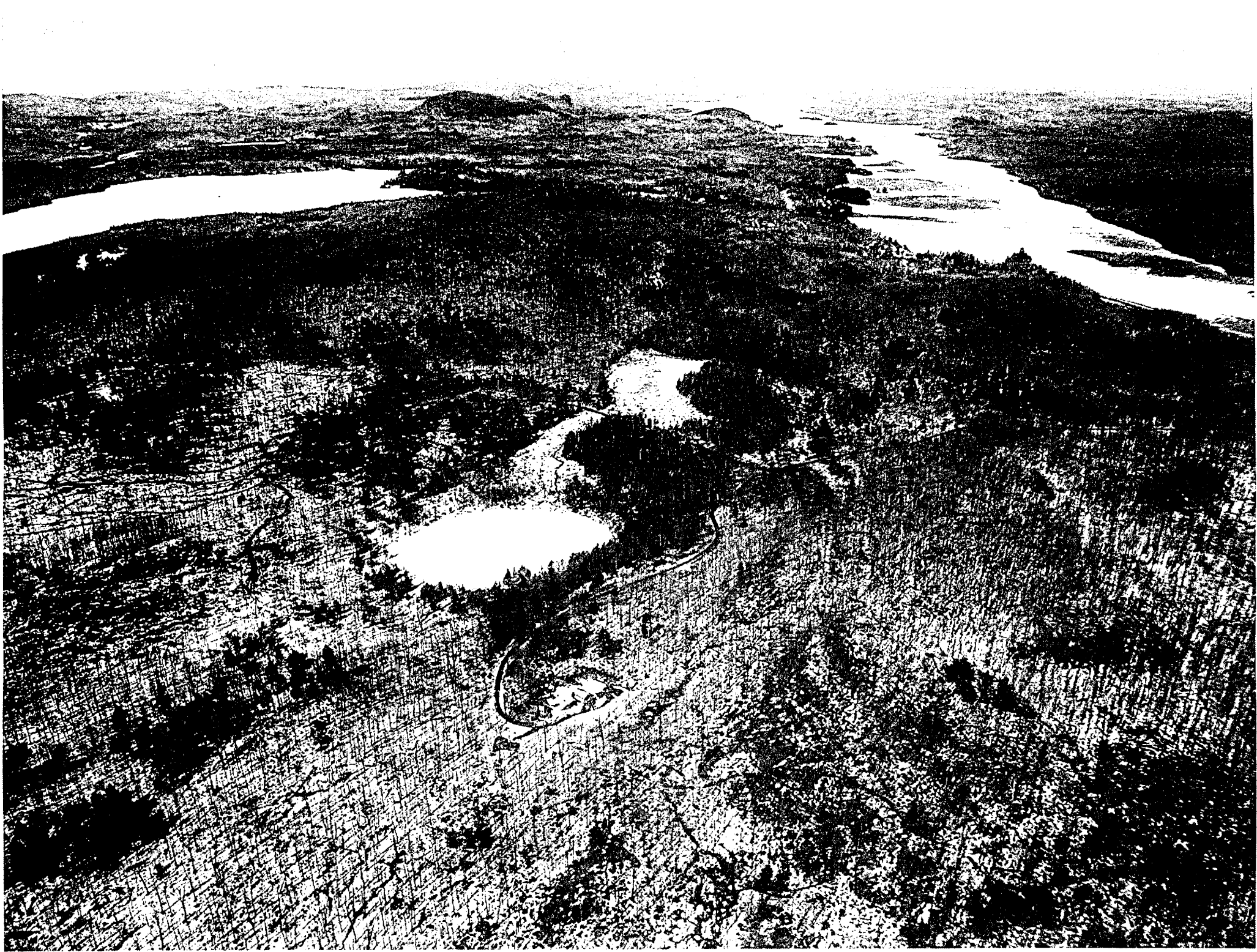
Lac La Roche

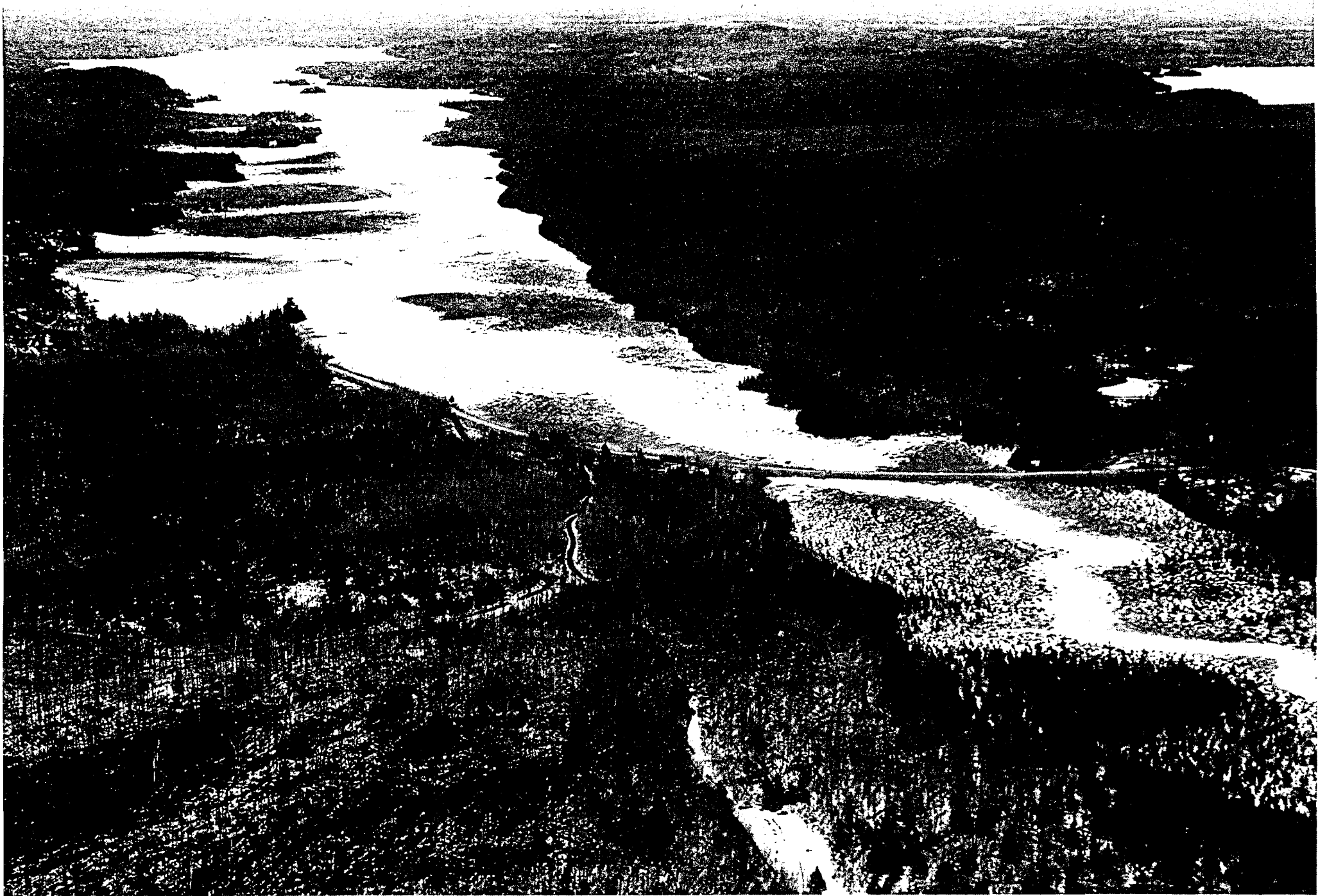


Lac Brochet (Sud)

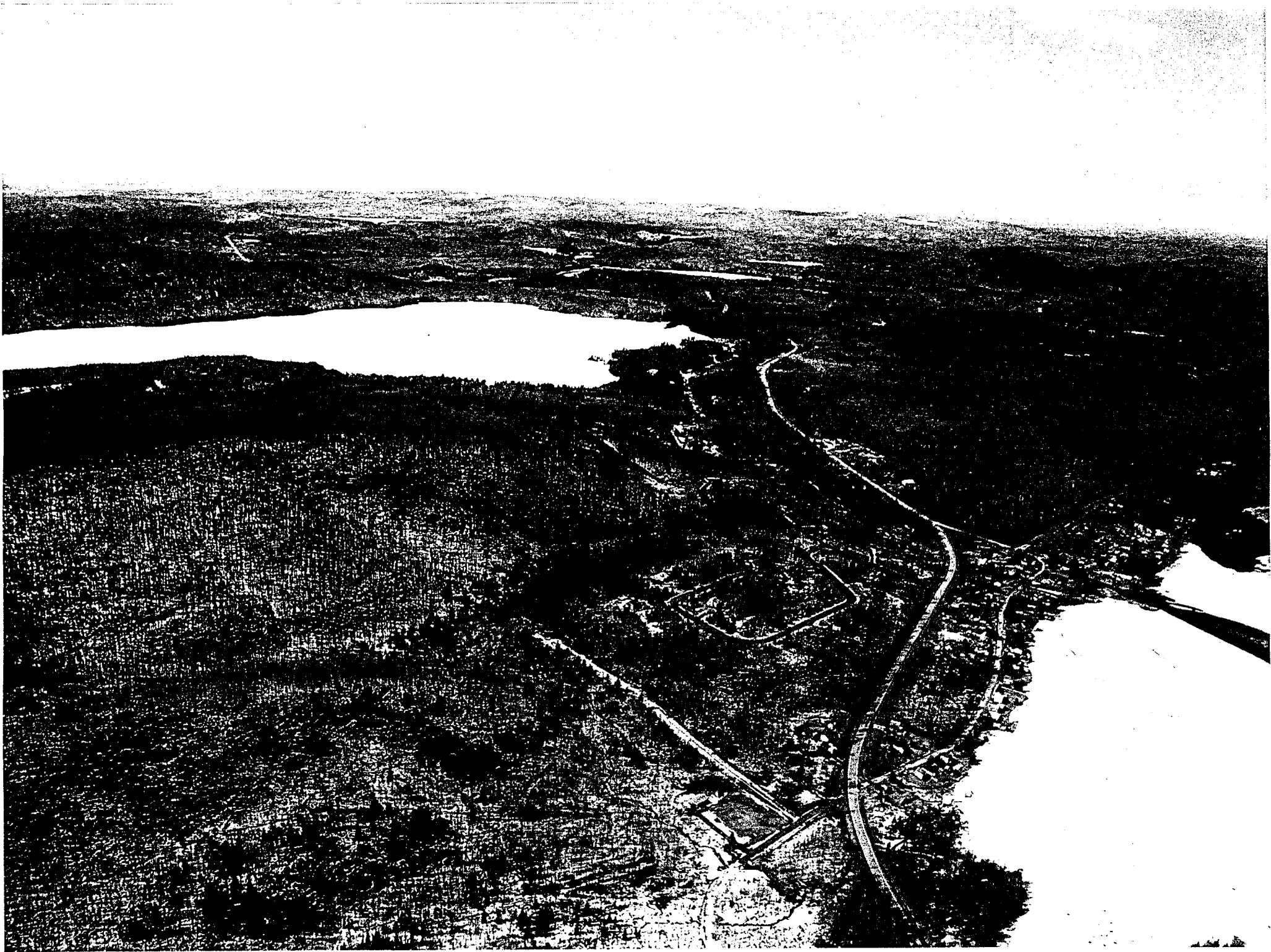
Lac Frase









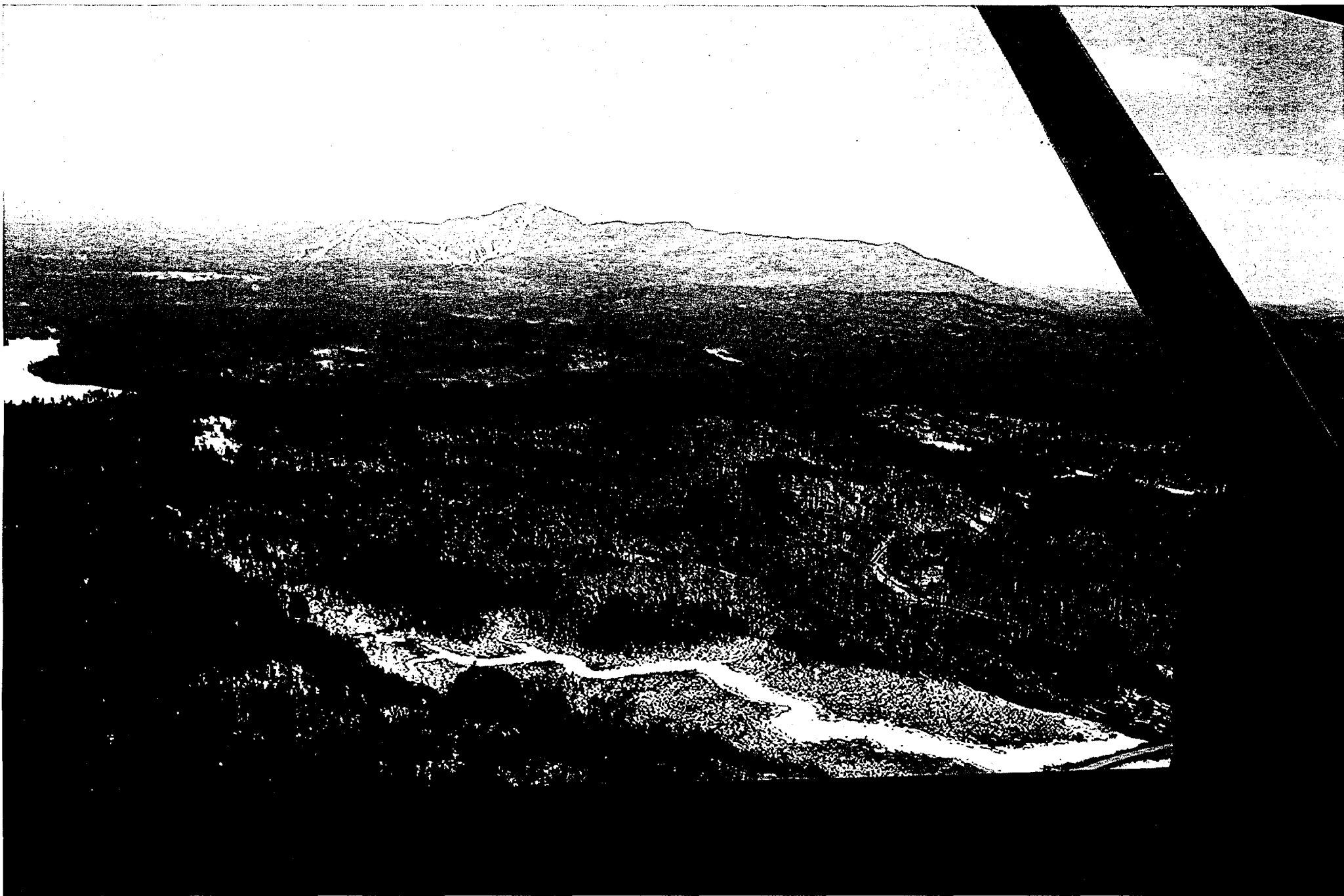


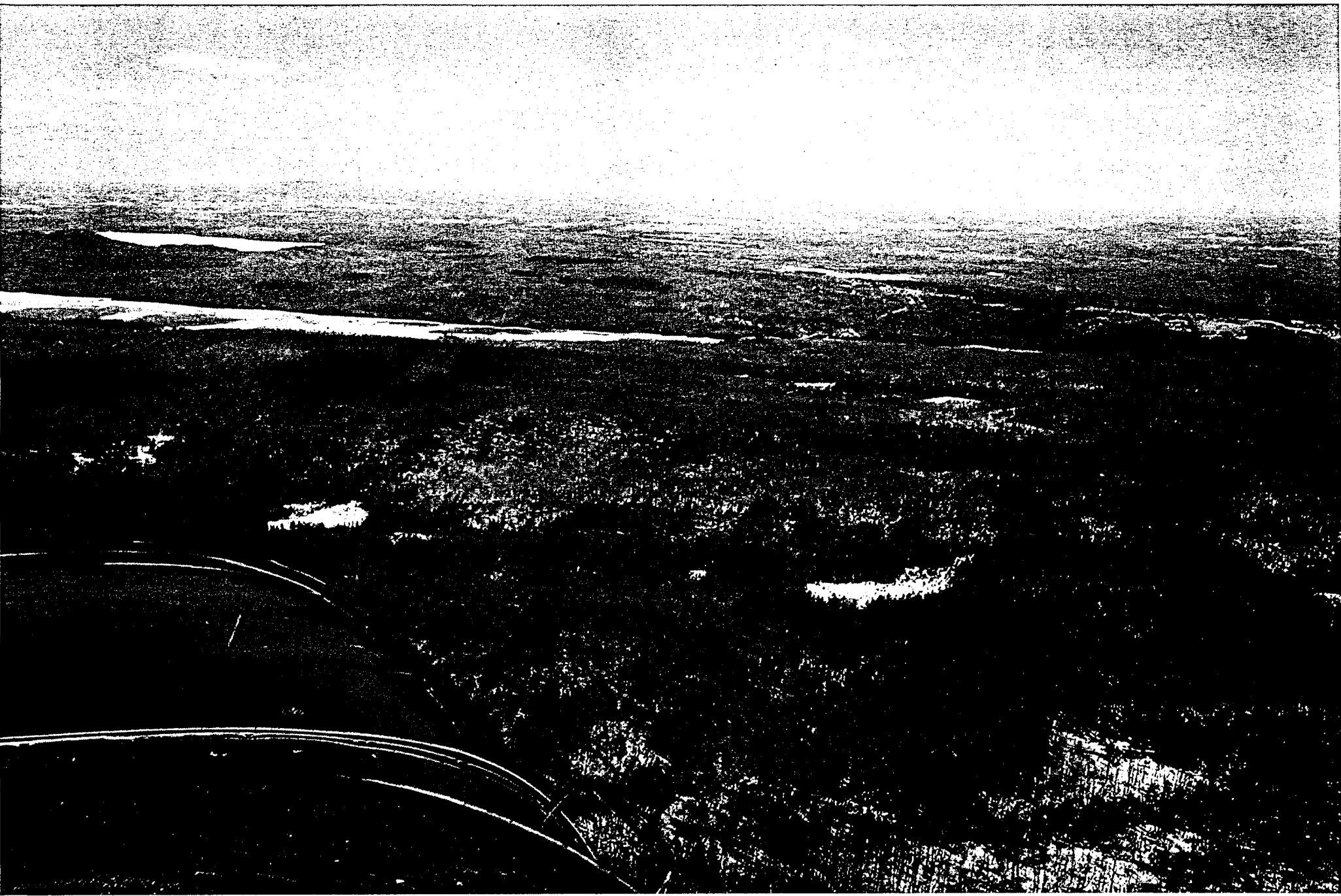












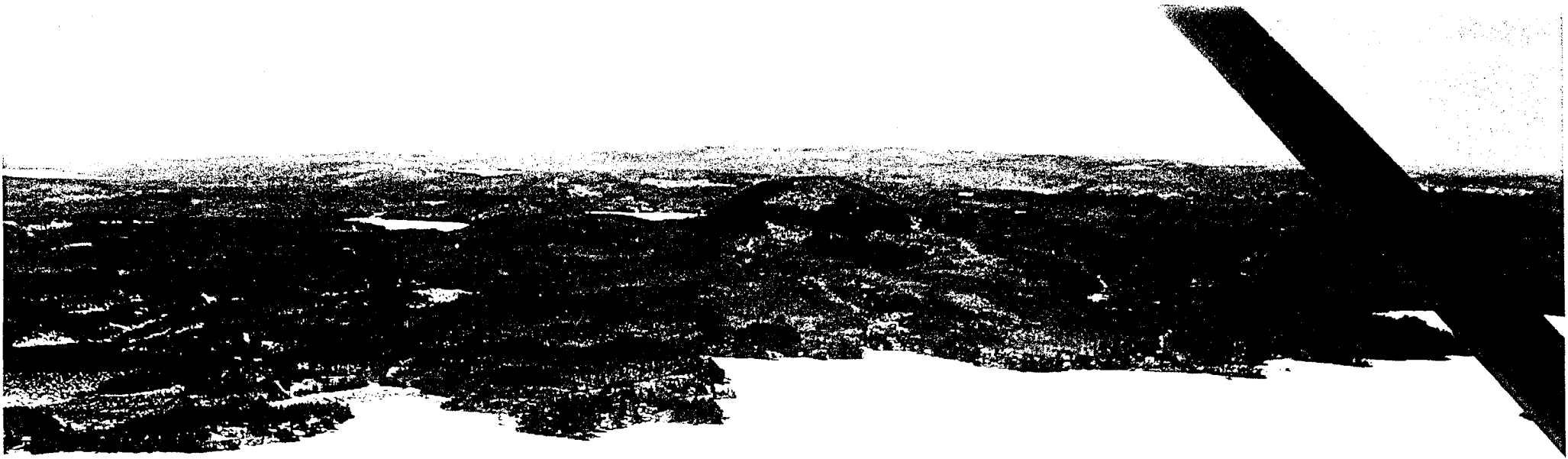




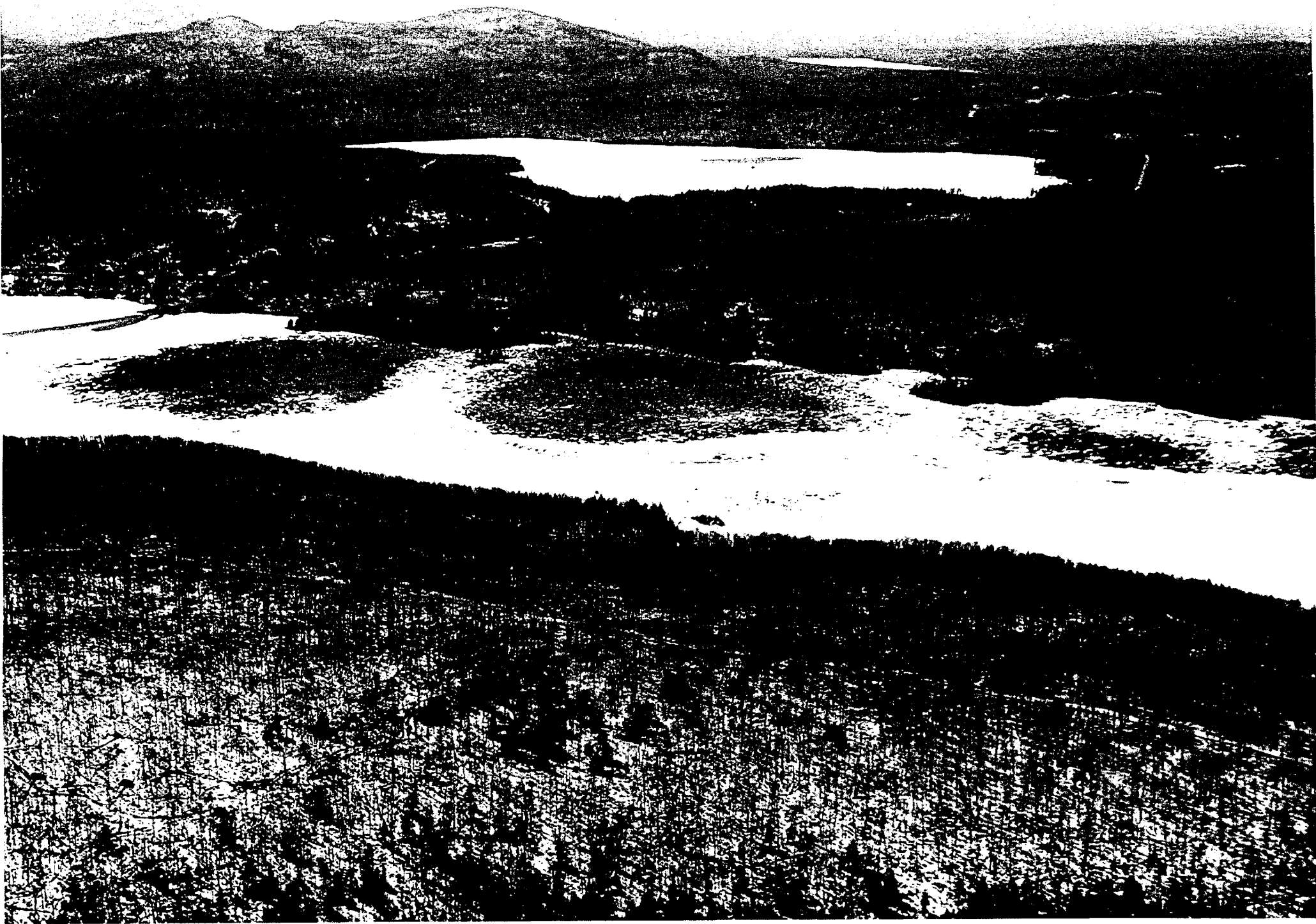
lac
la fourche

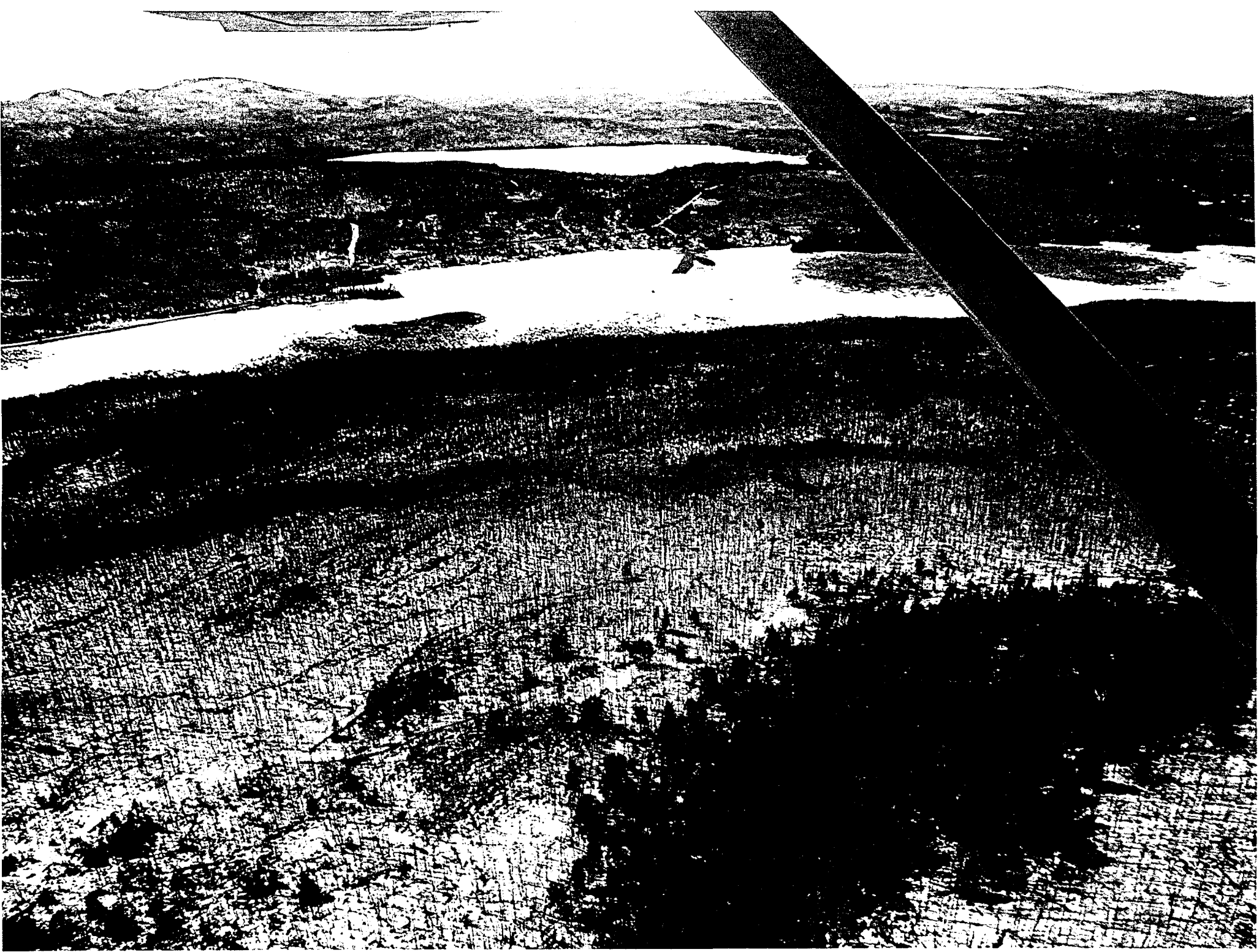
lac Miller

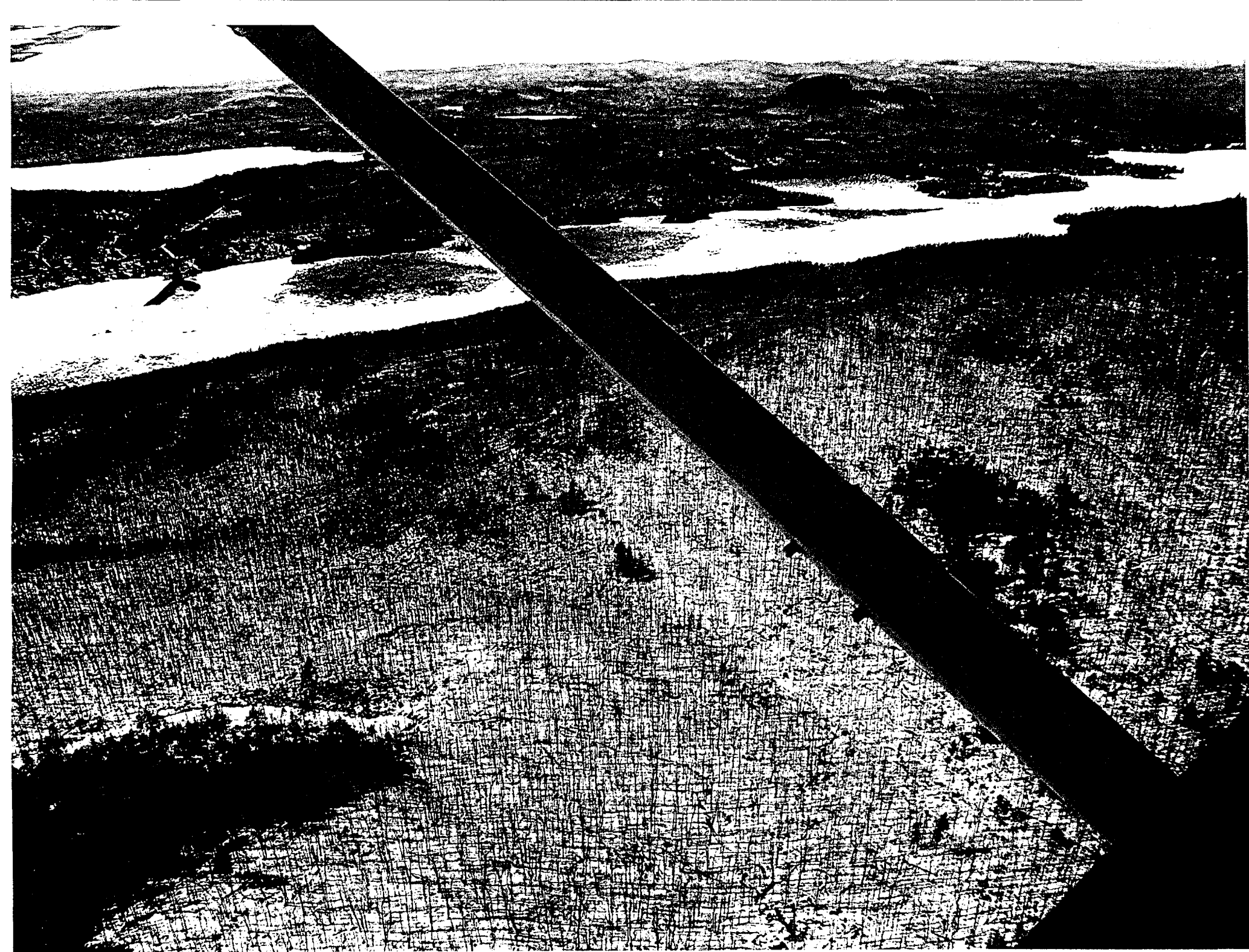






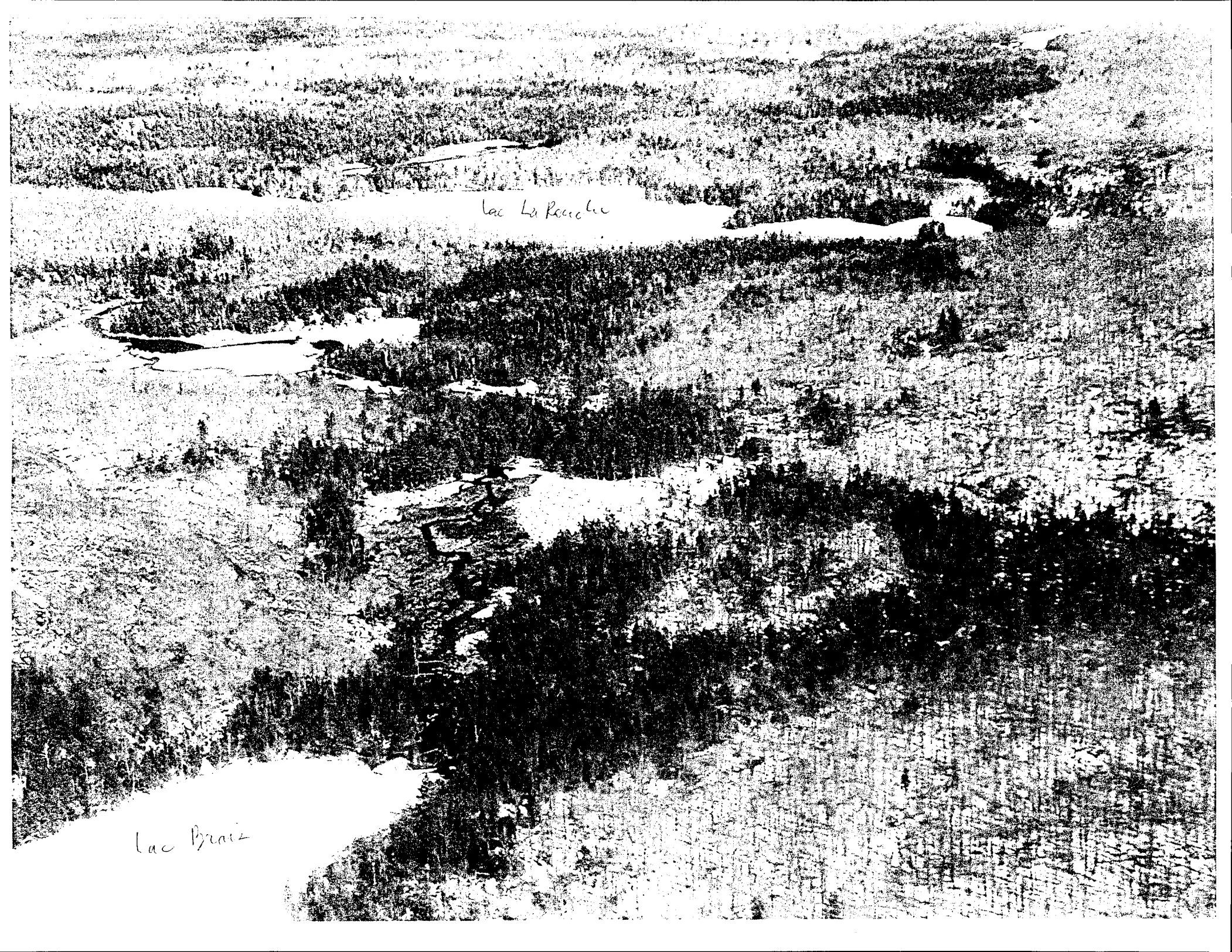






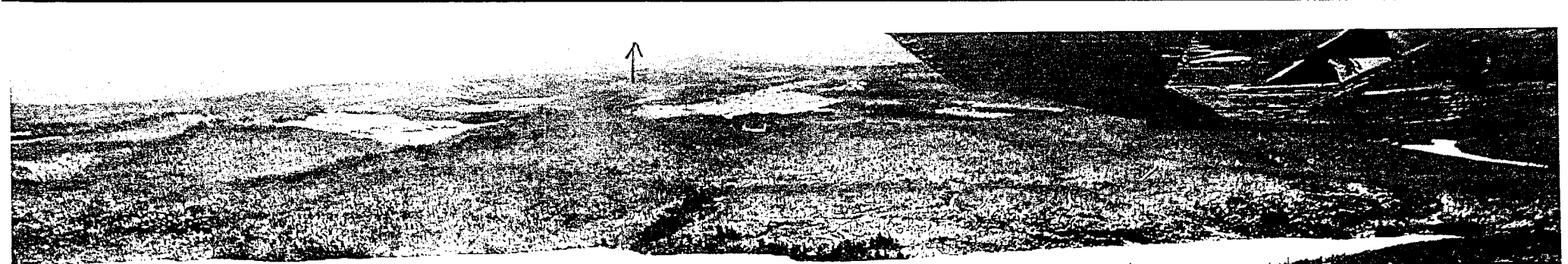




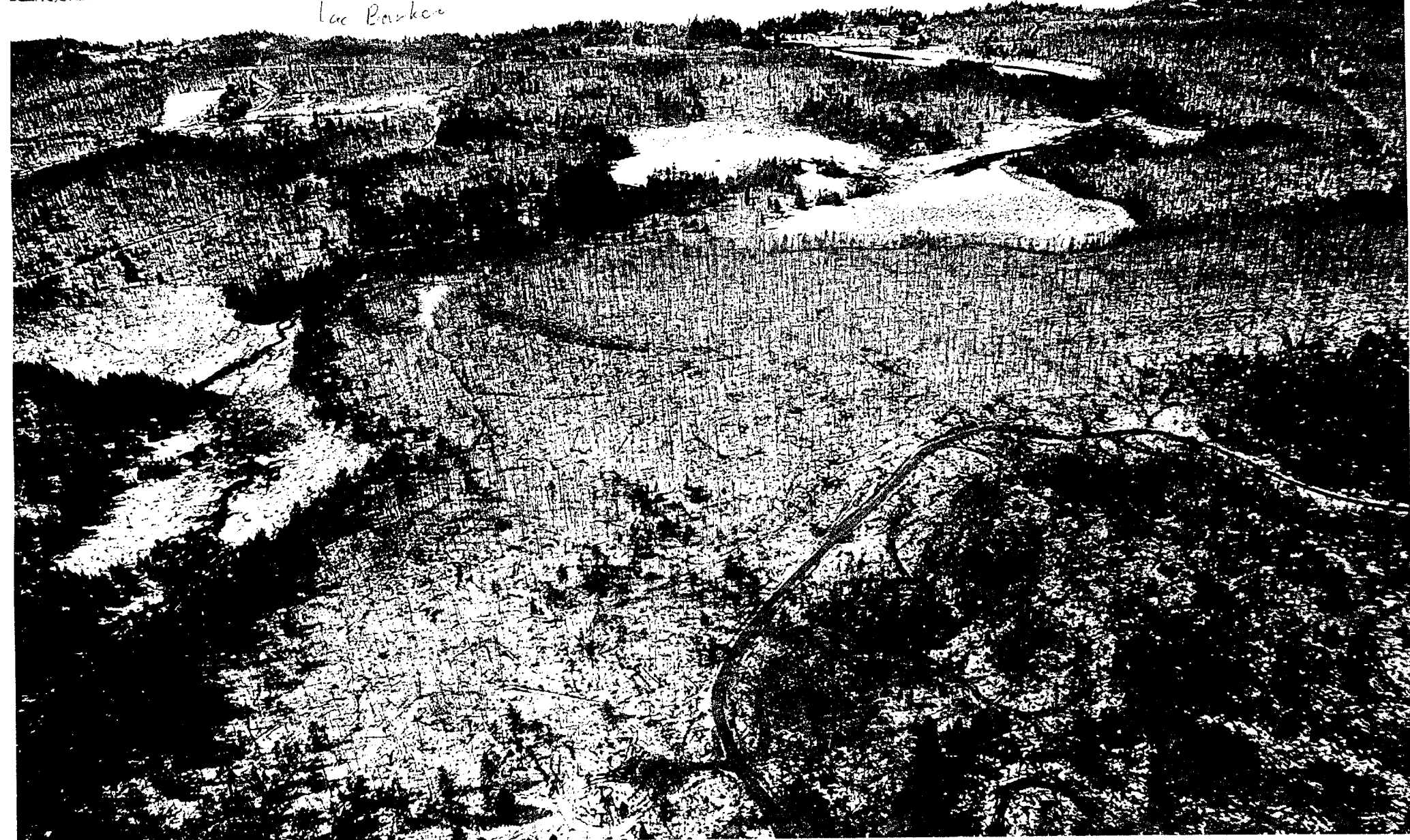


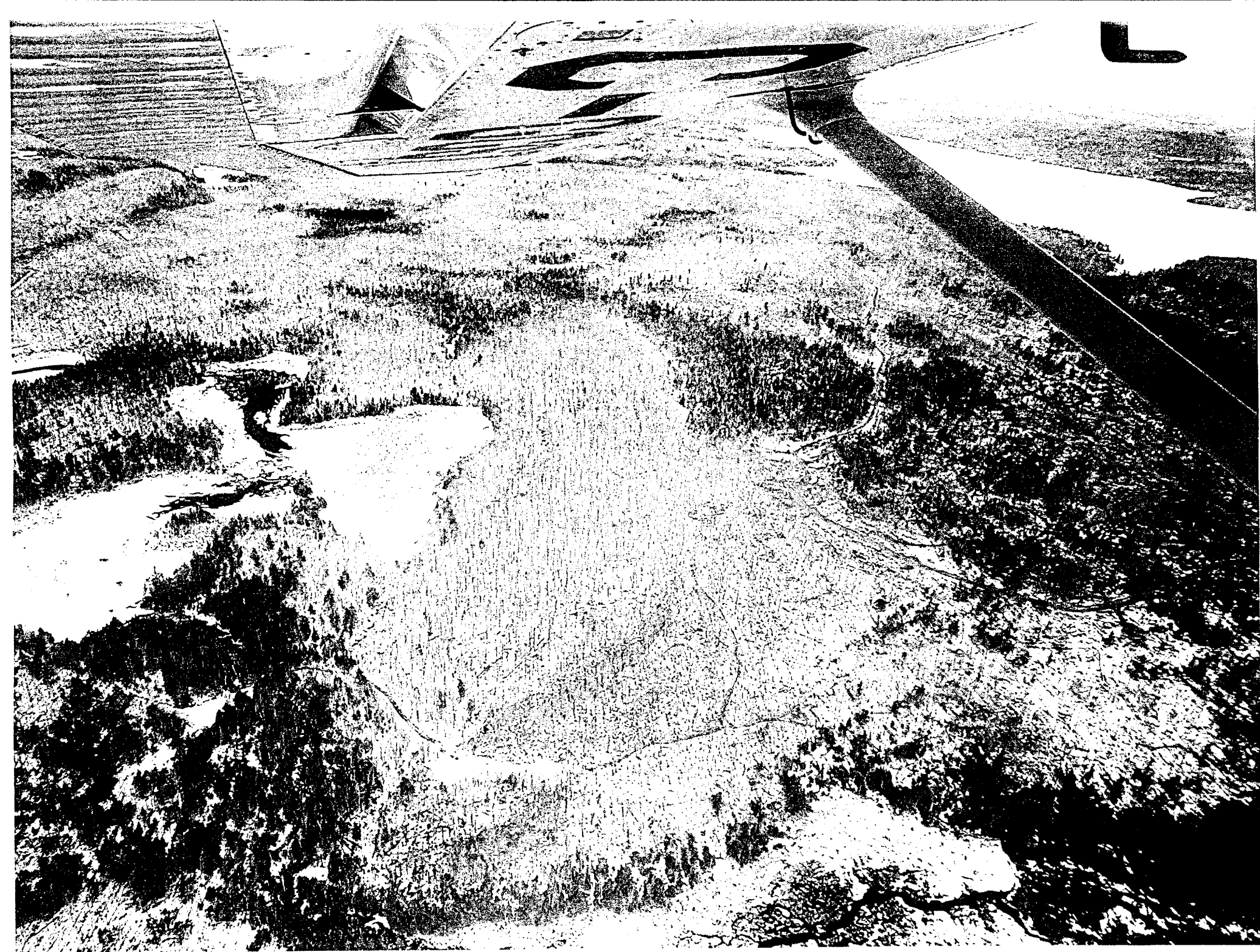
Lac La Poudre

Lac Branz

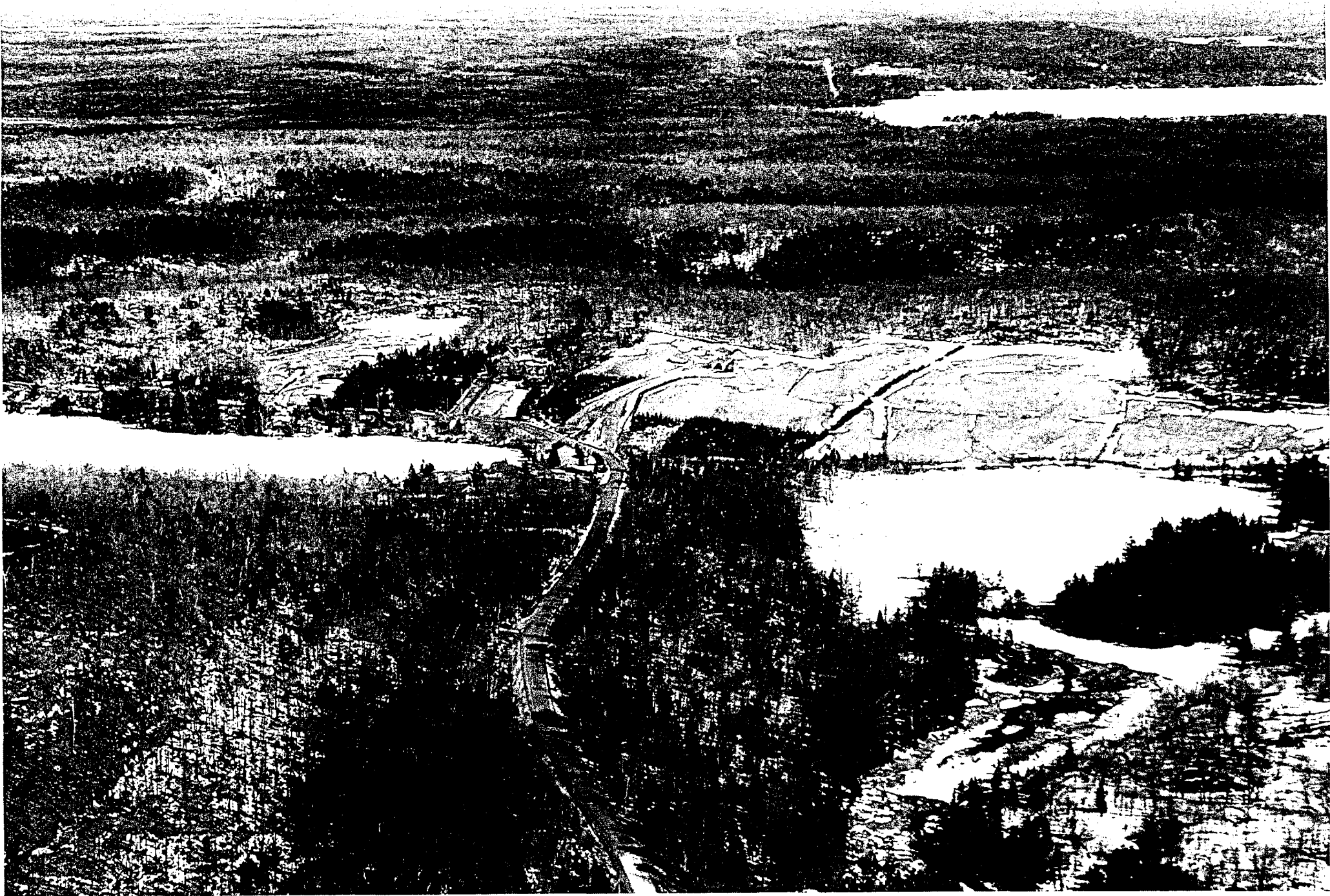


Lac Barkoe



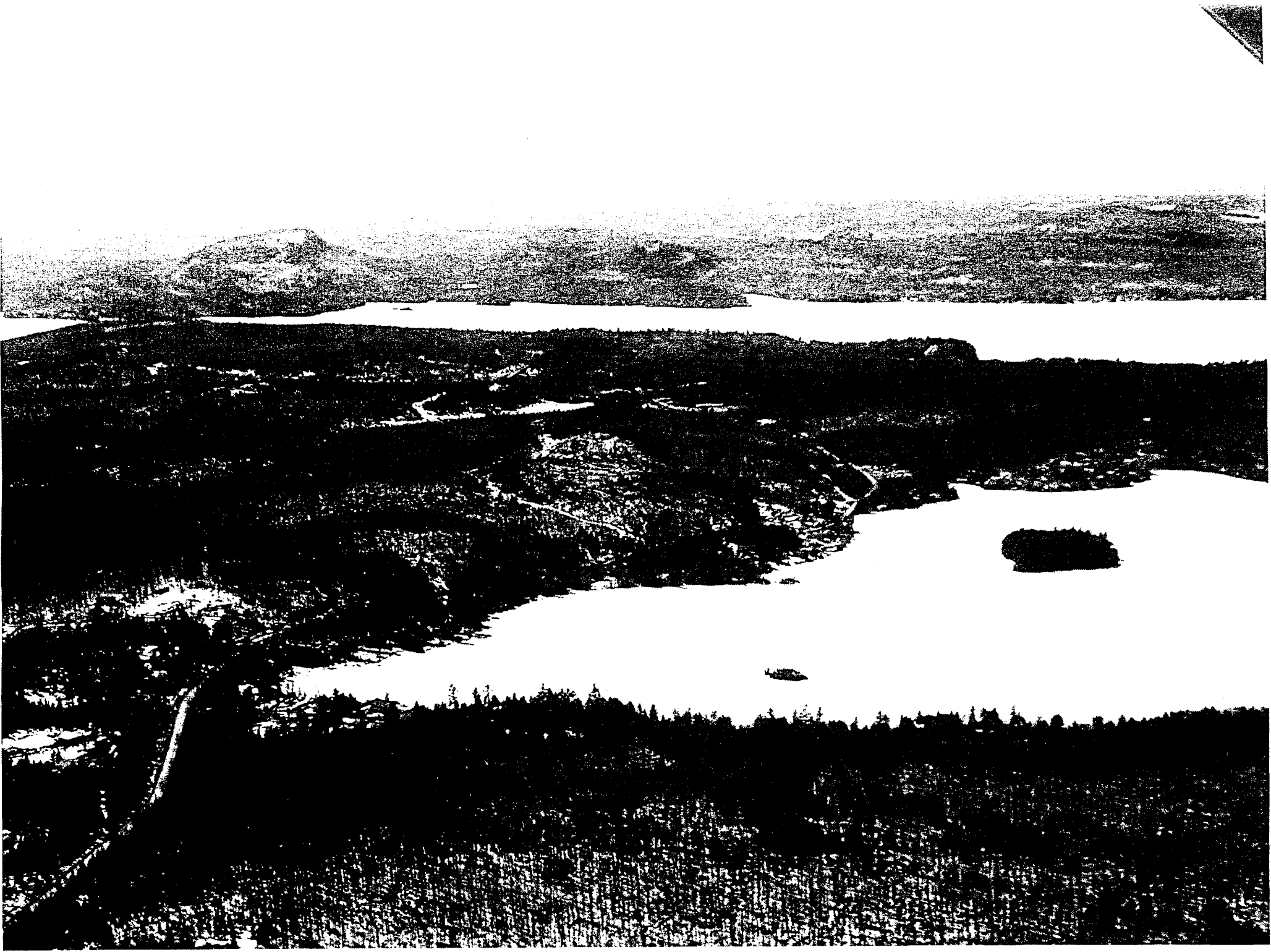


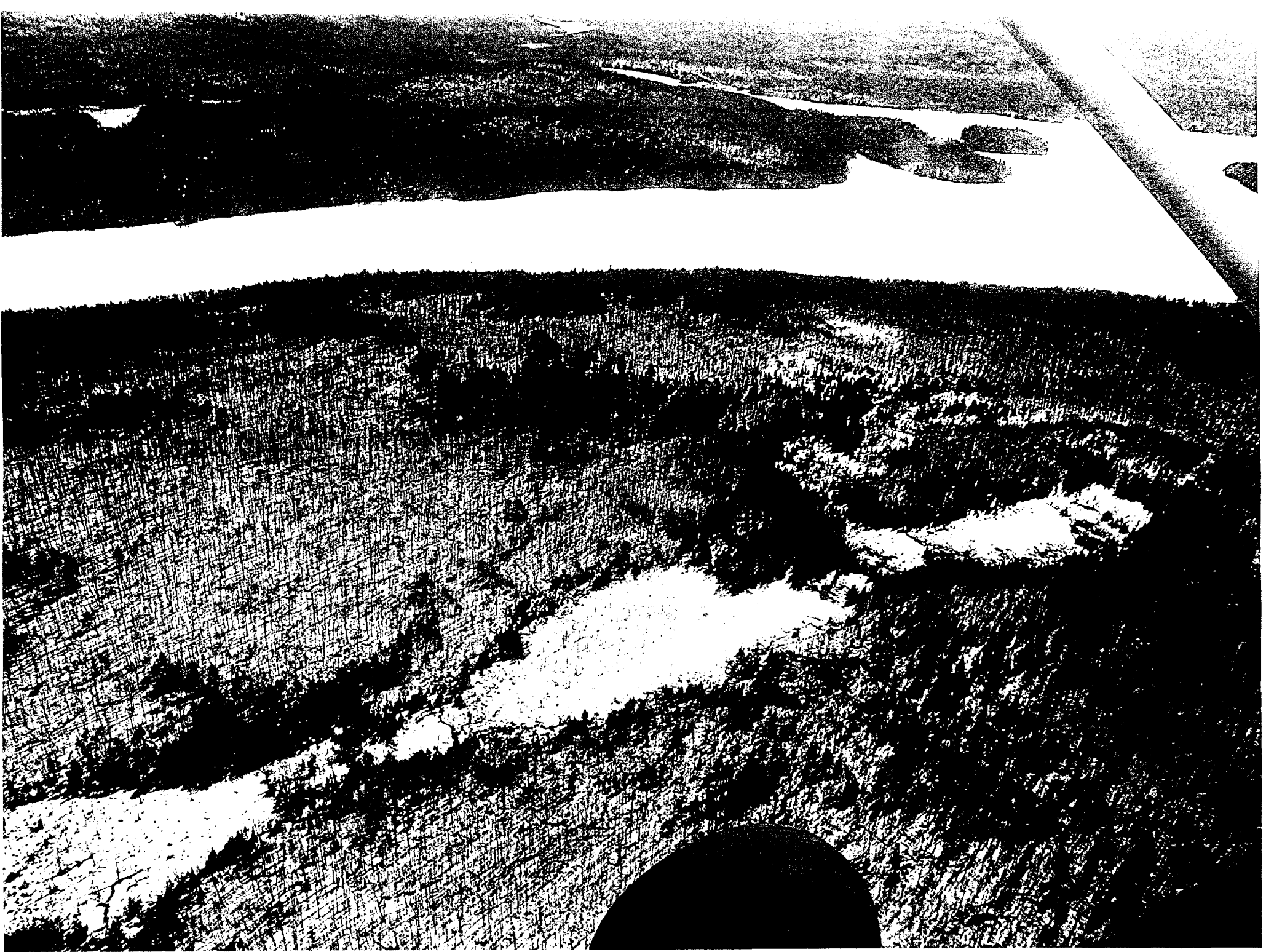


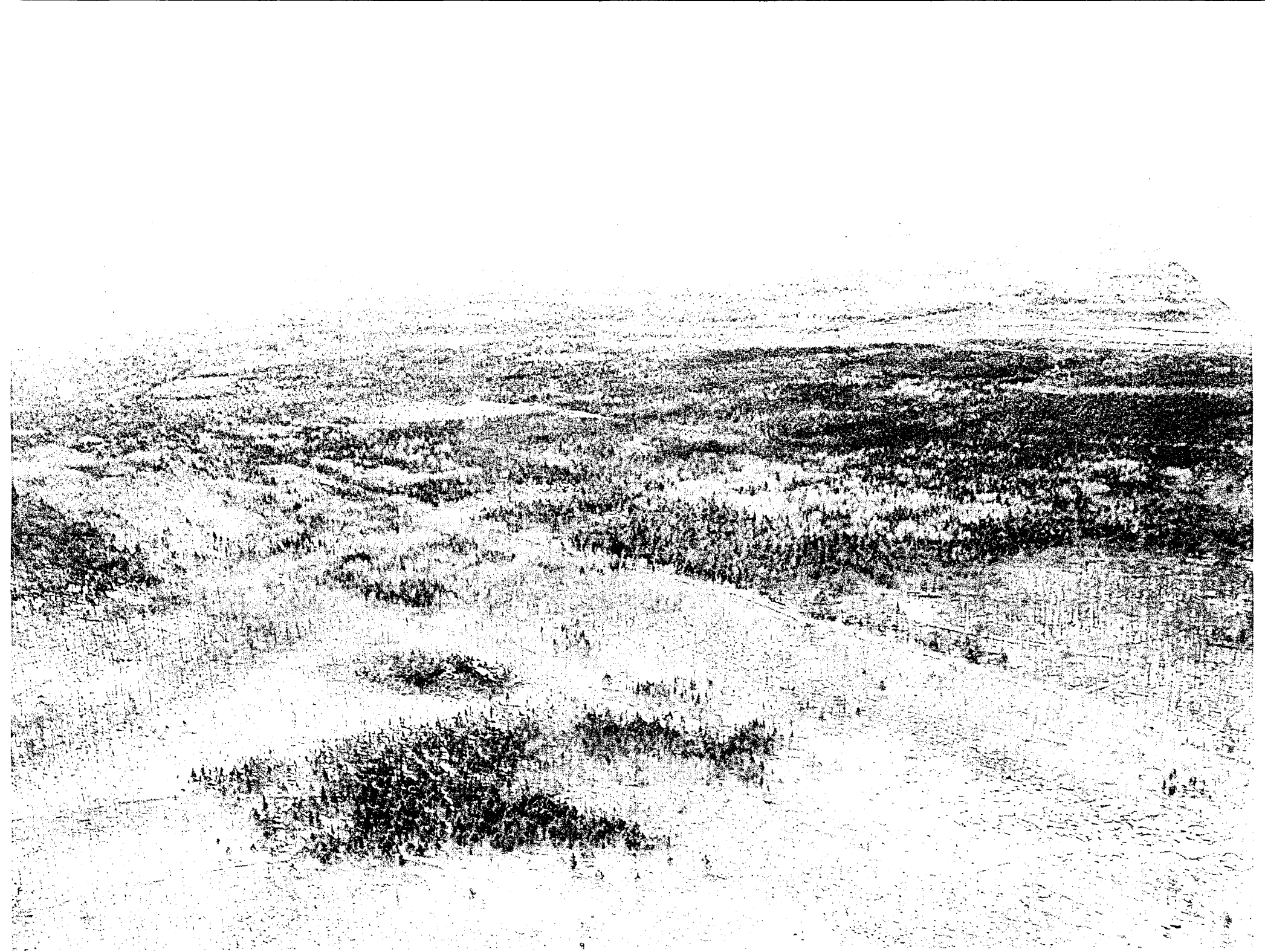


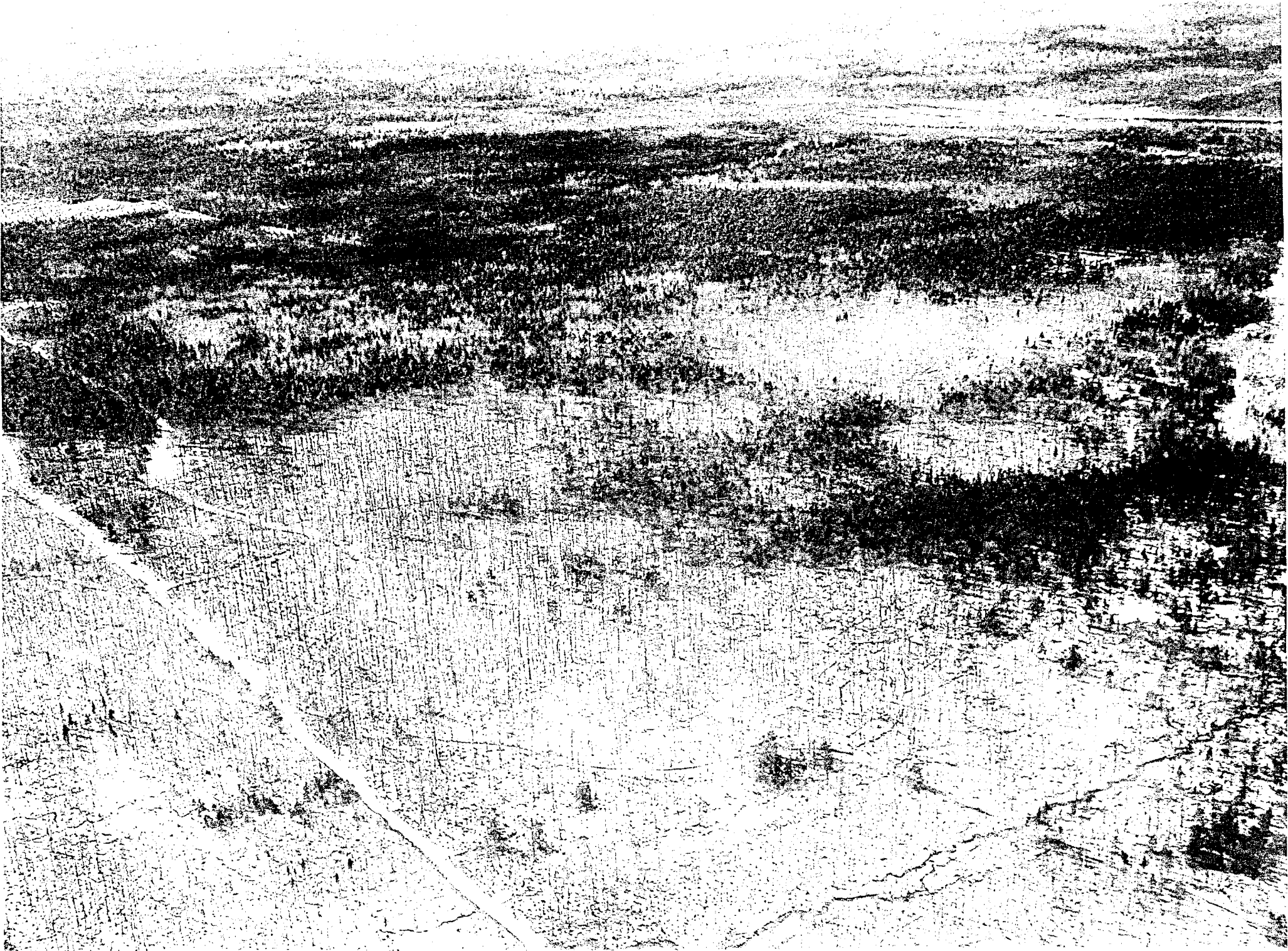


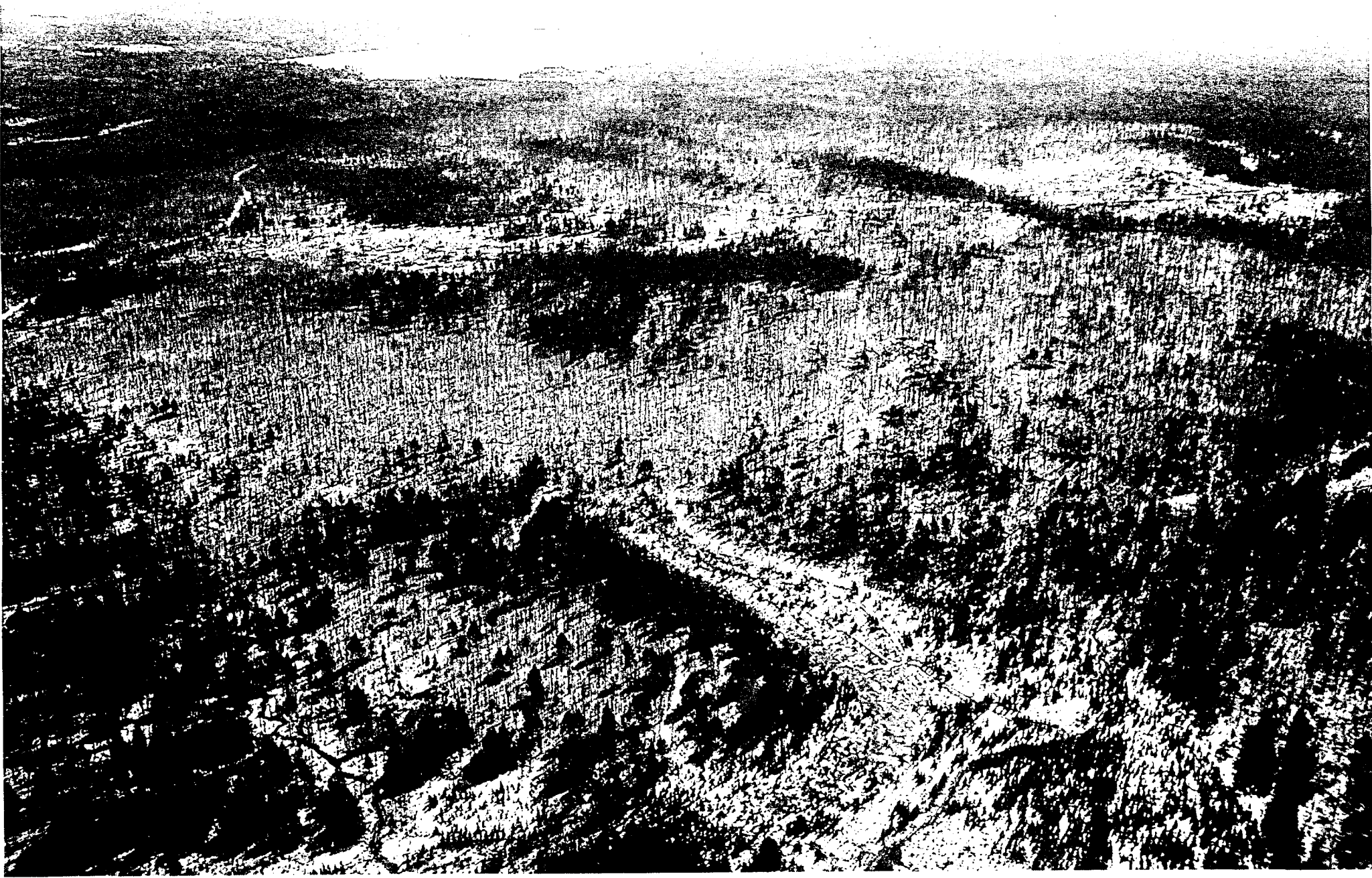




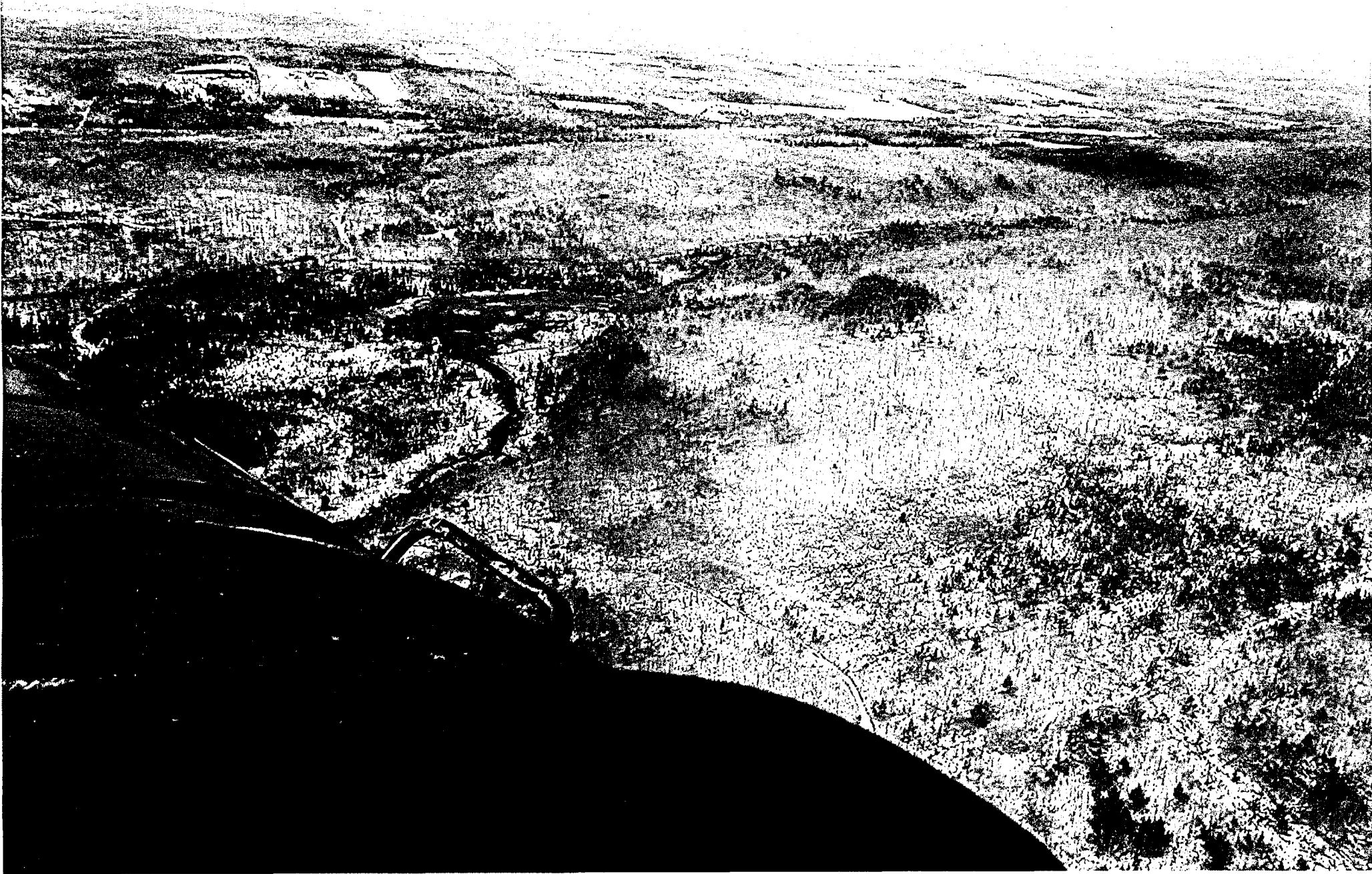






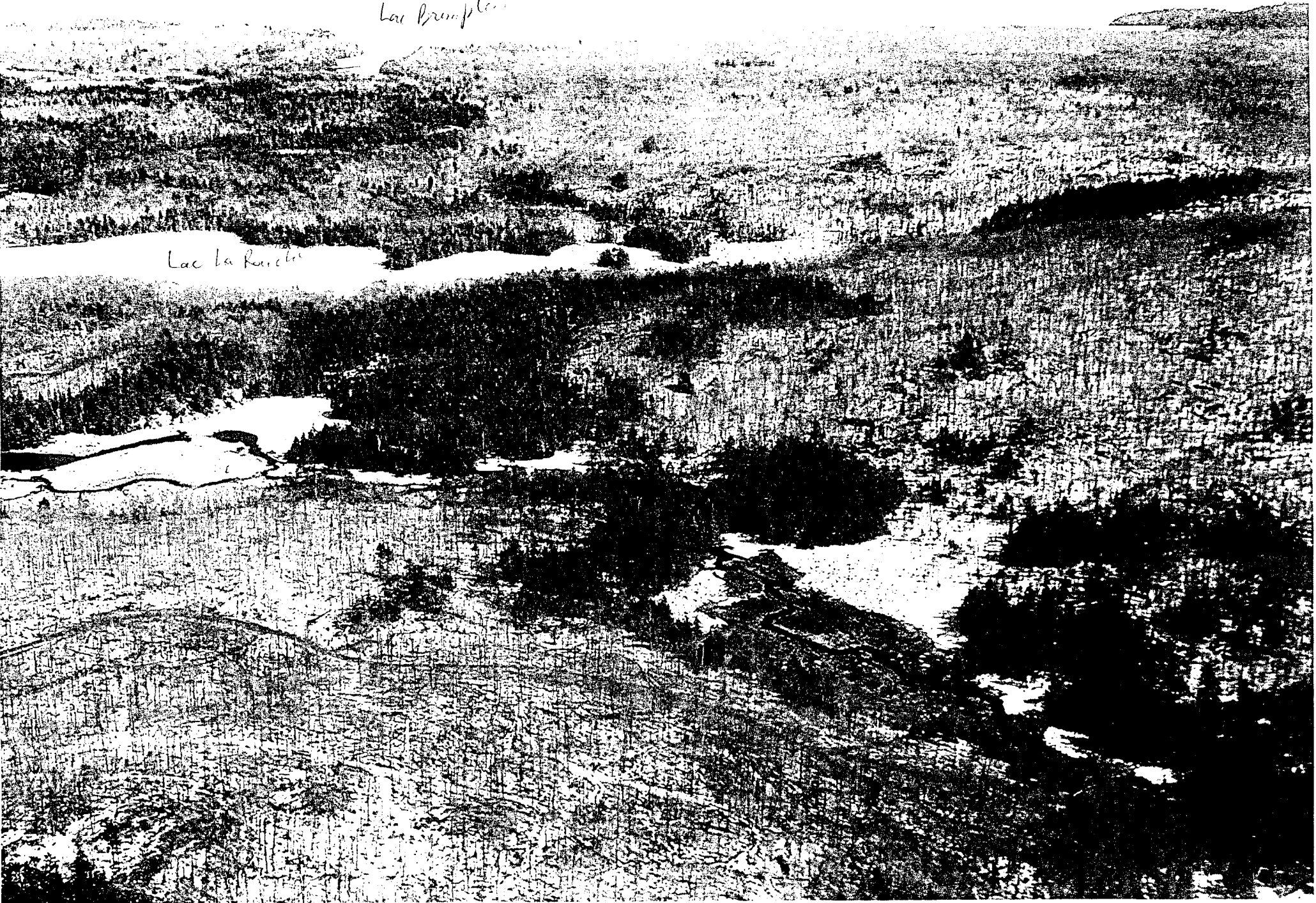


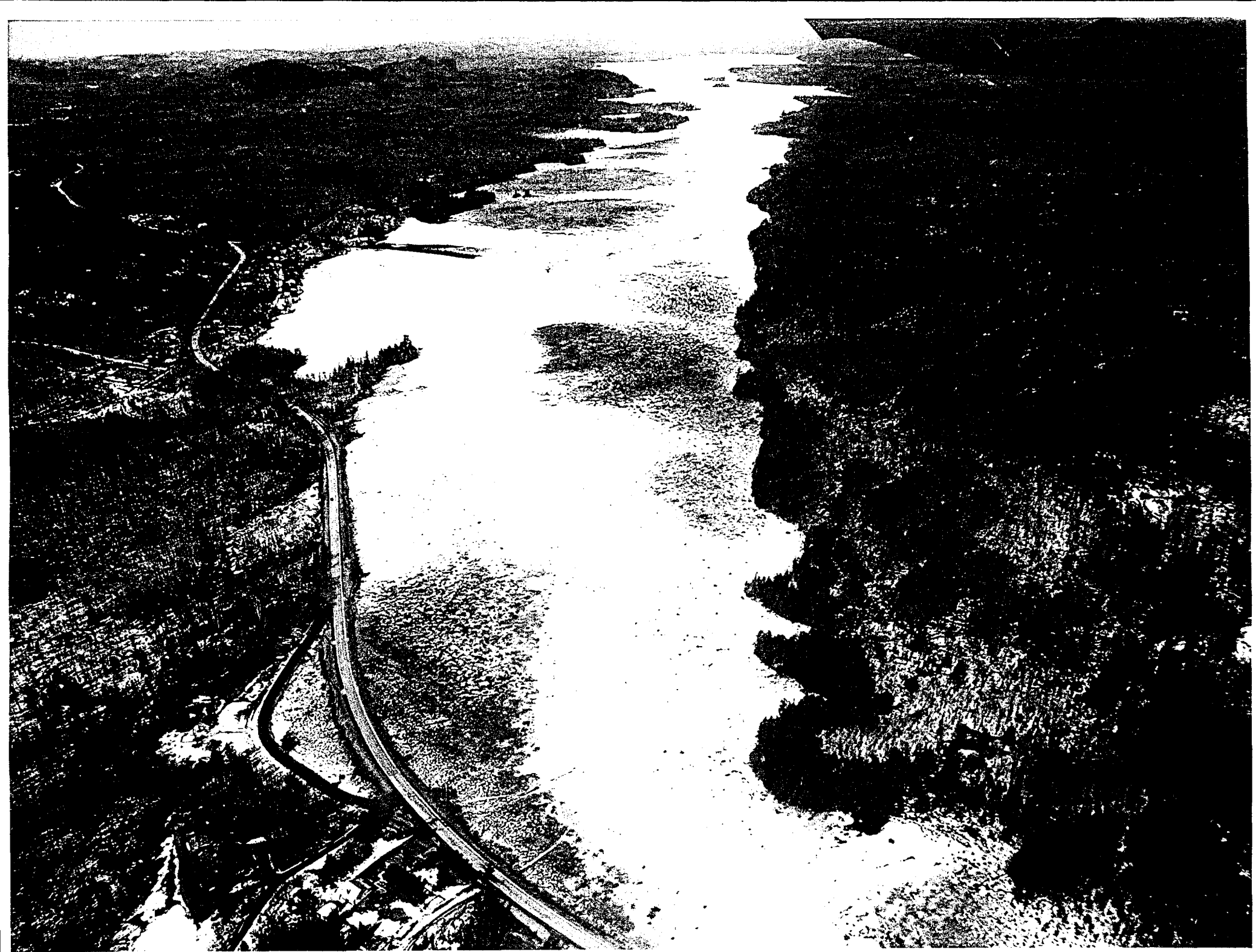
↑
mcl



Lac Brumpt

Lac la Roche





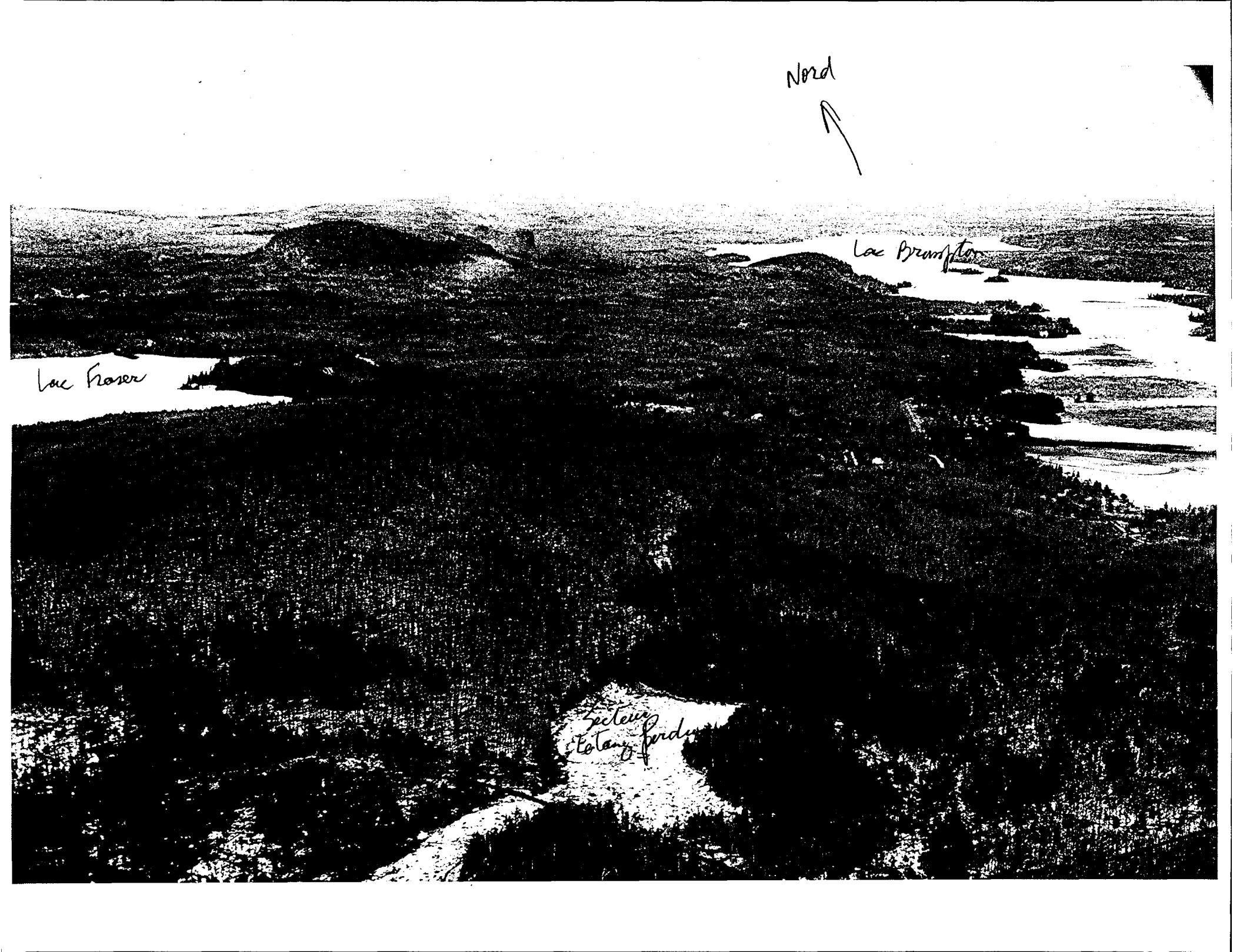
Nord



Lac Brumpton

Lac Fraser

Secteur
Totang Ford



Nord ↑

Lac Brompton

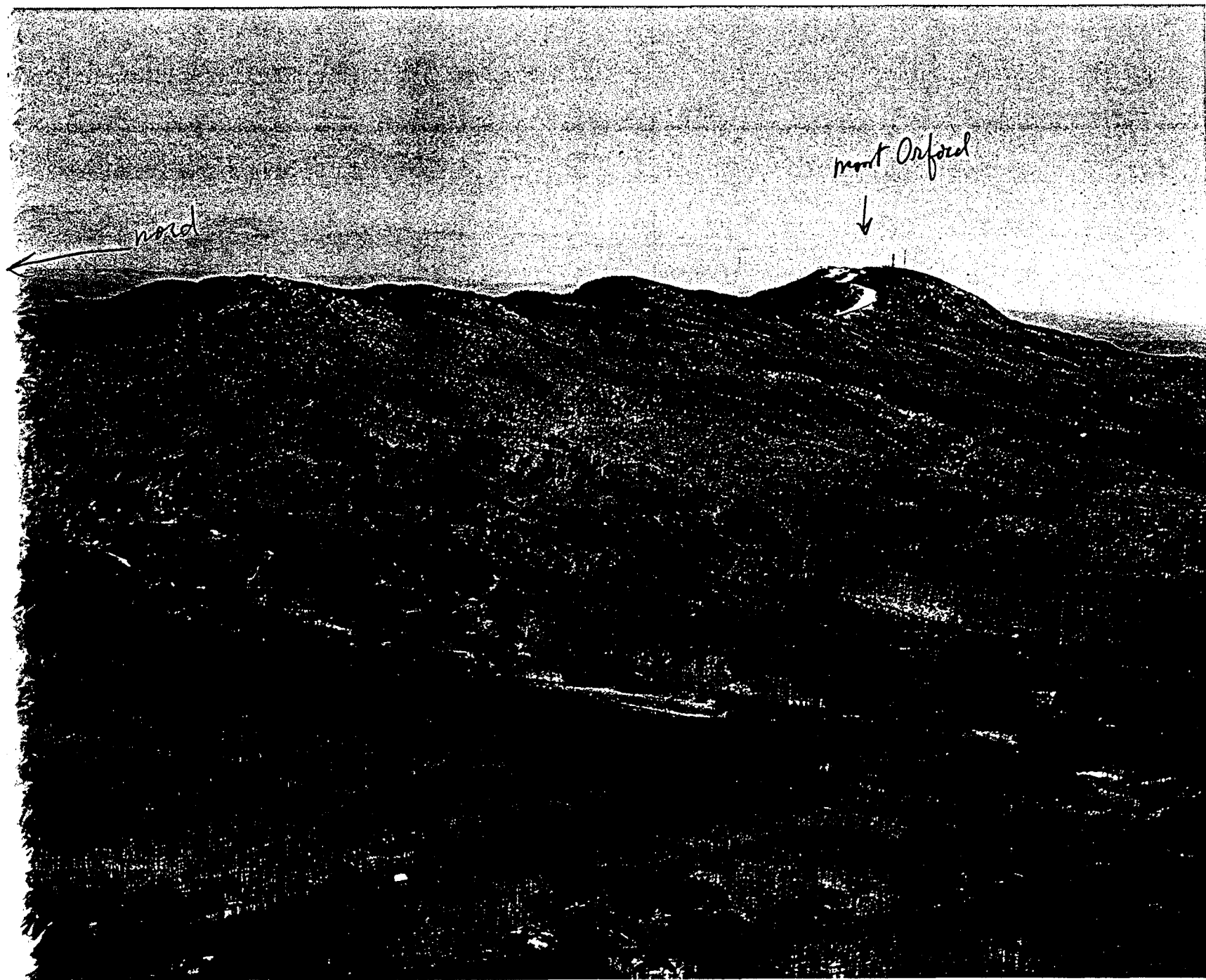


nord



Lac Brumpton



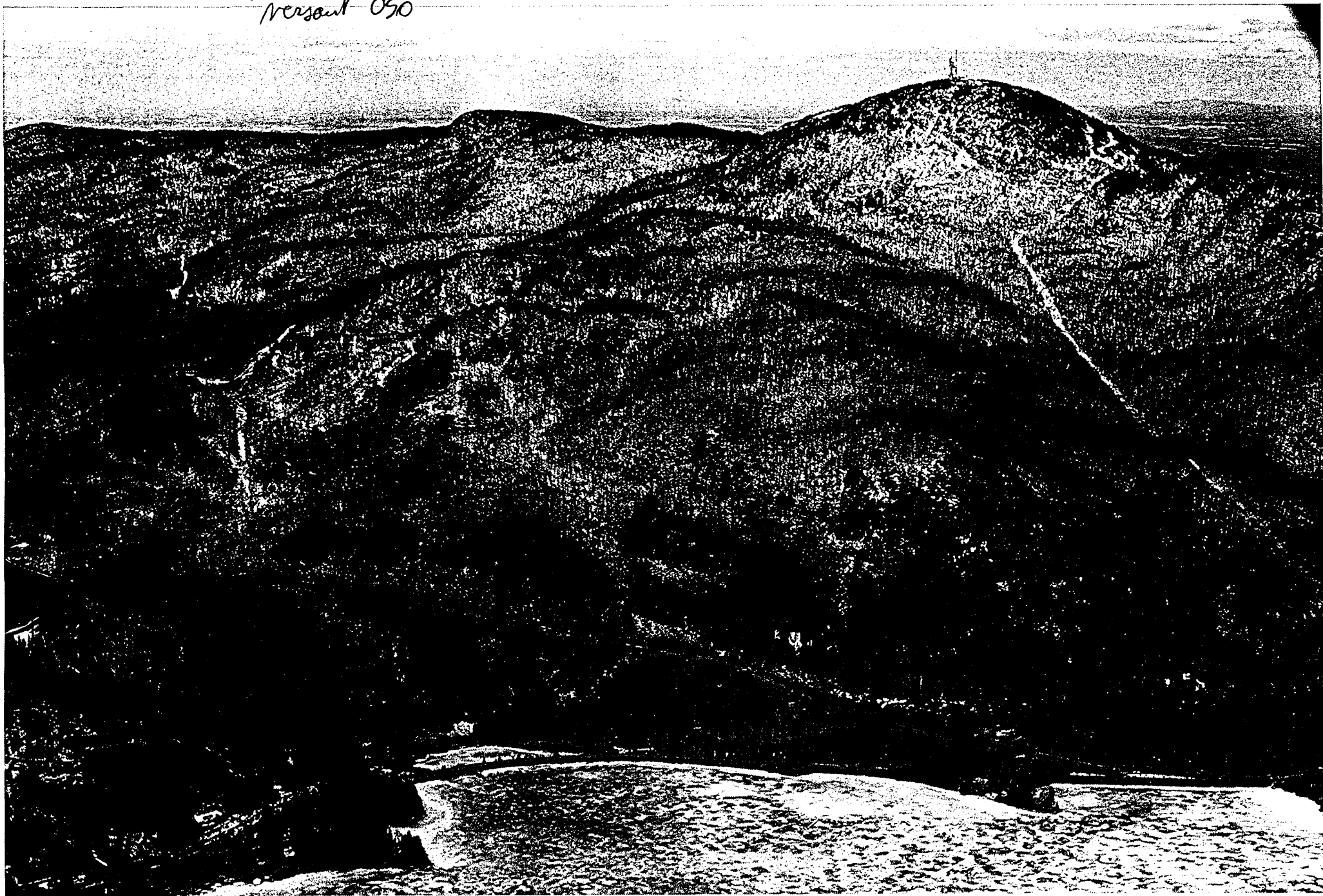


Massif Oxford versant ouest



massif du Mont Orford
versant 050

Mont Orford
↓





Massi da monti Orfola
me 55c



mont Orford

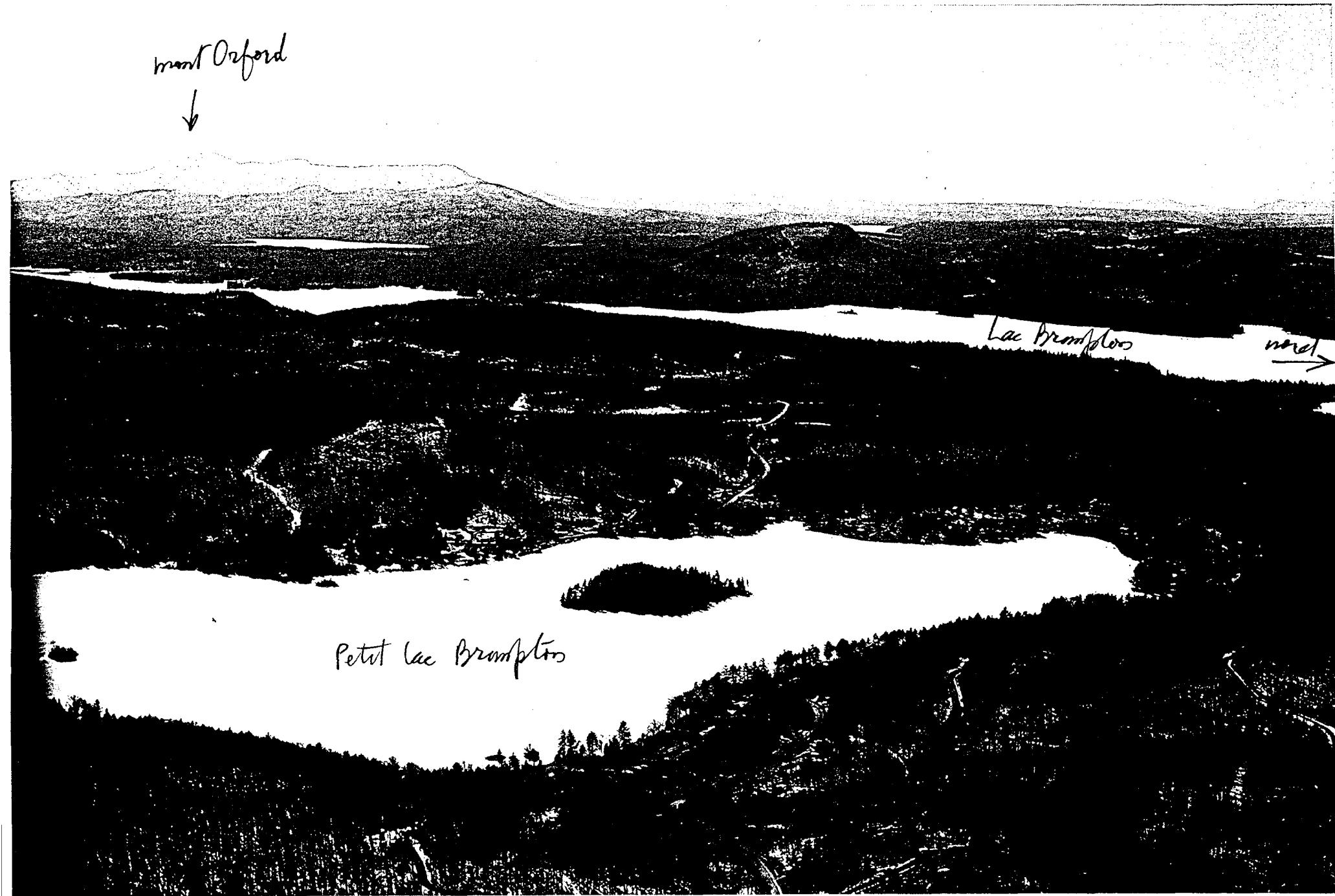


Lac Brampton

nord



Petit lac Brampton





Lac Brampton
(extrémité nord)

sud →

mont Orford



Lac
Brempton

Lac
la Roche

Lac Miller

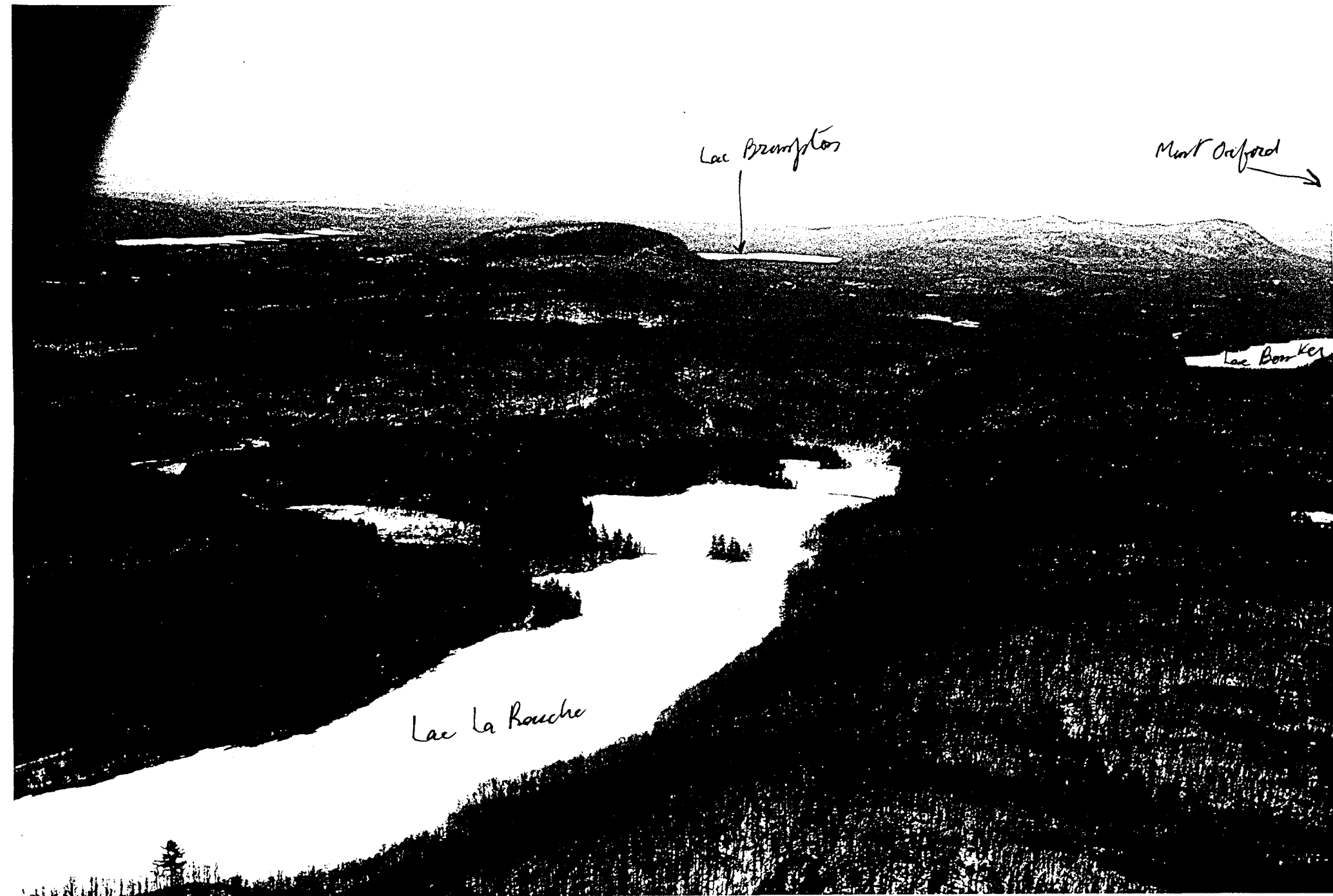


Lac Brumpton

Mont Orford →

Lac Bonker

Lac La Roche



noza
↑

1961

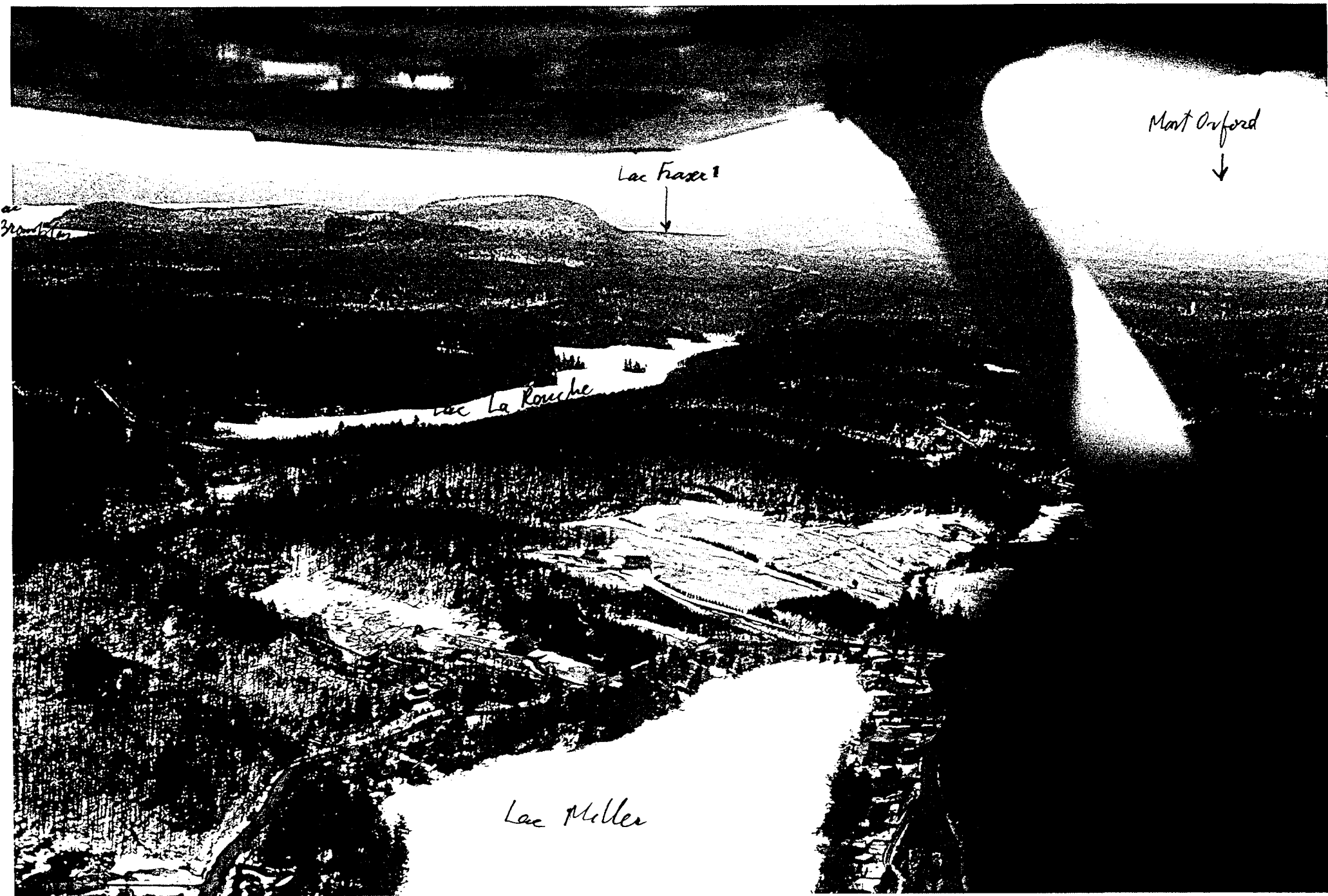
Lake La Bouché

1961



↑ vers le nord

↘ vallée au nord du lac
La Roche



Lac Fraser

Mont Orford



Lac La Roche

Lac Miller

Lac Brimpton

Mont Chaune

Mont Arford

Lac La Rouchie

Ru. L. L.

Petit lac sans nom
au n.e. du lac Brim

Lac Brim

↑
crest

Lac Brain

70



Lac Memphrémagog

Lac Fraser

Lac des Morts

Lac Simoneau

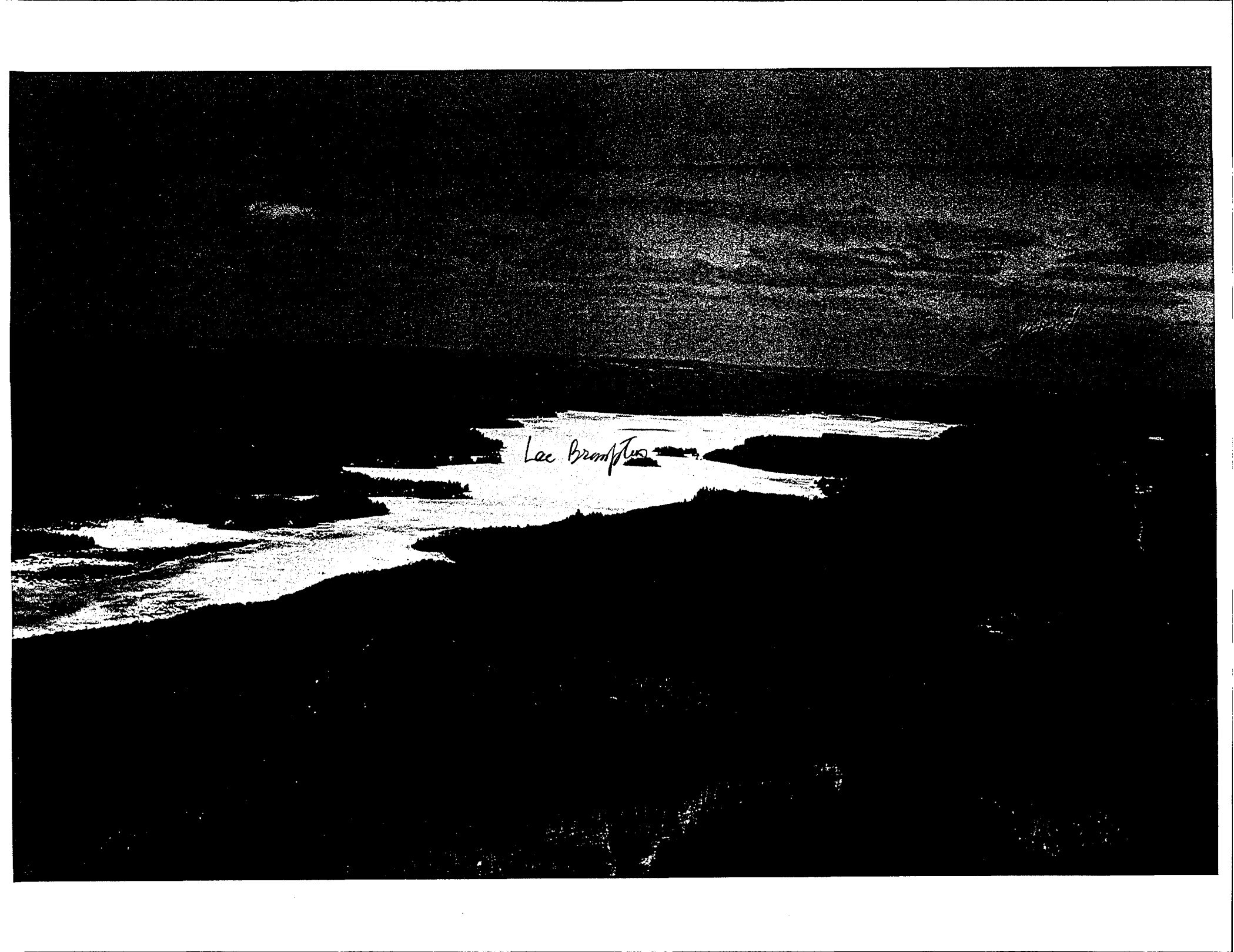




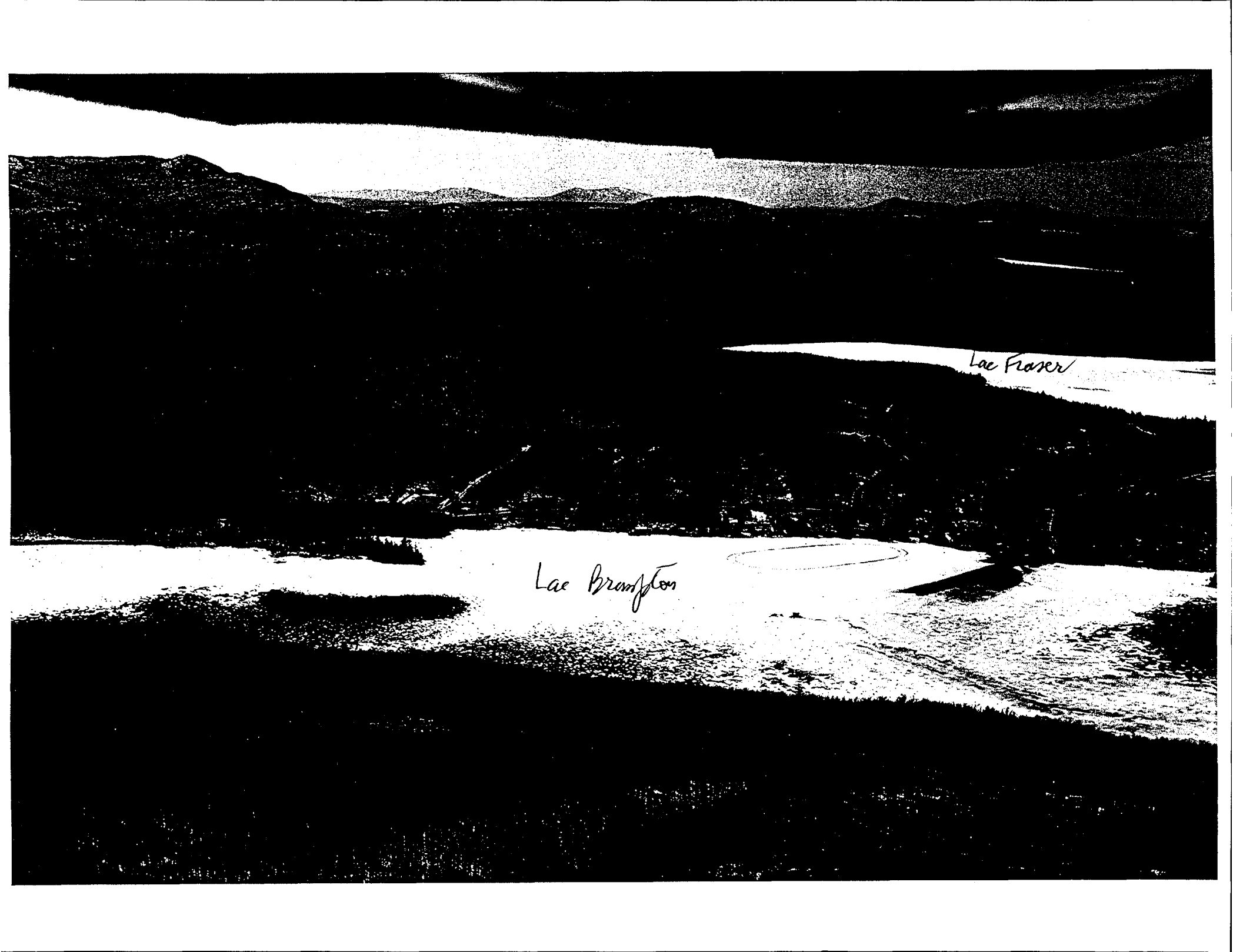
↑
nord

Lac Brumfitt



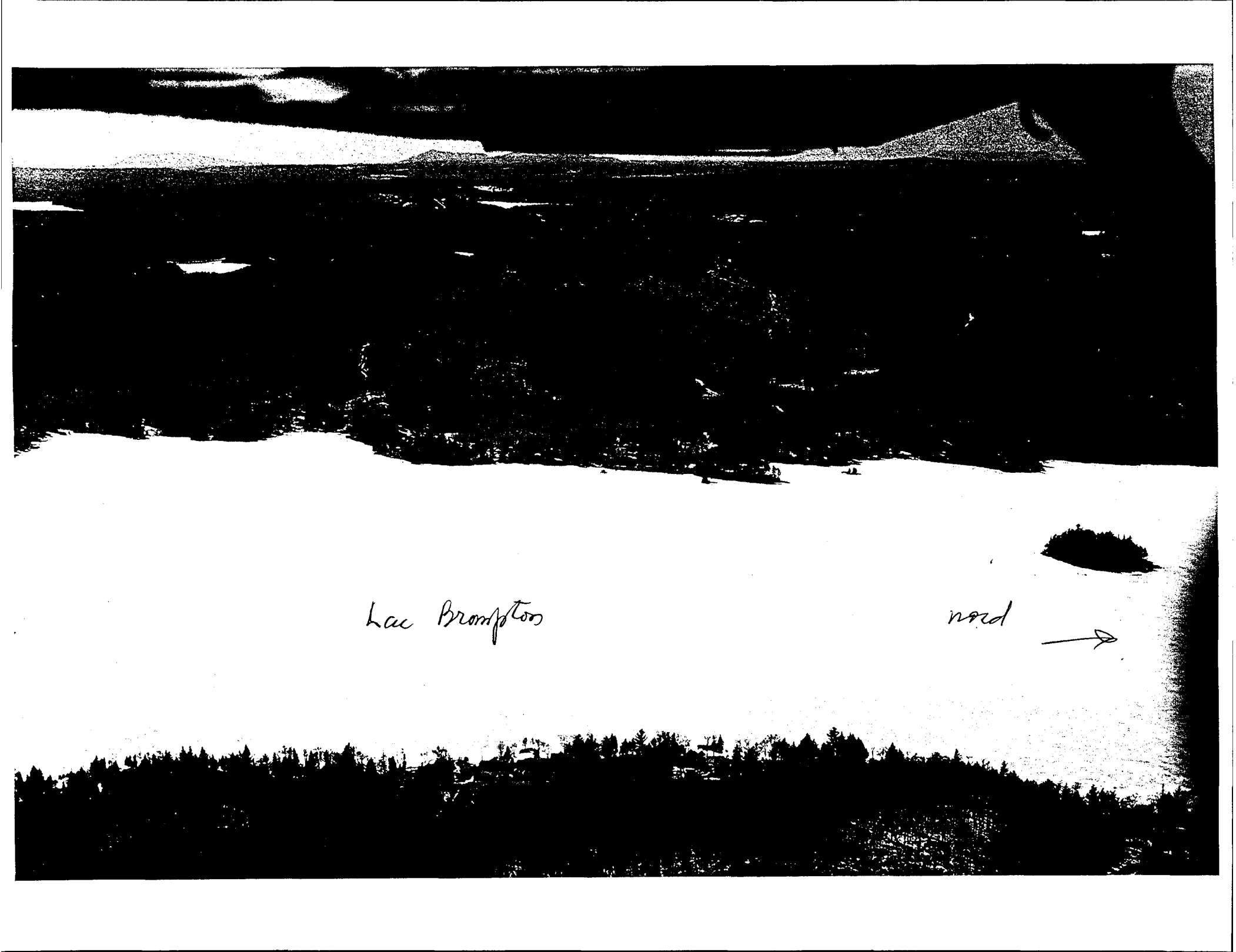


Lee Brampston



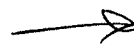
Lae Brampton

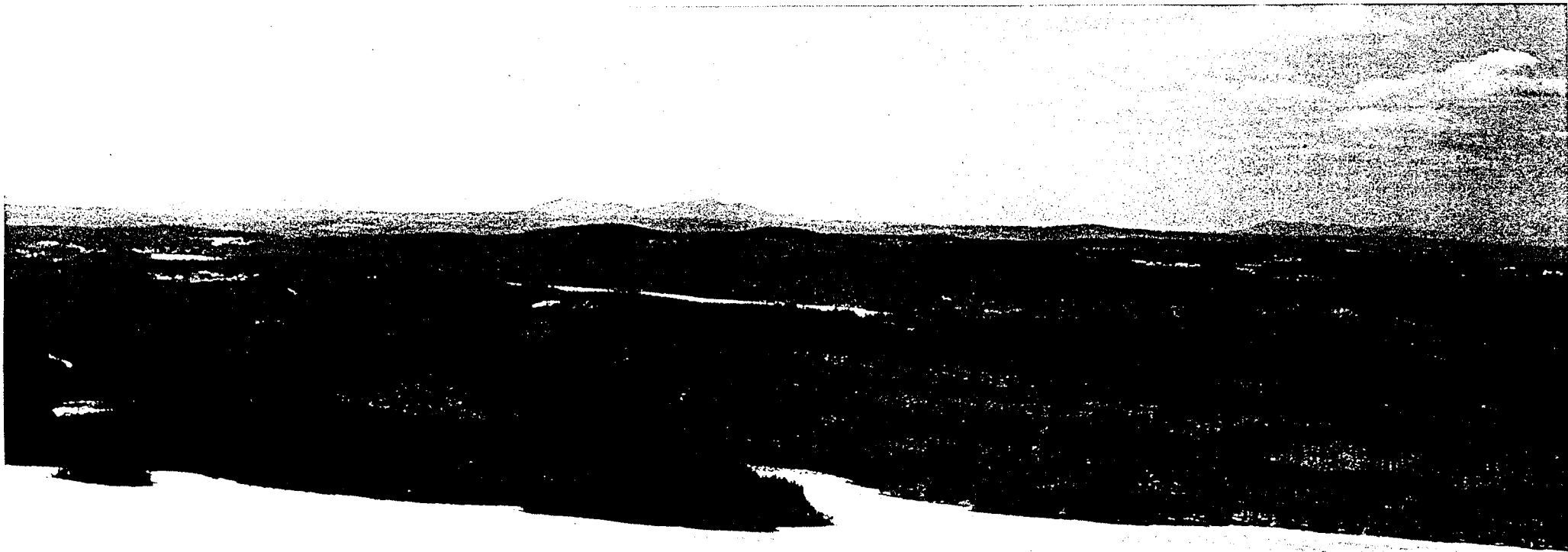
Lae Fraser



Lac Brampton

nord





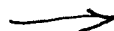
Lac Brampton

nord →



Lac Pyrampton

nord



Lac Brumby

Lac
La Hardo





← Nord

Lac Brum / Lm

Lac Bowker

← nord

Lac Brampton

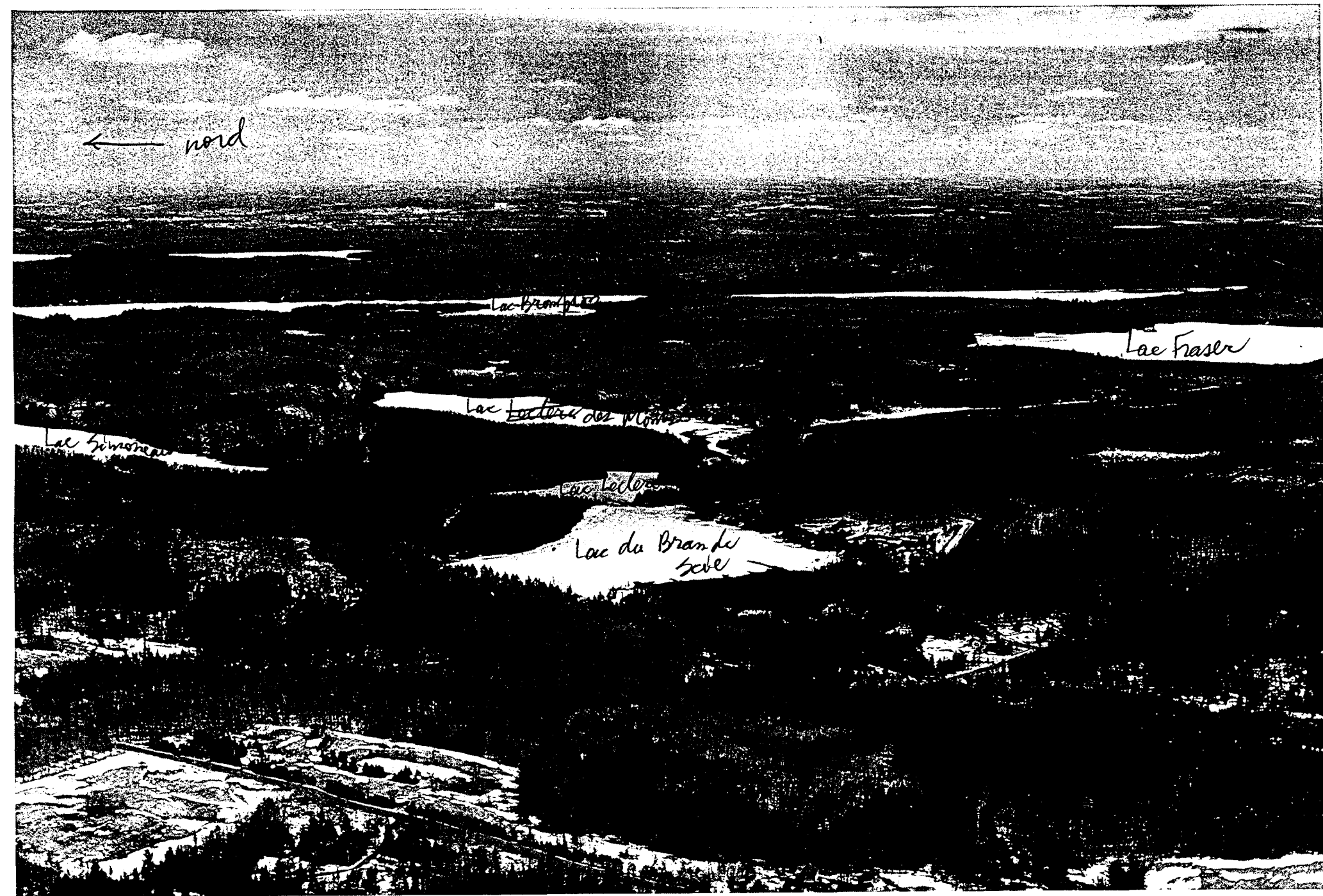
Lac Fraser

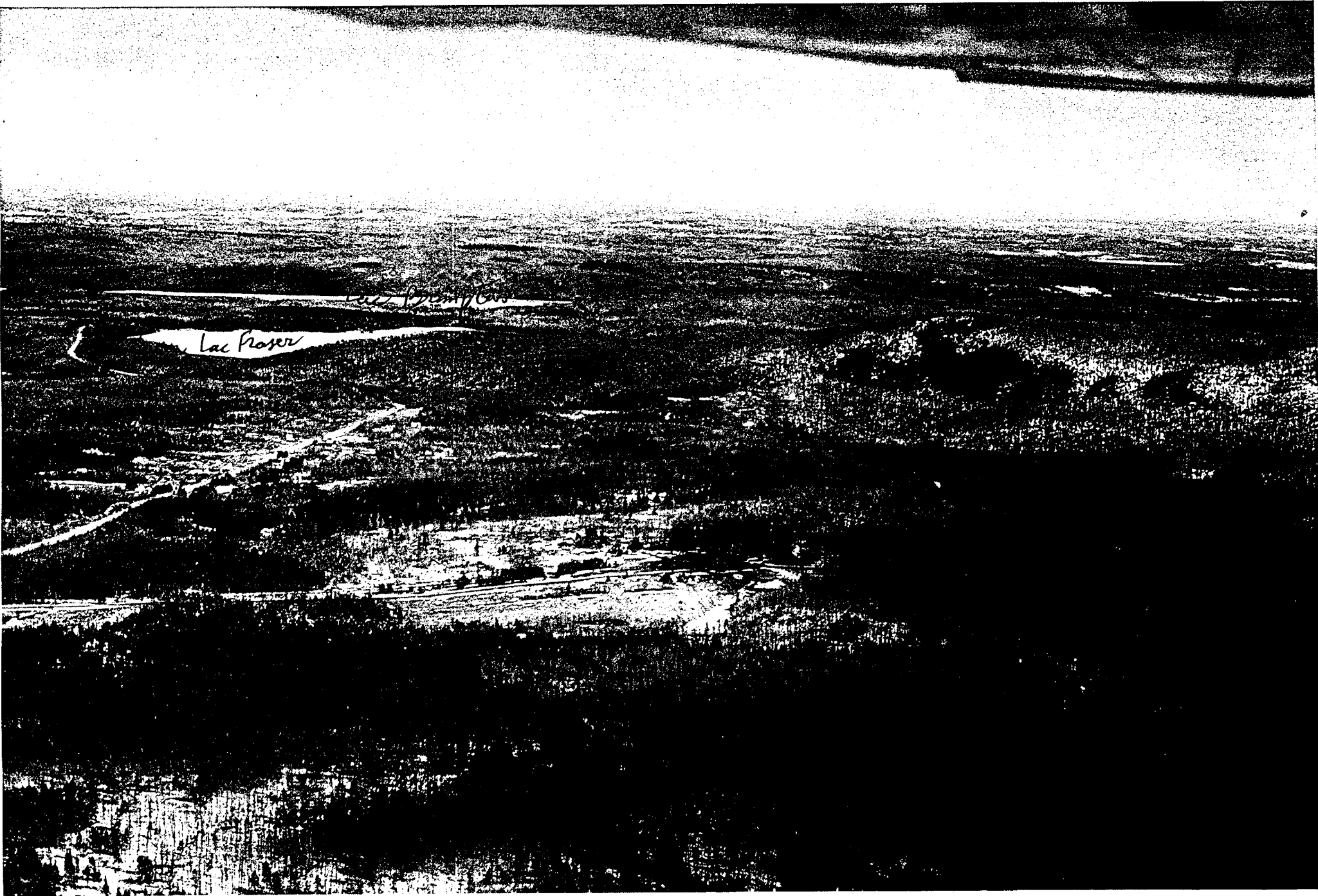
Lac Lector des Plantes

Lac Simonsen

Lac Lector

Lac du Brande
Sebe

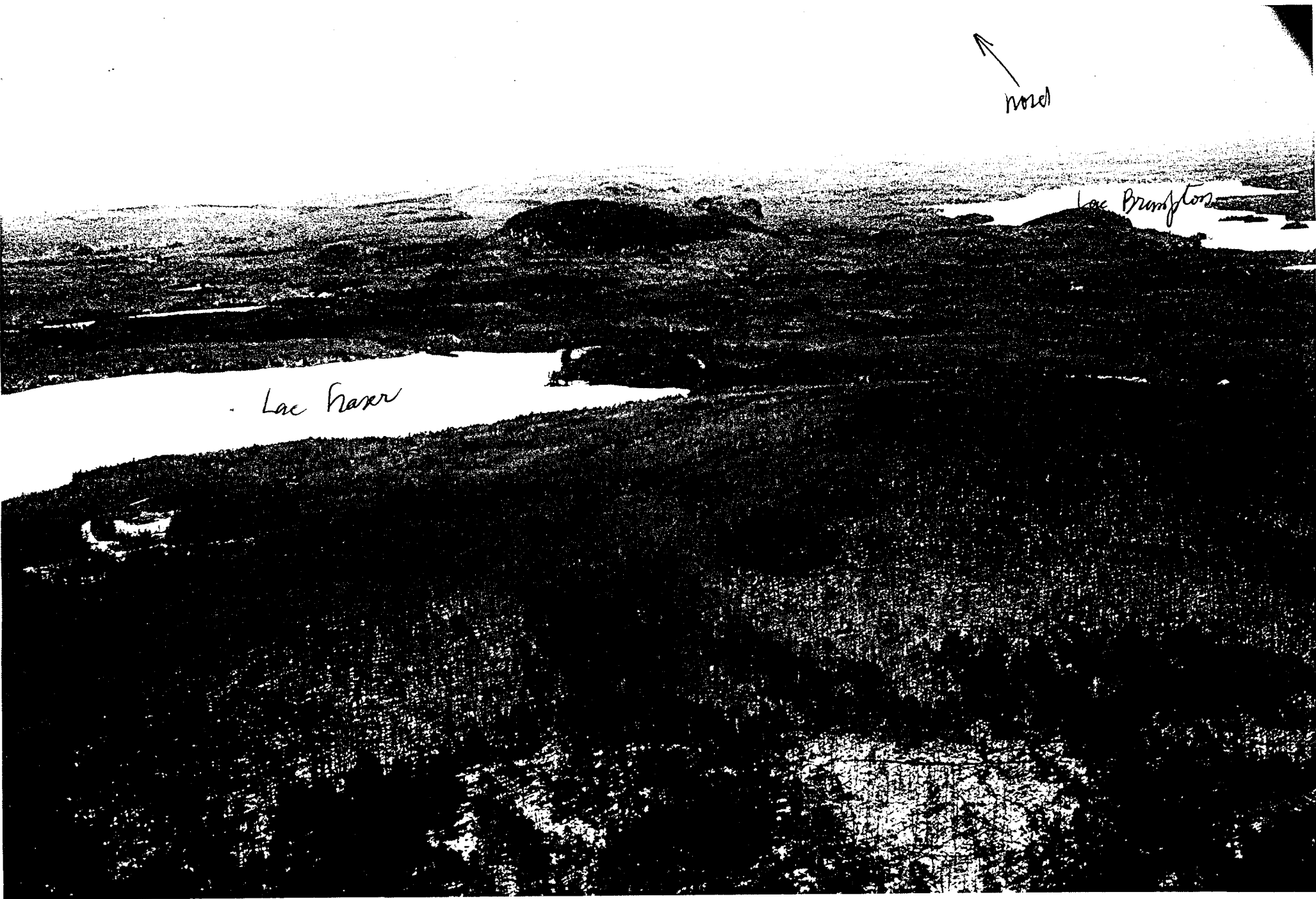


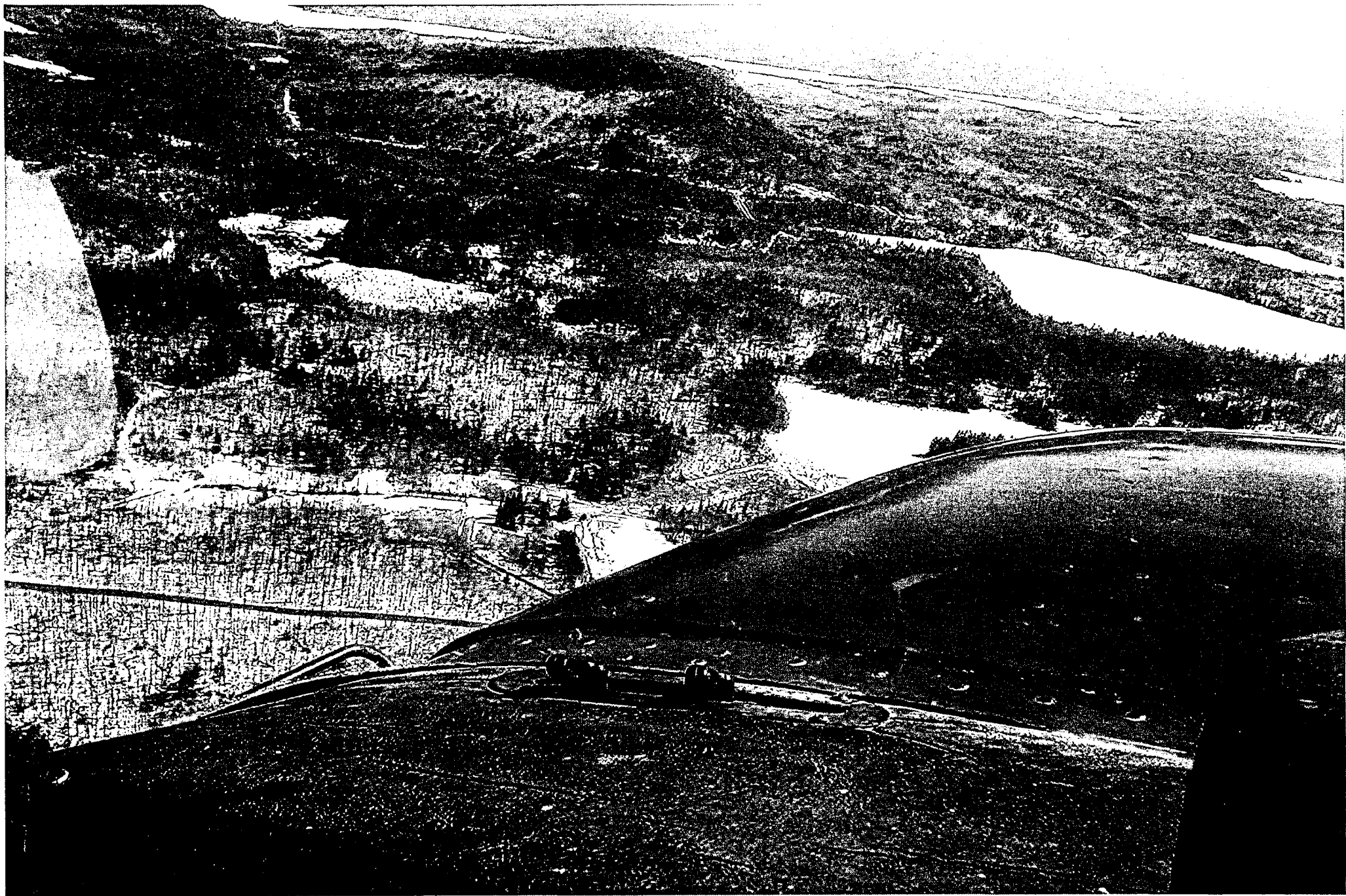


↑
road

Lac Brumby Lake

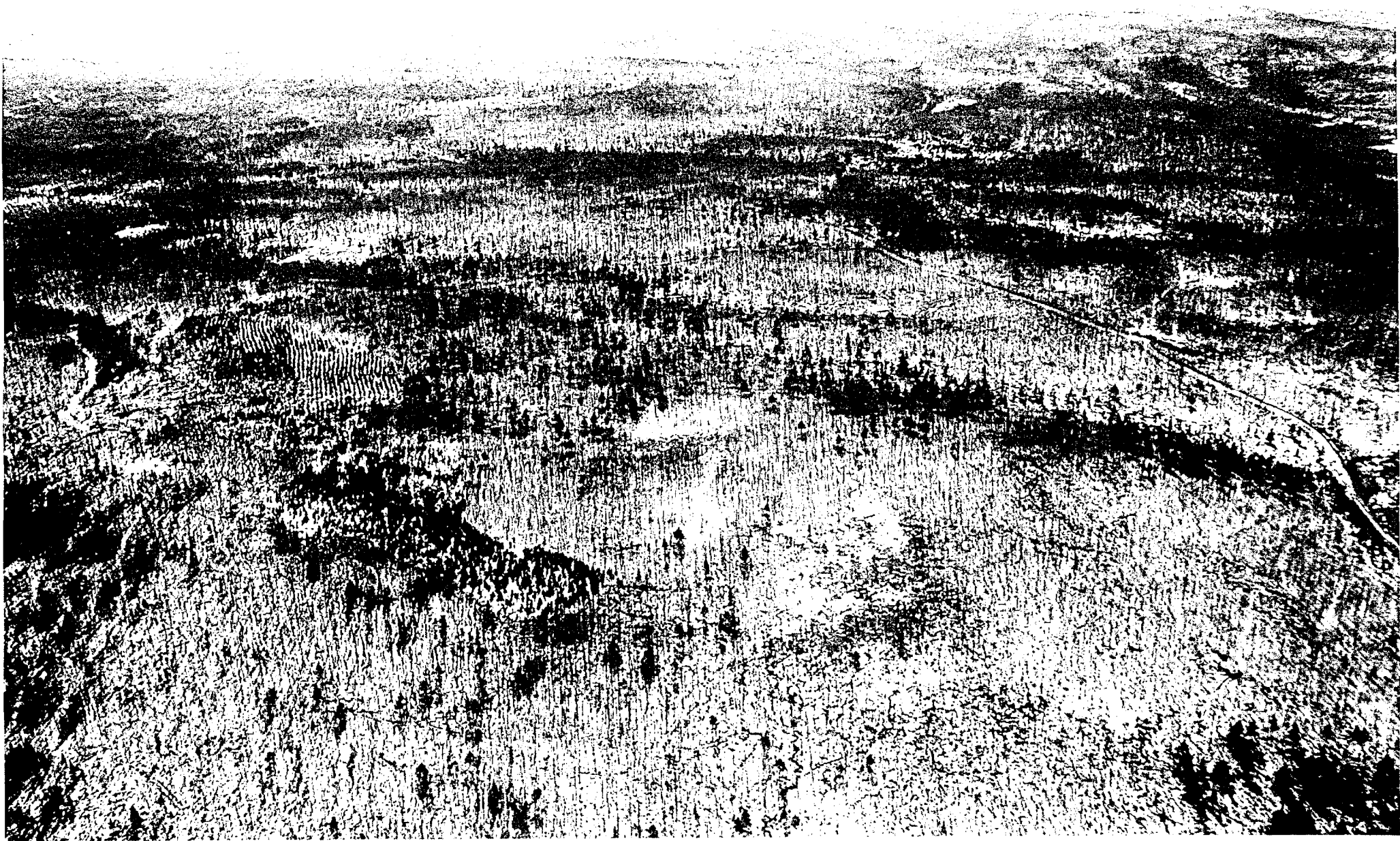
Lac Fraser

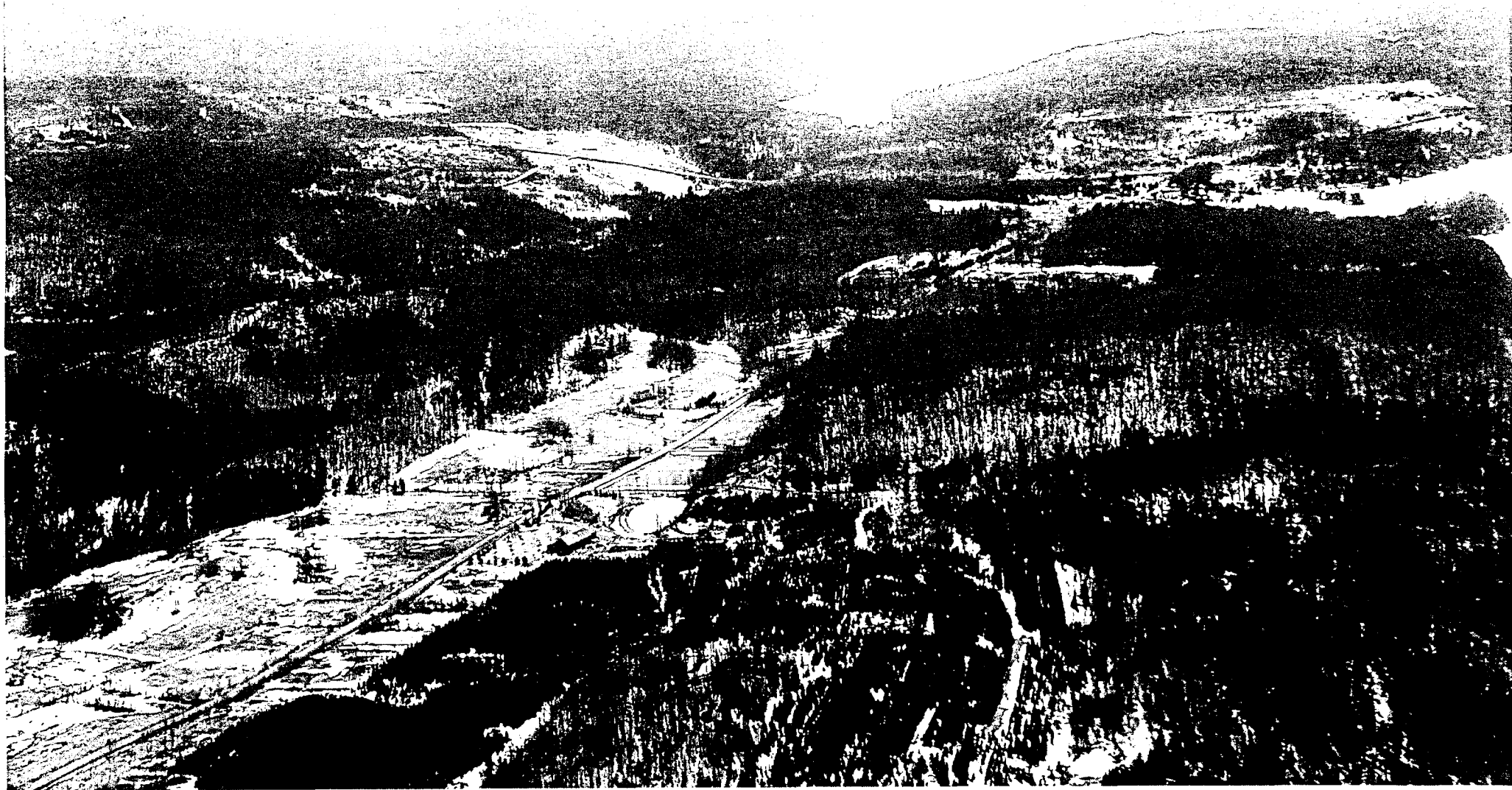


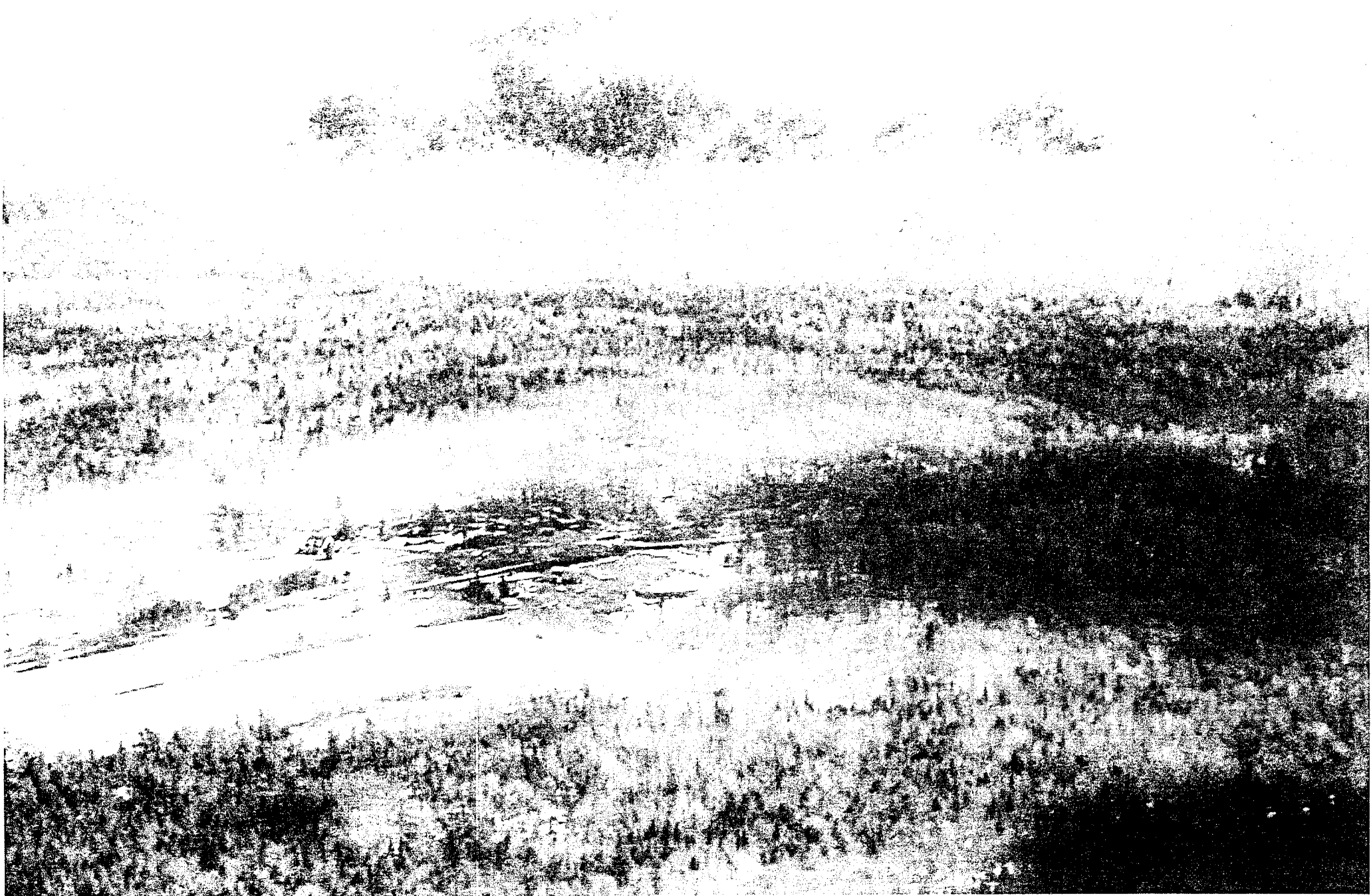




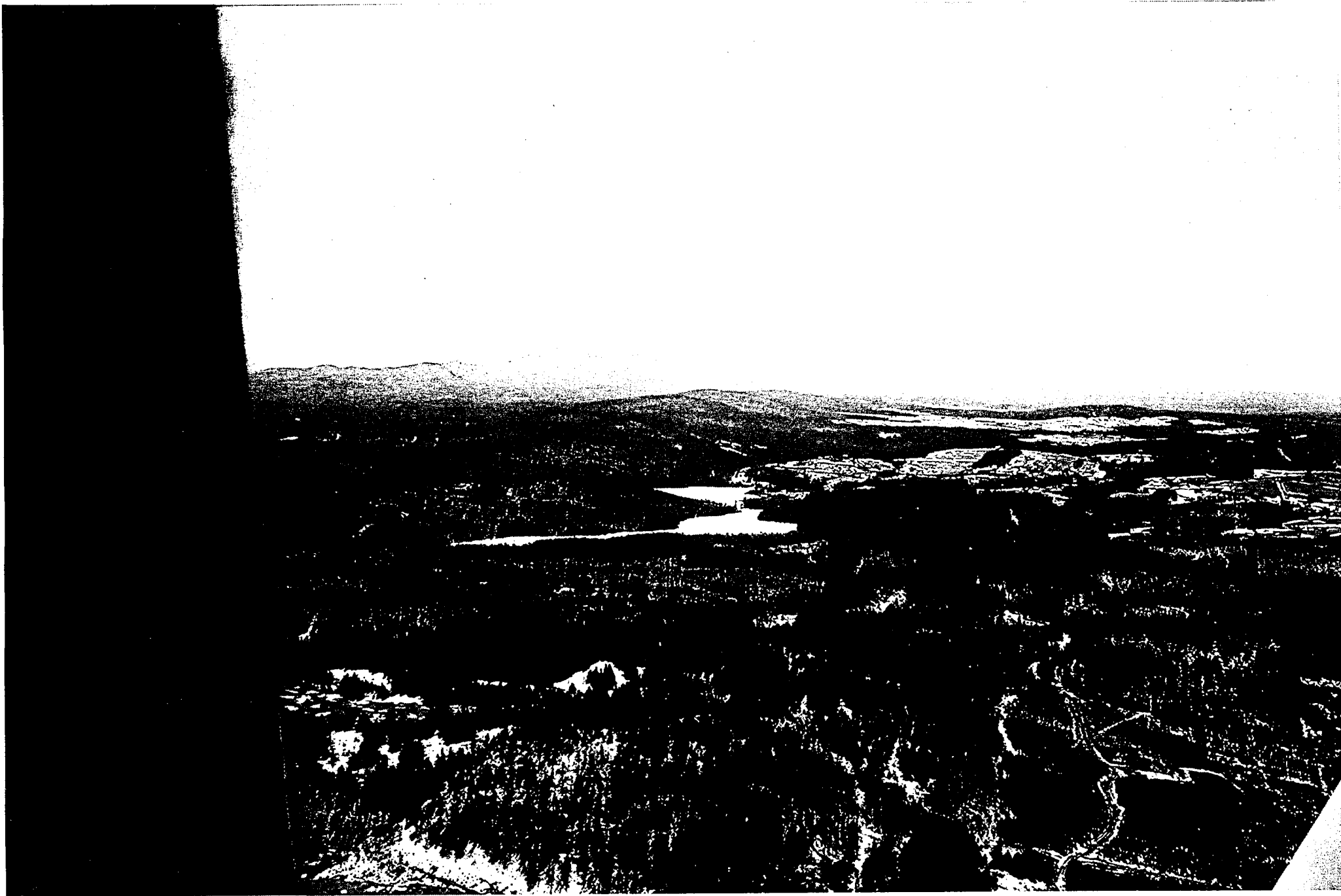




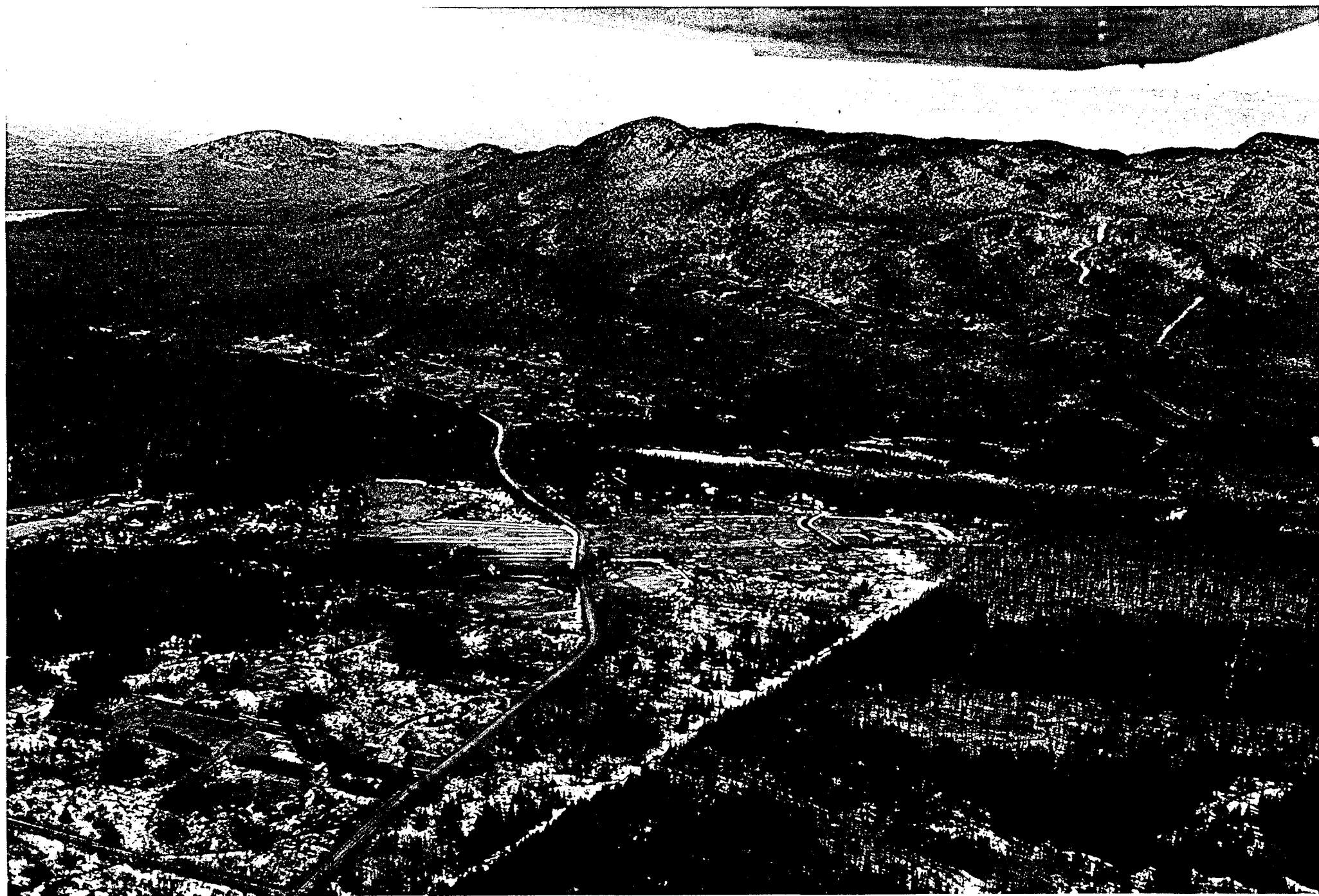














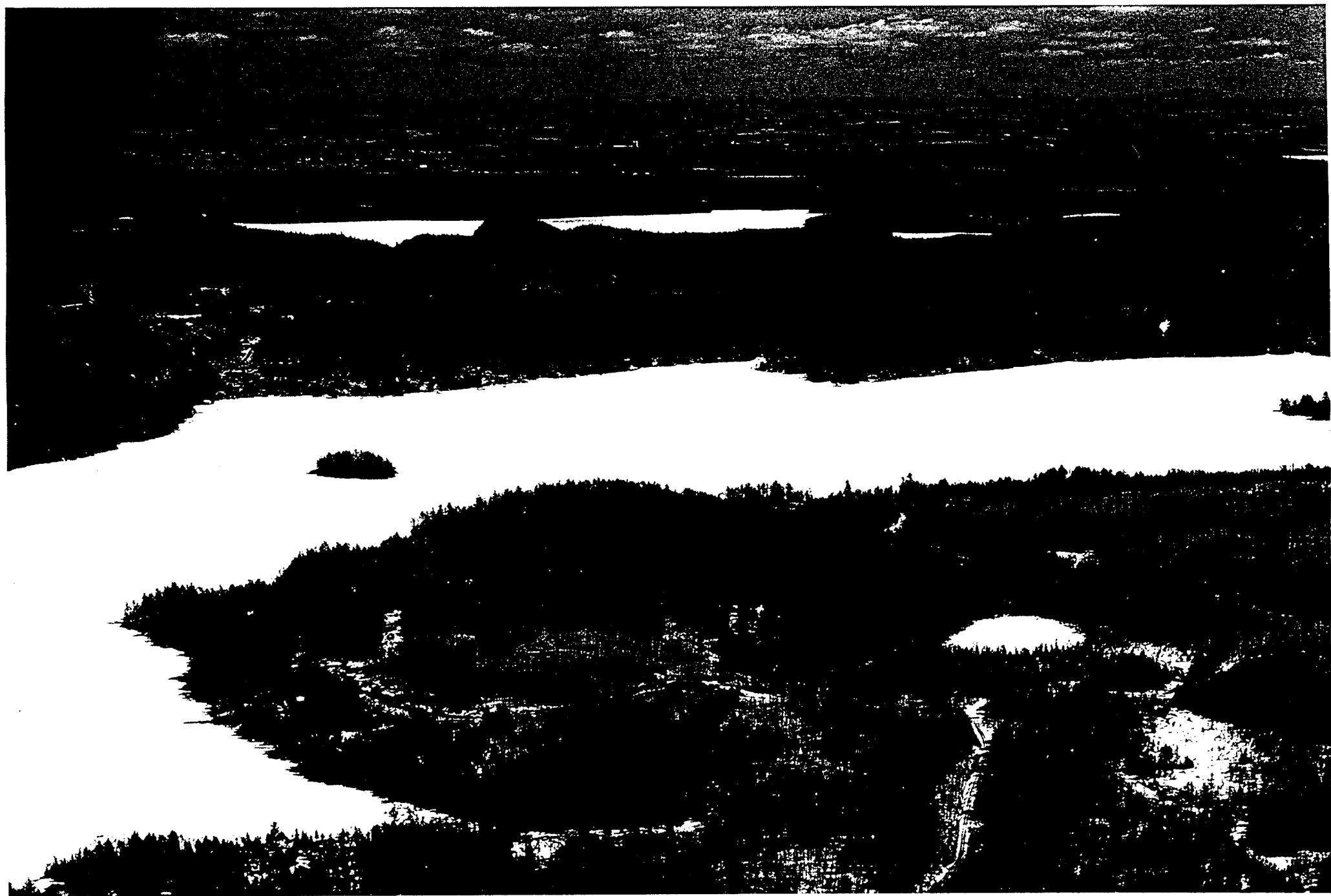




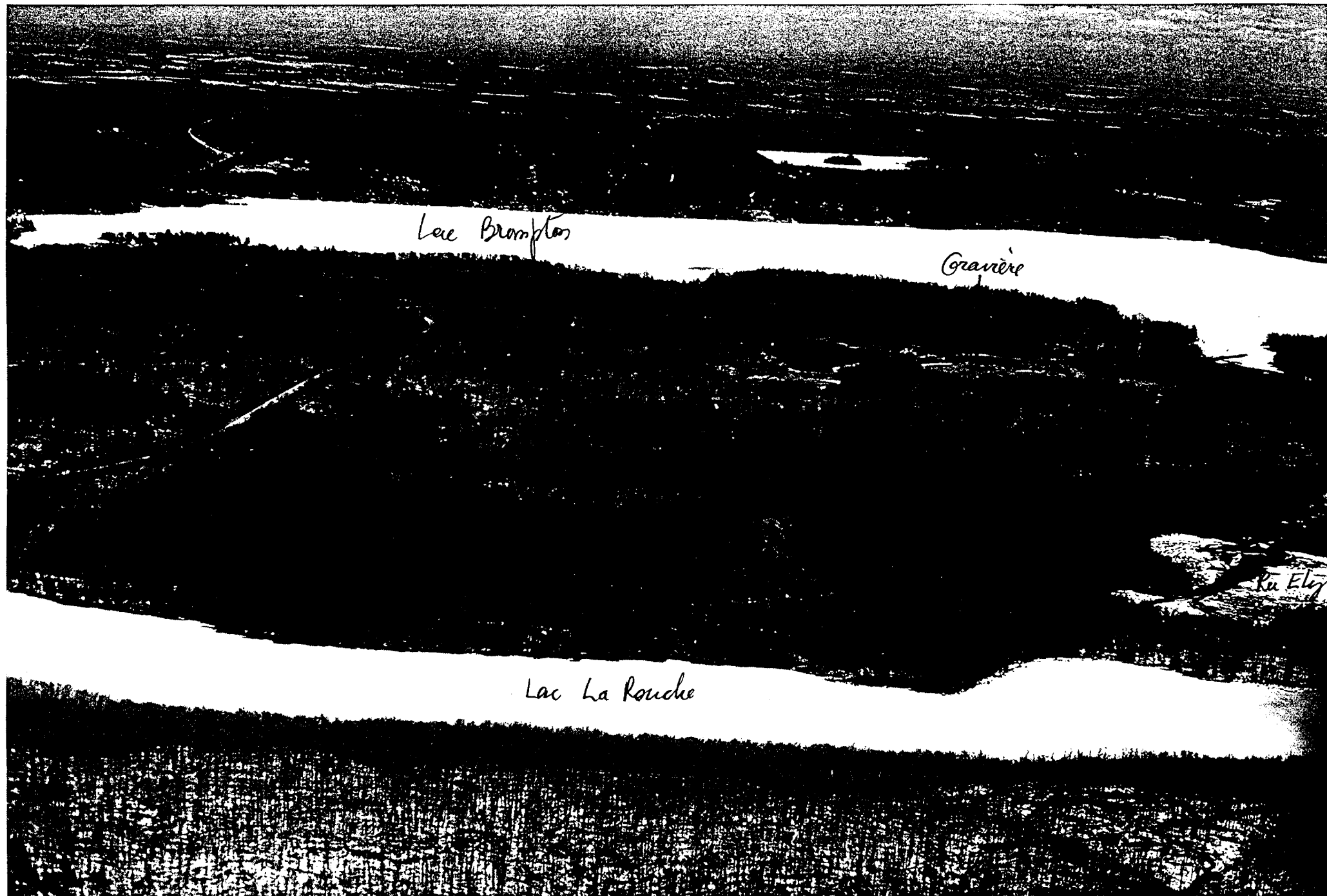












Lac Brompton

Gravière

Lac La Rouché

Ru El



Grande

Lac Brumfitt



Ru Ely

Lac La Poudre



Lac
Memphrémagog
↓

Lac Fraser

Lac des Monts

Lac Simondeau



massif Arford
versant ONO



Marif der mont Orford
versant SSE





Lac Brumptos

road



mont Oxford



Lac Brompton

Lac
La Roche





← nord

Lac Brouillard



